

Sommaire

- 3 ■ La vie de l'ANEF
- 43 ■ In Memoriam
- 75 ■ Enseignement
- 79 ■ Forum
- 95 ■ Thèses et HDR
- 115 ■ Revues et livres

La vie de l'ANEF

CA du 9 janvier 2017

Présentes : Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahault, Annik Houel, Hélène Marquié, Catherine Marry, Véronique Perry, Geneviève Pezeu, Françoise Picq

Réunion au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sylvie Cromer, Érika Flahault et Françoise Picq ont été reçues par Béatrice Noël (qui remplace Agnès Netter) et Elise Brunel (qui remplace Maria-Eleonora Sanna).

La rencontre a été très positive. Le texte des recommandations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche (voir Forum) est très bien. Ces recommandations s'appuient de manière importante sur le travail du *Vade-mecum* et sur les échanges avec l'ANEF et la CPED.

Une convention avec l'ANEF est en cours de rédaction. Il faut trouver des partenariats pour les financements, car les cofinancements sont absolument nécessaires, notamment la réserve parlementaire.

Réunion au ministère des Droits des femmes (cabinet de Laurence Rossignol)

Elle aura lieu le 10 janvier 2017 avec l'ANEF, l'ARCEF et EFiGiES qui présenteront respectivement le Congrès CIRFF et le harcèlement sexuel (ANEF), le recensement des formations à l'égalité dans les ESPÉ (ARCEF) et une enquête sur les financements de la recherche et sur la maternité / paternité des doctorant.e.s (EFiGiES).

Commission Site

Érika Flahault poursuit l'actualisation régulière du site. Nicole Décuré va contacter toutes les associations et les institutions que nous référençons sur notre site pour le présenter, signaler que nous renvoyons vers le leur, et solliciter la même démarche de leur part.

Isabelle Collet se renseigne sur le paiement en ligne.

Un débat est amorcé sur le bien-fondé de la création d'une nouvelle rubrique « Nos adhérentes publient ». Les avis sont partagés entre celles qui pensent que ce n'est plus un besoin à l'heure des archives ouvertes et autres grands réseaux sociaux académiques, et d'autres qui pensent que ceci peut répondre à une demande de

nos adhérentes. Si la rubrique est créée, il faudra quelqu'une pour l'alimenter et faire remonter les informations.

Archives de l'ANEF

Il faut organiser un voyage avec les cartons vers les Archives du féminisme à Angers. Les personnes qui ont des archives doivent les fournir avant l'été à Annik Houel.

EF-L : affilier EF-L à l'ANEF

La liste de diffusion EF-L, créée à l'Université Toulouse-Le Mirail en 2002 par l'équipe SIMONE n'est plus aujourd'hui gérée que par Isabelle Collet. Isabelle va donc signaler à Judith Ezekiel et à Nathalie Lapeyre l'intention de rattacher officiellement la liste à l'ANEF. Il faudra trouver le meilleur moyen d'y renvoyer à partir du site. Dans tous les cas, cela constituera une source d'information très complémentaire de celle proposée sur le site qui, lui, est beaucoup plus ciblé sur les missions de l'ANEF.

Demande de subvention d'Anne-Marie O'Connell pour inviter Angela Davis à un colloque qu'elle organise à l'Université Toulouse-Capitole.

Il est rappelé qu'au vu du nombre de colloques féministes / sur le genre, nous limitons notre participation à soutenir les colloques d'EFiGiES et les congrès centrés sur l'institutionnalisation des études féministes.

Réseau e-Toile

Le projet de constituer un réseau de réseaux a été acté au Congrès de Montréal (CIRFF 2015). Une réunion de travail a eu lieu en août. Plusieurs documents ont été élaborés (programme sur trois ans, charte, tableau de présentation des différentes structures à compléter), dans l'objectif de tenir l'AG constituante lors du prochain CIRFF en 2018.

Depuis nous avons fait une réponse à l'appel d'offres de la Biennale masculins / féminins pour un atelier.

Commission Violences sexuelles et sexistes dans l'ESR (en partenariat avec la CPED et le Clasches)

- La 2^e édition du *Vade-mecum* doit sortir en mars 2017.
- Un colloque international est en préparation pour fin novembre/début décembre 2017.

CA du 3 février 2017

Présentes : Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahault, Annik Houel, Hélène Marquié, Catherine Marry, Doriane Montmasson, Véronique Perry, Geneviève Pezeu, Françoise Picq.

Élection du bureau

Présidente : Geneviève Pezeu

Vice-présidentes : Erika Flahault et Françoise Picq

Secrétaire : Nicole Décuré

Trésorière : Isabelle Collet

Le compte rendu du CA du 9 janvier est adopté.

Rédaction inclusive

Réaction à la « Dictée féministe » de l'organisme de communication qui prétend avoir inventé l'écriture épïcène. Véronique Perry s'occupe de proposer un texte de protestation.

Webmail

Désormais, la liste de diffusion de l'ANEF passera par un webmail qui permettra de supprimer tous les signes qui remplaçaient les accents. Plusieurs personnes pourront aussi modérer la liste.

8 mars

La manifestation, cette année, est largement prise en charge par les syndicats, sur le thème « Faire du 8 mars une journée d'action et de grève pour les Droits des femmes ». Le texte d'appel ne présente pas de problème particulier. L'ANEF appelle à la manifestation et nous cotiserons au CNDP pour l'occasion.

GIS Genre

Anne Berger souhaite un comité de vigilance pour observer les attaques sur les études genre et répondre au plus vite. Une première réunion a été organisée et un appel a été lancé pour rejoindre cette « coordination genre ». L'ANEF donne son accord de principe pour la rejoindre.

Archives de l'ANEF

Dossier suivi par Annik Houel : dépôt des archives jusqu'à 2010 compris. Il faut discuter du statut de l'AFFER en cas de contestation sur le droit à l'image en particulier : l'AFFER a-t-elle été dissoute ?

La question des archives doit être réglée pour le printemps, l'été au plus tard, car un.e stagiaire sera recruté.e pour ces archives.

Congrès CIRFF

La rédaction de l'appel à communications a été faite trop rapidement et nous n'approuvons pas la totalité du texte.

Il semble que, finalement, l'ANEF n'aura pas besoin de servir de relais de financement au CIRFF.

Commission Violences sexistes et sexuelles dans l'ESR

Sont en cours de préparation la deuxième édition du *Vade-mecum* et le colloque sur le harcèlement sexuel. Le ministère pourrait prendre en charge l'impression du *Vade-mecum*, les frais de mission et éventuellement les repas du colloque international envisagé pour fin 2017. Mais il faut maintenir le niveau de la subvention.

Achat d'un écran pour simplifier le travail d'Erika Flahault qui se charge de faire les corrections et d'ajouter le chapitre sur la formation.

Commission e-Toile : réseau de structures féministes francophones

Membres de cette commission : Françoise Picq, Geneviève Pezeu, Doriane Montmasson, Véronique Perry. Il faudra demander un rendez-vous à l'AUF pour maintenir le contact.

Discussion autour du nombre d'adhésions

- Est-ce que nos actions sont perçues trop militantes pour certaines ? Ou pas assez ?
- Est-ce que nos journées de l'ANEF ne ressemblent pas trop à des journées d'études universitaires ?
- Est-ce un problème d'être peu nombreuses ? Est-ce que ça nuit à notre influence ?
- Catherine Marry va faire des sondages autour d'elle dans son labo pour comprendre les réticences de chercheuses féministes à adhérer à l'ANEF.

Adhésion à la CLEF

Assemblée générale début mars. Étant donné le problème soulevé l'an dernier (acceptation par la CLEF de l'adhésion de l'AFD qui brandit un drapeau « MLF » dans les manifestations et qui n'a pas été résolu jusqu'ici), notre participation sera conditionnée par le règlement de cette question.

Demandes d'aide pour la recherche des étudiantes

Discussion sur les demandes adressées à l'ANEF de la part de lycéennes (TPE) ou étudiantes en master et thèse. Ces demandes se multiplient et il est difficile de répondre à toutes. Il est envisagé de faire une FAQ sur le site.

©ND



CA du 27 mars 2017

Présentes : Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahault, Annik Houel, Catherine Marry, Geneviève Pezeu, Françoise Picq

Vade-mecum sur le harcèlement sexuel, 2^e édition

Il vient de sortir, avec un nouveau chapitre sur la formation. Le ministère a tiré 700 exemplaires et nous en donne l'essentiel (dont 200 en réserve pour le colloque Harcèlement sexuel). Il est en vente 10 euros, frais de port compris. L'idée est d'en diffuser beaucoup, les donner, en mettre en bibliothèque.

Colloque Harcèlement sexuel 2017

Il aura lieu le 4 décembre et pourra accueillir 200 personnes. Le ministère prend en charge des trajets pour des étrangères. Paris VII offre les locaux.

Il y aura une matinée de plénière sur l'état des lieux. L'après-midi, en sous-groupes, permettra d'approfondir des thèmes : comment faire une enquête, comment mettre en place un dispositif, comment sensibiliser, comment identifier.

Ce colloque servira de formation pour les chargé.e.s de mission égalité (70 personnes).

La journée sera clôturée par un théâtre forum, comme un exemple de formation.

Le lendemain, la CPED fait sa journée de formation.

Ce colloque servira de journée de l'ANEF.

Biennale de géographie le 3 juin 2017

Le texte de l'ANEF est accepté « De la nécessité d'un réseau féministe francophone », qui sera présenté par Françoise Picq ou Geneviève Pezeu.

Réseau e-Toile

L'idée est de le lancer pour le CIRFF.

On a envoyé à la liste des 35 participantes un projet de charte, les étapes pour construire le réseau, le contact avec les expertes européennes et le tableau à remplir.

Dictionnaire du féminisme

On se propose de faire un envoi d'une liste de personnes qui nous semble manquer.

CIRFF

L'appel à communications est sorti. Réponse attendue le 30 juin 2017.

Faire « l'AG constituante » du Réseau e-Toile : faire un atelier comme à Montréal. Contacter les gens de Montréal et l'AUF.

Sur la question des violences, trouver une idée plus festive, créative, pour changer. Ce ne sera pas le même public que pour le colloque HS, on peut donc reprendre des idées. Le théâtre forum c'est cher. Un atelier d'auto-défense ?

Nous enverrons une subvention une fois qu'on connaîtra le bilan de notre subvention.

Il serait intéressant de faire un stand, combiné ARGEF, ANEF, EFiGiES.

Archives

On cherche une date avec les Archives du féminisme pour ensuite fixer la date du prochain CA qui aura lieu dans la région d'Angers.

Cartes de visite et plaquette

C'est fait !

©ND



CA du 17 juin 2017

Présentes : Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahault, Annik Houel, Catherine Marry, Françoise Picq, Geneviève Pezeu

Le vendredi après-midi 16 juin ont été remises à Angers les Archives de l'ANEF jusqu'en 2010. Les membres présentes du CA ont été accueillies par Christine Bard, présidente du Centre des Archives du Féminisme et France Chabot, conservatrice du centre (voir site : <https://www.anef.org/lanef-depose-ses-archives-au-archives-du-feminisme-angers-16-juin-2017/>).

Participations et interventions de l'ANEF

Congrès de Créteil : Penser l'intersectionnalité dans les recherches en éducation : enquêtes, terrains, théories (18 et 19 mai 2017)

Isabelle Collet relate l'affaire du congrès. Il lui est demandé de rédiger un court texte pour exposer l'historique en faisant un lien avec les ABCD de l'égalité (voir « Forum »).

Biennale féminins/masculins : géographies féministes (1-3 juin 2017)

Geneviève Pezeu et Françoise Picq ont présenté le réseau e-Toile le 3 juin.

Il y avait très peu de monde le 3 juin, beaucoup de désistements sur les ateliers dans l'ensemble. La rencontre a été intéressante avec Marie Perrin qui travaille sur les trajectoires contrariées des enseignantes féministes dans l'enseignement supérieur en France (1970-2017).

Forum des expertes

Très intéressant, bien organisé en partenariat avec France télévision, Radio France, RFI, F24 HCEf/h, ENA, CSA, Vox fémina, Prenons la Une. Des sous-groupes de travail thématiques. De bonnes informations sur les relations avec les médias et la gestion des médias sociaux, les « règles d'or de l' TW TV », le *media training*.

L'ANEF a été sollicitée par les Québécoises pour un symposium sur les violences dans le cadre du CIRFF 2018.

Finances

Deux financements pour 2017 du ministère de l'Enseignement supérieur : 4 000 € pour les activités courantes de l'ANEF et la journée, et 7 000 € essentiellement pour payer les frais de mission des intervenantes du colloque Violences sexuelles et sexistes du 4 décembre 2017.

Il faut demander une subvention complémentaire aux Droits des femmes notamment pour avoir quatre personnes pour retranscrire les ateliers du colloque.

Par ailleurs, il faut demander un rendez-vous avec la Secrétaire d'État pour lui faire part de notre existence et de nos projets.

Colloque *Violences sexuelles et sexistes* le lundi 4 décembre à PARIS 7, en collaboration avec la CPED et le Clasches.

Matin : une plénière multi-pays sur la lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche : Suède, Québec, Grande-Bretagne, France (Virage). Après-midi : quatre ateliers en parallèle.

- Atelier méthodologique : faire une enquête dans un établissement du supérieur. Coordonné par Sylvie Cromer et Catherine Marry.
- Atelier sur la communication (sensibiliser le public), avec pour objectif de construire une campagne nationale. Coordonné par Érika Flahault et Colette Guillopé (CPED et femmes et maths).
- Atelier sur les dispositifs existants, coordonné par Rachida Lemmaghti (CPED) et Nolwenn Lecuyer (CPED)
- Atelier sur la caractérisation des violences sexuelles et sexistes, coordonné par Hélène Marquié et le Clasches.

En soirée : un théâtre forum, comme exemple d'outil de sensibilisation.

Prochaine AG de l'ANEF le 7 novembre 2017 à Paris

Discussion autour de la prochaine AG. Il s'agirait de faire un CA élargi où nous inviterions Sigolène Couchot-Schiex pour présenter la carte de France du genre dans les ESPÉ et Isabelle Collet présenterait le livre *Former à l'égalité. Défi pour une mixité véritable* (Léchenet, Baurens, Collet). La date du 7 novembre est arrêtée.

Archives du féminisme et dépôt ANEF

Françoise Picq nous décrit le contenu des boîtes qui ont été transmises aux Archives du féminisme d'Angers (dépôt le 16 juin 2017). La liste des boîtes sera mise en ligne.

Françoise nous lit un compte rendu partiel de l'Assemblée constituante de l'ANEF en 1989 concernant le débat sur la (non) mixité, qui permet d'explicitier la position prise à l'époque (voir « Les archives de l'ANEF »).

Buts politiques de l'ANEF

Nous discutons sur les buts politiques de l'ANEF, sur la pertinence de prendre un positionnement scientifique face à différentes tendances féministes. Si nous avons une position commune c'est surtout d'être opposées à tout sectarisme. Nous réinsistons sur notre volonté d'être un mouvement d'organisation politique du milieu de la recherche féministe.

CIRFF

Rappel : Plusieurs membres du CA de l'ANEF participent au Conseil scientifique du Congrès ainsi que d'anciennes anéfiennes. La date limite de l'appel à communications est reportée au 31 juillet. La prochaine réunion du Conseil scientifique (et d'organisation) a lieu le 26 juin : décision sur le tarif (symbolique ou gratuit pour les non-pris.e.s en charge par une institution ?), les critères de validation des contributions et sur les allocations aux participant.e.s. L'ANEF fait deux propositions d'intervention :

- *Histoire et histoires des Congrès féministes dans la francophonie*. Interviews des organisatrices, recherche des fils rouges et filiation des concepts par Michèle Ferrand, Annik Houel et Françoise Picq. L'ANEF pourrait dégager des fonds pour des transcriptions.

Proposition sur e-Toile : le 8^e CIRFF sera l'occasion de faire l'AG constitutive du réseau francophone. Une petite dizaine de réseaux a répondu.

- *Institutionnalisation des études genre en éducation* : Proposition ARGEF-ANEF avec éventuellement la PlaGe (plateforme genre de Lausanne).

L'ARGEF (Isabelle Collet et Geneviève Pezeu) annonce les deux ateliers ARGEF en gestation : Genre et éducation populaire et réception du genre chez les ados.

Françoise Picq propose un Colloque (avec des féministes des années 70) sur l'évolution du contexte politique et diverses « novations » féministes. (afroféminisme, postcolonialisme, racisation, intersectionnalité, etc.).

© ND, 17-06-2017



© ND, 13-09-2017



CA du 13 septembre 2017

Présentes : Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahault, Catherine Marry, Geneviève Pezeu, Françoise Picq, Marion Tillious.

Rencontre au Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, avec Catherine Petit, conseillère en charge des droits des femmes

Rendez-vous le matin même avec Geneviève Pezeu et Françoise Picq. Il s'agissait de faire connaître l'ANEF et les études féministes après ce changement institutionnel. Le *Livre blanc* et le *Vade-mecum* ont été transmis. Catherine Petit, bien qu'ayant

été préalablement au cabinet de Laurence Rossignol, était peu au fait des études féministes et du projet du CIRFF. À partir de 2018, le budget Droit des femmes sera porté à 29 millions d'euros, et « sanctuarisé » pendant tout le quinquennat. Un « Tour de France » de l'égalité entre les femmes et les hommes aura lieu d'octobre à février, avec des ateliers dans toute la France (un par département) pour offrir aux citoyen.ne.s des espaces de dialogue avec les acteurs institutionnels (évaluer les connaissances des droits et services, faire connaître et valoriser les acteurs générateurs de bonnes pratiques). Les remontées au niveau régional seront organisées en janvier afin que le diagnostic et les propositions soient faits au Comité interministériel de février. Le Plan d'action sur le quinquennat sera annoncé lors du 8 mars.

Question de l'ANEF : quels projets existent avec l'enseignement supérieur et la recherche ? Réponse : la féminisation des professions scientifiques.

Colloque international violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, le 4 décembre 2017 à l'Université Paris-Diderot

Le colloque international, qui est aussi une journée de formation pour les référent.e.s égalité, est organisé par l'ANEF, la Conférence permanente des chargé.e.s de mission égalité/diversité dans l'enseignement supérieur et la recherche (CPED), l'université Paris Diderot (Projet européen TRIGGER), l'association femmes et mathématiques et le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche (MESRI).

Il se compose d'une matinée de plénières, de quatre ateliers en parallèle l'après-midi, d'une session de théâtre forum en début de soirée. 200 personnes sont attendues, notamment les chargées de mission égalité mais aussi des chercheur.e.s., des étudiant.e.s et des responsables administratif.ve.s.

Parmi les intervenant.e.s : Gunilla Carstensen, sociologue, Dalarna Université, Suède ; Ruth Lewis, sociologue, Université de Northumbria, Grande-Bretagne, membre fondatrice et co-animatrice du Réseau des Universités contre la violence de genre ; Manon Bergeron, professeure au Département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Canada, responsable de l'enquête ESSIMU (Enquête Sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire) ; des chercheur.e.s de l'équipe VIRAGE ; des auteur.e.s du *Vade-mecum*.

Un site dédié sera bientôt ouvert pour la diffusion et les inscriptions. Des réunions régulières ont lieu pour suivre l'organisation du colloque.

Bibliothèque Marguerite Durand

La bibliothèque serait reléguée dans un lieu insuffisant dans le Marais, sans espace de stockage, une table de consultation, presque pas de bureaux. Beaucoup d'actions

sont évoquées, en particulier sur les réseaux sociaux pour alerter la Mairie de Paris. L'ANEF est dans le Collectif de défense de la bibliothèque.

CIRFF 2018 à Nanterre

Les choses suivent leur cours. Les évaluations des 350 propositions ont commencé. Les critères de sélection sont assez souples. Toutefois, les discours idéologiques ne sont pas souhaités.

Le CA de l'ANEF en goguette 16-17 juin 2017

Nous avons décidé de faire un dépôt collectif des archives de l'ANEF à la BU d'Angers où se trouvent les Archives du féminisme et d'en profiter pour visiter les lieux avant de nous retirer à la campagne pour le CA du printemps.



Nous voici donc arrivées sur le campus,
des dossiers plein le coffre.

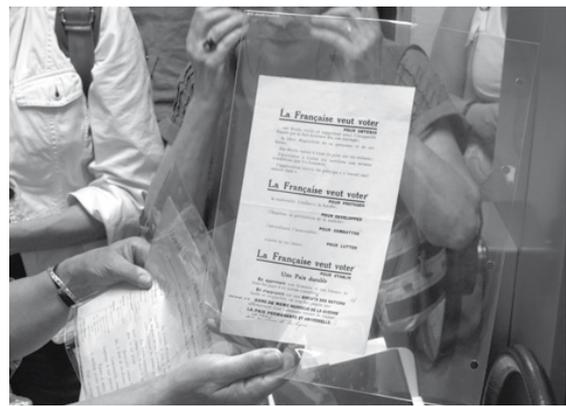
Le CA est fier de ce moment.



Transportés sur un chariot, les précieux papiers arrivent dans leur nouvelle demeure, impressionnante : tout ça, c'est les archives du féminisme.

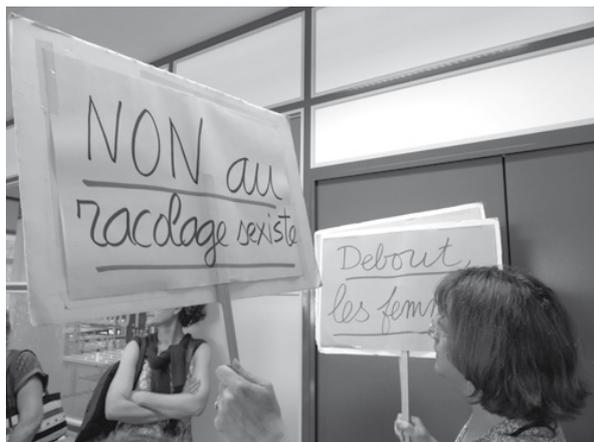


Après cet instant d'émotion fixé pour la postérité, nous allons explorer quelques archives remarquables, comme ce tract, conservé précieusement dans une pochette transparente,



ou l'objet ci-dessous. Puis nous sommes allées voir l'endroit où toutes ces archives sont préparées. Là, elles travaillaient sur un fonds concernant la prostitution.





Et puis on regarde ce qu'on trouve en ligne. Allez-y voir.



Une dernière pause/pose devant la BU avant un café...

... qui ne valait pas une photo.



Un petit tour dans Angers, histoire de dire qu'on a fait du tourisme, notamment dans la rue des Filles-Dieu...



Et tout ça se termine comme dans *Astérix*...



... avant que, le lendemain, Erika nous accueille dans sa maison pour le CA.



Photos © ND

Les archives de l'ANEF

Le Conseil d'Administration de l'ANEF s'est rendu en délégation à la Bibliothèque universitaire de l'Université d'Angers qui héberge les Archives du féminisme pour y déposer les archives de l'ANEF, afin que celles-ci soient accessibles à la recherche historique.

L'ANEF a été créée en 1989, mais elle continue les associations de recherche féministes qui se sont constituées dans les régions à la suite du Colloque de Toulouse de décembre 1982. C'est pourquoi, en même temps, ont été déposées des archives concernant les étapes précédentes.

1982, le colloque Femmes, Féminisme et Recherche

- Dans le cadre des Assises régionales (Ile de France) de la Recherche et de la Technologie (19, 20, 21 novembre 1981) : Textes présentés par différents groupes féministes.
- Atelier sur les recherches féministes, 12 janvier 1982
- Mission Godelier et réponses féministes.
- Textes pour le rendez-vous avec Philippe Barret (ministère de la Recherche et de l'Industrie), Maurice Godelier (CNRS) et Michèle Coquillat (ministère des Droits de la femme), 11 février 1982 : demande d'organiser un Colloque national de la Recherche féministe.
- Réunions du Collectif parisien
- Pré-rapport sur les recherches féministes (par le collectif parisien), 12 mai.
- Assises régionales Ile de France, 16 avril.
- AFFER (Association Femmes, Féminisme et Recherche), réunions du Comité national, 16 juin, 11-12 septembre à Lyon, 4 décembre à Paris, 16 décembre à Toulouse.
- Rendez-vous avec Yvette Roudy, ministère des Droits de la femme, 6 juillet.

Ces archives ayant été réunies par le collectif parisien, ont besoin d'être complétées par celles des collectifs de Lyon, Toulouse, Aix-en-Provence. Nous espérons que celles-ci pourront être jointes au dossier.

L'APEF 1983-1989

1983-1984, Constitution de l'association : documents officiels, conseils d'administration, courriers divers, CNRS, ministères, négociations, échanges avec le ministère des Droits de la femme (Michèle Coquillat)

1987-1989, Bulletin de liaison de l'Association, *Études féministes*, n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Archives de l'ANEF, 1989-2005

Boîte n° 1 : 1989, Création de l'ANEF,

Réunions préparatoires, Paris, Toulouse. AG constituante, Paris 3 juin 1989.

Réflexions et projets

Juillet 1989-1991 : CAs et AGs, comptes rendus et notes

1992-1993 : liste des adhérentes, AGs, CAs, notes. 1993-94.

Boîte n° 2 : 1994-1999.

Boîte n° 3 : 1999-2005

Boîte n° 4 : Commission Université

Contacts avec le ministère de l'Éducation nationale, 1988-1989

Demande de RV pour postes fléchés,

Dossier pour le ministre

Tables rondes Universités

La rentrée 1997.

Boîte n° 5 : Commission Europe

REEF/ENWS Réseau européen d'études femmes/European Network Women Studies

Réunions du Board 1994

GRACE

Compte rendu de l'Assemblée générale Constituante du 3 juin 1989 (extraits)

Dans un premier temps, de vingt minutes, la commission des postes, représentée par Françoise Duroux, a fait le bilan de l'action menée : une lettre envoyée à Lionel Jospin pour obtenir un rendez-vous, et des doubles adressés aux personnes susceptibles d'appuyer la demande. Lors de ce rendez-vous seront déposés les dossiers de chaque université où des postes peuvent être créés : soit pour institutionnaliser des travaux féministes existant de fait, soit pour donner assise à ce qui est informel.

Les postes demandés sont hors-contingents, et sans a priori de discipline, encore moins de personne. La difficulté sera d'obtenir du CNU qu'ils soient attribués à un « groupe pluridisciplinaire » et d'éviter que certains ne soient détournés.

Dans un second temps, l'assemblée a été consacrée à l'étude des statuts. Les trois heures prévues à cet effet ont été insuffisantes. Les débats ont porté sur deux points essentiels : la (non)mixité et la définition des membres de l'association.

Françoise Picq introduit en présentant les projets de statuts comme issus de réunions précédentes (Paris-Toulouse) et de propositions d'amendements des universités de province.

Une proposition de méthode de travail est faite : adopter les articles qui n'ont pas fait l'objet de contre-proposition, puis débattre des autres. Une autre consisterait à prendre les articles dans leur ordre, en fixant un temps maximum de discussion pour chacun.

En fait la discussion s'engage d'elle-même sur mixité ou non-mixité : l'article 1, relatif au titre de l'association, ne peut être pour certaines étudié qu'en dernier lieu ; pour d'autres au contraire il détermine le reste des statuts, selon qu'il comporte le

terme « femme » ou le terme « féministe ». Quelques remarques sont alors faites sur le sigle : impossibilité de reprendre celui de l'AFFER, propositions telles que « Etudes et Recherches féministes, sur les femmes et les rapports des sexes » ou « Association France, Féminisme, Femmes, Recherche ». Le débat s'oriente alors nettement sur la question de la mixité :

- la non-mixité peut être ressentie par les jeunes femmes comme un « vieux dogme » ; or il faut penser au renouvellement de la base ;
- pour une association de recherche féministe, qui veut promouvoir l'égalité des sexes, la non-mixité ne peut qu'être paradoxale ;
- il est important qu'existe un lieu de recherches exclusivement féminin : toute liberté est laissée aux hommes intéressés par ces questions de s'organiser entre eux ;
- si l'association est mixte, qu'en sera-t-il de la présence des hommes au CA, de leur responsabilité ? Comment le règlement intérieur peut-il gérer cela ? Apparaît ici la notion de « mixité relative ».

Des femmes évoquent alors l'association « femmes et mathématiques », non mixte, qui a une catégorie de membres « amis » pour les hommes participant à certaines activités, mais sans pouvoir décisionnel.

D'autres posent le problème en termes d'écriture : il faut rédiger des statuts ouverts, qui ne rendent pas impossible la mixité, en utilisant par exemple le terme de « personne », ainsi écrit au féminin, ils ne diraient rien de la mixité et adopteraient une position de principe d'ouverture aux hommes intéressés.

Au bout du compte, toutes ces analyses ayant déjà été menées par chacune, il est procédé à un vote indicatif. Sont mises aux voix les trois propositions suivantes :

1. Mixité absolue : pour 18, contre 39, abstentions 2.
2. Mixité relative : pour 38, contre 26, absentions 3, refus de vote 5.
3. Non-mixité absolue : pour 20, contre 24, abstentions 16

Le vote de décision porte donc sur la mixité relative : pour 36, contre 19, abstentions 16.

La suite des débats porte sur la qualité de membres.

- Faut-il une seule catégorie de membres-femmes adhérentes et une de membres associés ou amis masculins ?
- Faut-il faire la distinction, chez les femmes, entre des adhérentes « actives » et d'autres associées, ou de soutien ?
- Doit-il y avoir des critères pour cela, et si oui, lesquels ?

Ceci pose la question de la nature de l'association : purement de « recherche », ou élargie aux pratiques professionnelles, créatives, militantes ?

En fait la question fondamentale semble être : l'association est-elle :

- une association de femmes à laquelle des hommes peuvent être associés,
- une association d'études féministes dont on détermine que les membres sont des femmes,
- une association de chercheurs en études féministes, quel que soit leur sexe ?

Au moment où la séance est suspendue pour des contraintes horaires, des consensus semblent se dégager : toute femme qui manifeste un intérêt pour les recherches féministes peut être adhérente active : elle s'engage alors à travailler, sous quelque forme que ce soit, dans le sens des objectifs définis dans les statuts de l'association, auxquels elle adhère. Recherche et militantisme ne sont pas deux lieux différents, l'association n'est pas professionnelle. Son objectif serait la défense et la promotion des études féministes sous toutes les formes possibles. Il pourrait exister, dans l'association, des « sympathisantes », non-engagées activement, abonnées au bulletin, informées des activités, et donnant une cotisation plus élevée, de soutien.

La séance est suspendue à 14 h pour reprendre à 15 h, à Jussieu.

AG 2016

Rapport moral : compte rendu d'activités 2016

Vie interne de l'association

- Le Conseil d'Administration de l'ANEF (élu par l'AG du 16 janvier 2015) s'est réuni en 2016 à quatre reprises : 15 janvier, 22 avril, 16 juin, 14 octobre 2016. Aucun CA n'a pu se tenir en région. EFiGiES a été invitée à intervenir dans chacun des CA pour des échanges d'information.
- Depuis 2013, le CA a souhaité élire un bureau qui puisse collaborer et se partager les responsabilités. C'est pourquoi la présidence est représentée par trois personnes : Sylvie Cromer, présidente, Erika Flahault et Françoise Picq, vice-présidentes. Isabelle Collet est trésorière et Nicole Decuré, secrétaire. Le triumvirat de la présidence se réunit régulièrement, notamment pour préparer les CA. Sylvie Cromer ayant été nommée par le CNRS directrice scientifique du GIS Institut du genre a démissionné du bureau. Geneviève Pezeu est venue épauler le bureau.
- Outre les CA, des sous-groupes se sont régulièrement réunis pour faire avancer les projets. Le CA fonctionne en commissions : Commission Bulletin ; Commission

Partenariats ; Commission « e-Toile », constitution d'un réseau féministe francophone ; Commission sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche.

- L'ANEF diffuse régulièrement des informations sur les recherches et enseignements sur le genre aux adhérent.e.s sur sa liste de diffusion et plus largement sur son site rénové, enrichi et désormais quadrilingue (www.anef.org), ainsi que par une newsletter mensuelle « L'Actu du Site » mise en place en octobre 2016.
- Les deux objectifs majeurs de l'année 2015, issus du *Livre Blanc*, ont été poursuivis en 2016 :
 - structurer un réseau de recherche féministe dans la francophonie ;
 - renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'ESR.
- L'ANEF a décidé de verser un fonds de ses archives à l'association Archives du féminisme, présidée par Christine Bard et située à la bibliothèque universitaire d'Angers. Aussi un appel a-t-il été lancé à celles qui ont dû (peut-être !) garder plein de documents concernant l'ANEF, jusqu'à l'année 2010.
- Enfin, en 2016, un moment important pour l'ANEF a été la fête organisée le 26 mai 2016 en l'honneur de sa vice-présidente (et présidente de 1994 à 1998) Françoise Picq, décorée le 8 mars 2016 de la Légion d'honneur par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette fête a été l'occasion de faire le point sur les activités passées de l'ANEF et la part que Françoise y a pris ; ainsi que sur les projets à venir. Plus de 70 personnes ont participé à cet hommage, introduit par Michelle Perrot qui a évoqué le parcours de Françoise Picq (voir *Bulletin* n° 66, 2016).

Activités

AXE 1 : **Promouvoir l'institutionnalisation des études et des enseignements sur le genre**

Le projet de réseau de réseaux féministes francophones

Après l'intervention au colloque « Femmes universitaires, femmes de pouvoir ? », organisé par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), à Dakar les 13 et 14 novembre 2014 et aux ateliers organisés au 7^e congrès féministe francophone (CIRFF) du 24 au 28 août 2015 à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) « Penser Créer Agir les féminismes. De la révolution des savoirs au changement social », une commission ANEF intitulée « e-Toile » (Françoise Picq, Geneviève Pezeu, Delphine Naudier, Julie Jarty, Sylvie Cromer) s'est régulièrement réunie pour réfléchir aux modalités de constitution du réseau.

Un projet rappelant le contexte historique et une charte ont été écrits. Un premier recensement de réseaux a été élaboré. Le projet sera présenté en AG et, en principe, à la Biennale masculins/féminins sur le thème : « Géographies féministes : théories, pratiques et engagements », des 1-2 juin 2017 à Paris.

L'objectif est de lancer officiellement ce réseau des réseaux au 8^e congrès du CIRFF en 2018.

- **Recensement Genre ESPÉ (ARGEF / ANEF)**

Le MENESR a missionné l'ARGEF et l'ANEF pour établir une carte de France des formations égalité en ESPÉ. Geneviève Pezeu et Céline Pétrovic sont chargées de ce travail.

- **Audition de l'ANEF par la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale le 18 mai 2016**, représentée par Françoise Picq et Geneviève Pezeu, sur « Les études de genre ».

On peut visionner l'audition sur le site de l'Assemblée et de l'ANEF et lire le rapport de Maud Olivier rendu en octobre 2016 (<http://www.anef.org/les-etudes-de-genre-rapport-dinformation-au-nom-de-la-delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-legalite-des-chances-entre-les-hommes-et-les-femmes-de-lassemblee-nationale-octobre-2016/>).

AXE 2 : Implication dans les réseaux féministes français et internationaux : soutiens, interventions, participations et publications

L'ANEF est membre et participe activement aux activités des réseaux suivants :

- Membre du réseau des associations du Centre francilien Hubertine Auclert (<http://www.centre-hubertine-auclert.fr/associations>).
- L'ANEF a d'ailleurs signé le 6 avril 2016 la « Lettre ouverte à la Région Île-de-France » initiée par Osez le féminisme ! à l'annonce d'une baisse budgétaire de l'ordre de 30 %.
- Membre du collectif des Féministes en Mouvements (<http://feministesenmouvements.wordpress.com/qui-sommes-nous/>).
- Membre du CNDF.
- Membre du Lobby européen des femmes CLEF.
- En 2016, plusieurs responsables de l'ANEF participent au Conseil scientifique du 8^e Congrès International des Recherches Féministes dans la Francophonie, placé sous la responsabilité d'Anne-Marie Devreux.

Interventions

Le *Vade-mecum* a été présenté le 10 mars 2016 au séminaire doctoral Arpège, à l'université Toulouse-Jean-Jaurès, « Penser et agir contre le harcèlement à l'université », par Sylvie Cromer pour l'ANEF, le CLASCHES et Sabrina Sebti pour la CPED.

L'ANEF a co-organisé un atelier sur le harcèlement sexuel (« Taking into account sexual harassment, gender-based violence and sexist behaviour in higher education and research ») à la 9^e Conférence européenne sur l'égalité de genre dans l'enseignement supérieur et la recherche, à Paris, les 12-14 septembre 2016. On trouvera sur le site de l'ANEF les présentations des interventions : <http://www.anef.org/taking-into-account-sexual-harassment-gender-based-violence-and-sexist-behaviour-in-higher-education-and-research-le-panel-anef-clasches-cped-a-la-9eme-conference-europeenne-sur-legalite-de/>, ainsi qu'un compte rendu de la conférence.

Pétitions

Le CA de l'ANEF s'est mobilisé à plusieurs reprises, en signant plusieurs pétitions qu'on retrouvera sur le site : <http://www.anef.org/?cat=67>.

Citons notamment : l'appel à manifestation initié par le Collectif National pour les Droits des Femmes - CNDF « Debout contre les violences faites aux femmes » le 25 novembre 2016 ; la pétition adressée à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: Pour l'égalité dans l'enseignement – contre le sexisme du rapport du CAPES le 29 octobre 2016 ; la tribune initiée par l'association Archives du féminisme « Pour un projet ambitieux de bibliothèque d'histoire des femmes et du féminisme », le 5 octobre 2016 ; l'appel à rassemblement devant l'Assemblée nationale le 11 mai 2016 à 18h30 pour demander une réelle prise en compte des situations de harcèlement sexuel et la fin de l'impunité pour les auteurs en situation de pouvoir, etc.

Soutien

L'ANEF s'était engagée à apporter son soutien au répertoire sur les associations féministes en cours de publication à La Dispute ; cependant ce projet a été arrêté.

AXE 3 : La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans les établissements d'ESR

L'ANEF a fixé la lutte contre les violences comme une priorité, suite à la publication de son *Livre blanc*, dont le chapitre 5 s'intitule « Harcèlement sexuel et violences

sexistes à l'université et dans l'enseignement supérieur ». Mandatée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ANEF avait organisé le 28 novembre 2014 un atelier de travail, « Harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche: quels dispositifs mettre en place ? », co-organisé avec le CLASCHES et la CPED, partenaires incontournables sur ces questions. Suite à cet atelier, un *Vade-mecum* avait été publié, largement médiatisé et diffusé (tirage à 500 exemplaires, création d'un prospectus). Outre les deux interventions de l'ANEF, le *Vade-mecum* a été présenté à plusieurs reprises par la CPED, notamment à l'Université de Padoue en décembre 2016.

Dans la continuité du travail initié en 2014, un second atelier organisé par l'ANEF et la CPED a accueilli les 8 et 9 décembre 2016 une cinquantaine de participant.e.s pour actualiser et compléter (notamment avec un chapitre sur la formation) le *Vade-mecum*. Comme en 2014, une phase préparatoire a mobilisé deux représentantes de chaque association pour organiser le programme, penser les modalités participatives et préparer les documents de travail : Sylvie Cromer et Érika Flahault pour l'ANEF, Rozenn Texier-Picard, Nolwenn Lecuyer et Rachida Lemmaghti pour la CPED. Un dossier documentaire de 41 pages qui complète celui de 2014 est en ligne sur le site de l'ANEF, comme le *Vade-mecum*. Voir le site ANEF pour plus d'informations : <http://www.anef.org/?p=1393> & <http://www.anef.org/?p=2418>.

AXE 4 : Bulletin de l'ANEF - ISSN: 1163-1422

Publication du *Bulletin* n° 66, hiver 2016, de 72 pages comprenant les CR des CA de 2016 ; l'ANEF à l'honneur ; *In memoriam* ; recherche ; livres : comptes rendus de lecture.

AXE 5 : Animation du site quadrilingue créé en 2014 et création d'une infolettre « L'Actu du site »

Le site a vocation à regrouper et archiver le maximum d'informations et documents (officiels, militants ou de recherche), sur les sujets au cœur de nos missions. Il met ainsi à disposition des internautes :

- rapports, textes réglementaires, décrets français et européens (de 2000 à aujourd'hui),
- données statistiques et analyses scientifiques sur ces questions,
- communiqués de presse, lettres ouvertes et textes de pétitions,
- appels à communications et programmes de colloques et journées d'étude,
- liens et informations avec les associations et institutions intéressées,
- enregistrements audio et vidéo.

On trouve également l'ensemble des publications de l'ANEF disponibles en ligne :

- le *Bulletin* (à l'exception des deux derniers),
- les Actes des journées,
- le plaidoyer,
- les rapports sur les enseignements sur le genre (RG1 et RG2),
- les dossiers documentaires sur le harcèlement sexuel et le *Vade-mecum*,
- la nouvelle lettre *Actu du site*.

Le site s'est développé avec la volonté de donner plus de place aux adhérentes de l'ANEF – on peut donc consulter les CV des adhérentes – et développer les échanges.

Le site est actualisé toutes les semaines et s'organise en rubriques. La recherche de documents peut s'y faire par mots clés dans le moteur de recherche intégré ou dans le nuage de mots.

Depuis septembre 2016, l'ANEF publie une lettre *L'actu du site*, pour informer des derniers articles déposés ou actualisés sur son site. L'ensemble des numéros de cette lettre sont classés par ordre ante-chronologique sur le site.

Projets et perspectives 2017-2018

L'ANEF poursuit quatre projets ambitieux : lancer le réseau des réseaux francophones et féministes ; accompagner la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche avec ses partenaires CPED et Clasches ; continuer le développement et la visibilité de son site ; participer à l'organisation du 8^e CIRFF.

Dans cette perspective, il va falloir rechercher de nouvelles ressources. D'une part, nos commissions du CA souhaitent accueillir des adhérentes de l'ANEF et ainsi s'étoffer ; d'autre part nous devons rechercher de nouveaux financements : ainsi nous avons déjà étudié la possibilité de faire appel à la réserve parlementaire. Concrètement en 2017, les activités suivantes seront menées.

1. Réseau des réseaux féministes et francophones

Le projet sera présenté à la Biennale masculins/féminins : « Géographies féministes : théories, pratiques et engagements », qui se tiendra les 1-2 juin 2017 à Paris.

L'objectif est de lancer officiellement ce réseau des réseaux au 8^e congrès du CIRFF en 2018.

2. Violences sexistes et sexuelles

- Suite aux deux ateliers des 8 et 9 décembre 2016, la réécriture du *Vade-mecum* est lancée ; la deuxième édition du *Vade-mecum* paraîtra en mars 2017.
- Un colloque international sera organisé en novembre ou décembre 2017 (la date sera fixée dès janvier 2017), à partir des contacts déjà établis, notamment lors de la 9^e conférence de septembre : interventions du Québec, de la Finlande, du Royaume-Uni, de l'Espagne, etc. Pourront aussi être présentés à cette occasion les premiers résultats de l'enquête VIRAGE Université.

3. Développer le site

Afin que le site soit un outil utile aux adhérent.e.s, une rubrique spécifique va être créée : « Nos adhérentes publient ».

4. Conseil scientifique du 8^e CIRFF

Plusieurs membres de l'ANEF participent au Conseil scientifique du 8^e CIRFF. Parallèlement certaines projettent de faire l'histoire des précédents congrès.

AXES DÉTAILLÉS DE TRAVAIL 2017 ET 2018

Dans le cadre des Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche organisées à l'automne 2012, l'ANEF, forte de son expérience de près de 30 ans, a présenté un *Plaidoyer pour l'institutionnalisation des études sur le genre dans les orientations stratégiques de la recherche et de l'enseignement supérieur*. Cette contribution résultait d'une réflexion collective menée depuis deux ans, qui a été publiée sous la forme d'un *Livre blanc* en 2014, ouvrage publié à la Dispute, largement diffusé, et épuisé en quelques mois. Cet important travail collectif médiatisé a renforcé les axes d'intervention de l'ANEF. Pour les années à venir, l'ANEF souhaite s'investir dans trois axes.

1. Lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans les établissements d'ESR

Le *Livre blanc* a consacré tout un chapitre à la question des violences sexistes et sexuelles (voir chapitre 5). Cette expertise de l'ANEF a conduit le MENESR à demander à l'ANEF d'organiser en 2014 un atelier de travail, auquel l'ANEF a souhaité associer le CLASCHES et la CPED. Ce travail partenarial et participatif a débouché sur la publication d'un *Vade-mecum* en novembre 2015, fortement médiatisé, en France mais aussi à l'étranger (Padoue, Linköping en Suède, Trieste, Madrid). C'est ainsi qu'un panel (« Taking into account sexual harassment, gender-

based violence and sexist behaviour in higher education and research ») a eu lieu à la 9^e conférence sur le genre dans l'enseignement supérieur de septembre 2016. Étant donné la demande, un deuxième atelier a donc été organisé les 8 et 9 décembre 2016 par l'ANEF et la CPED pour actualiser et compléter le *Vade-mecum*, tout en formant de manière participative différents acteurs et actrices de la communauté universitaire et de recherche (enseignant.e.s chercheur.e.s, DRH, personnels de santé, travailleur.e.s sociaux, étudiant.e.s). Cette fois-ci, une cinquantaine de personnes a participé au travail de réflexion, démontrant l'urgence et l'ampleur des besoins. Une deuxième édition du *Vade-mecum* est sortie le 8 mars 2017 qu'il conviendra d'accompagner.

Concernant cet axe, il s'agira donc en 2017 de :

- participer aux événements scientifiques en France et à l'étranger pour présenter la lutte contre le HS en France (par exemple, intervention le 10 mars 2017 à l'ULB) ;
- organiser un colloque international en novembre 2017 ;
- proposer aux établissements de « tester » une formation grandeur nature afin qu'ils s'engagent dans la formation. Nous envisageons de proposer en 2017 un théâtre forum (la veille du colloque international) qui a l'avantage de permettre à environ 70 personnes d'assister à l'événement.

À moyen terme, dans les années à venir, il s'agira de :

- réactualiser régulièrement le *Vade-mecum* (tous les deux ans) ;
- organiser tous les deux ans, en relation avec l'actualisation, un atelier de travail avec les établissements ;
- organiser ou participer à des journées d'études, colloques nationaux ou internationaux ;
- proposer d'autres tests de formation.

Ce travail sera fait en coordination avec la CPED et le Clasches.

2. Mettre en place un réseau des réseaux francophones et féministes dédiés aux études féministes, sur les femmes, le genre ou les sexualités

Après l'intervention au Colloque organisé par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), à Dakar « Femmes universitaires, femmes de pouvoir ? » les 13 et 14 novembre 2014 et les ateliers organisés au 7^e congrès féministe francophone (CIRFF) du 24 au 28 août 2015 à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) « Penser Créer Agir les féminismes De la révolution des savoirs au changement social », il est apparu plus que jamais nécessaire d'avoir un réseau francophone pérenne pour rendre visibles les réseaux francophones existants et collaborer avec les réseaux anglophones existants.

En 2016, un projet rappelant le contexte historique et une charte du Réseau (objectifs/valeurs) ont été écrits. Un premier recensement de réseau a été élaboré. L'objectif est de lancer officiellement ce réseau des réseaux au 8^e congrès du CIRFF en 2018.

Concernant cet axe, il s'agira donc en 2017 de :

- présenter le projet à la Biennale Féminins/Masculins du 1-2 juin 2017, « Géographies féministes : théories, pratiques et engagements » ;
- poursuivre le recensement et poursuivre les contacts ;
- mettre en place une 1^{re} plateforme internet pour faciliter les échanges

À moyen terme, dans les années à venir, il s'agira de :

- lancer officiellement le réseau en 2018 lors du 8^e CIRFF à Nanterre ;
- participer à sa structuration et à son développement ;
- participer à l'animation en France.

3. Diffuser les informations concernant les études féministes, le genre dans l'ESR et le réseau francophone et féministe, tout particulièrement par le site anef.org

L'ANEF dispose d'une liste de diffusion, publie chaque année un Bulletin sur les activités passées et dispose d'un site de référence depuis trois ans maintenant, régulièrement mis à jour, qui donne accès : aux activités de l'ANEF, aux actualités, aux ressources militantes ou de recherche. En octobre 2016, une lettre d'actualité pour le faire connaître a été créée.

Concernant cet axe, il s'agira donc en 2017 de :

- maintenir ce site à jour,
- renforcer sa visibilité,
- proposer aux adhérent.e.s de nouveaux « services », avec une rubrique annonçant les publications des adhérent.e.s.

À moyen terme, dans les années à venir, il s'agira que l'ANEF, forte de son expérience, puisse servir de relais au réseau francophone, en créant par exemple un espace de type blog.

AG de l'ANEF 2017

7 novembre 2017, Maison des associations, Paris 10^e, 15h45 - 18h30

Présence : 13 personnes et 5 excusé-e-s

Commission harcèlement

Sylvie CROMER fait le point. Elle rappelle l'impact du chapitre dans le *Livre blanc* qui a impulsé le collectif ANEF / CPED / Clasches et les dernières étapes-clés.

- 2015 : premier *Vade-mecum* ;
- mars 2017 : réactualisation du *Vade-mecum* avec un chapitre important sur la formation. Il est bien diffusé sur Internet car téléchargeable gratuitement. 1 000 exemplaires papier ont été imprimés suivis d'une réimpression ;
- colloque du 4 décembre 2017 à Paris 7 : 1^{er} congrès international en France qui traite de ce sujet.

Plénières en matinée, ateliers avec des objectifs opérationnels l'après-midi ; des documents seront publiés et pris en charge par le MESRI. Théâtre-forum comme outil de formation en conclusion

- Projet 2018 : publier les actes du colloque du 4 décembre 2017 ; organiser un atelier sur la procédure disciplinaire ; élaborer des modules de formation.

Commission CIRFF

Françoise PICQ fait le point. Les propositions reçues représentent le double de celles reçues à Montréal. Les besoins techniques et pratiques sont plus importants que prévu. Actuellement, sur le plan financier, il y a 42 000 € et il en faudra 160 000.

Présentation des propositions ANEF et ARGEF :

- table ronde : « Tisser la toile des réseaux : e-Toile » (F. Picq, G. Pezeu, V. Perry) ;
- assemblée constituante de e-Toile (F. Picq, G. Pezeu, V. Perry) ;
- communication : « Histoire et histoires des CIRFF » ;
- communication dans le cadre d'un colloque proposé par les Québécoises : « Violences sexuées à l'université » (S. Cromer, E. Flahaut) ;
- colloque : « Des féministes à l'épreuve du moment » ;
- table ronde : « Formation au genre à l'université » (formation aux enseignements) (ARGEF ; Lausanne ; Genève ; Créteil ; Master en ligne) ;
- atelier : « Féminisme et éducation populaire » (ARGEF) ;
- atelier : « Les cyber-violences » (ARGEF, S. Couchot-Schiex) ;
- atelier : « Les adolescent.e.s et leurs représentations » (C. Marro ; I. Collet, G. Pasquier, G. Pezeu).

Rapport moral adopté à l'unanimité.

Rapport financier adopté à l'unanimité.

Rapport moral : compte rendu d'activités 2017

Vie interne de l'association

Le Conseil d'Administration de l'ANEF s'est réuni en 2017 à cinq reprises : 9 janvier, 3 février, 17 juin, 13 septembre et 7 novembre 2017. Un CA a eu lieu cette année à Angers, lors du dépôt des archives le vendredi après-midi 16 juin 2017 au Centre des Archives du Féminisme. EFiGiES a été invitée à intervenir dans chacun des CA pour des échanges d'information.

En 2017, le CA a renouvelé son bureau. Lors du Conseil d'administration du vendredi 3 février 2017, trois personnes ont été élues à la présidence : Geneviève Pezeu, présidente, Erika Flahault et Françoise Picq, vice-présidentes. Isabelle Collet est trésorière et Nicole Decuré, secrétaire. Le triumvirat de la présidence se réunit régulièrement, notamment pour préparer les CA.

Outre les CA, des sous-groupes se sont régulièrement réunis pour faire avancer les projets : Commission Bulletin ; Commission Partenariats ; Commission « e-Toile », constitution d'un réseau féministe francophone ; Commission violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche.

L'ANEF, représentée par sa présidente Geneviève Pezeu et sa vice-présidente Françoise Picq, a été reçue le 16 septembre par Catherine Petit, conseillère en charge des Droits des femmes au cabinet de Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

À plusieurs reprises, en 2017, l'ANEF a rencontré le MESRI. Une convention a d'ailleurs été signée avec le MESRI.

L'ANEF a déposé dix cartons d'archives (jusqu'en 2010) au Centre des Archives du Féminisme à Angers (Pour en savoir plus et voir des photos : <https://www.anef.org/lanef-depose-ses-archives-au-archives-du-feminisme-angers-16-juin-2017/>).

Les trois objectifs majeurs de l'année 2017 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes :

- structurer un réseau de recherche féministe dans la francophonie ;
- renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'ESR ;
- participer par la diffusion au développement des recherches et enseignements féministes.

Activités

AXE 1 : **Promouvoir l'institutionnalisation des études et des enseignements sur le genre**

- **Le projet de réseau de réseaux féministes francophones**

Au sein de la commission ANEF intitulée « e-Toile » ont travaillé en 2017 Françoise Picq, Geneviève Pezeu, Véronique Perry. La commission s'est régulièrement réunie pour réfléchir aux modalités de constitution du réseau.

Un projet rappelant le contexte historique et une charte ont été écrits et présentés à la Biennale masculins/féminins sur le thème : « Géographies féministes : théories, pratiques et engagements », des 1-2 juin 2017 à Paris. Un premier recensement de réseaux a été élaboré.

L'objectif est de lancer officiellement ce réseau des réseaux au 8^e congrès du CIRFF en 2018. C'est pourquoi une table ronde a été soumise au CIRFF qui a été acceptée.

- **Recensement Genre ESPÉ (ARGEF / ANEF)**

Le MENESR a missionné l'ARGEF et l'ANEF pour établir une carte de France des formations égalité en ESPÉ dont le but est de rendre compte l'état des ressources en personnel participant à la formation à l'égalité des sexes en formation initiale des enseignants dans les masters MEEF. Geneviève Pezeu et Céline Pétrovic sont chargées de ce travail d'enquête. Les résultats de cette action ont été présentés à l'occasion de la 3^e Journée de l'ARGEF, le 17 mai 2017 à l'ESPÉ de l'Académie de Créteil, site de Bonneuil-sur-Marne. Une carte interactive est disponible sur le site de l'ARGEF de même que le bilan de l'action.

Cf. ARGEF-BILAN-Cartographie-Egalité-FormationMEEF-V2.

AXE 2 : **Implication dans les réseaux féministes français et internationaux : soutiens, interventions, participations et publications**

L'ANEF est membre et participe activement aux activités des réseaux suivants :

- réseau des associations du Centre francilien Hubertine Auclert (<http://www.centre-hubertine-auclert.fr/associations>),
- CNDF.

Plusieurs membres du CA de l'ANEF participent au Conseil scientifique du 8^e Congrès International des Recherches Féministes dans la Francophonie, placé sous la responsabilité d'Anne-Marie Devreux.

Interventions

- Le 7 avril 2017, Françoise Picq et Hélène Marquié ont participé au premier forum des expertes, organisé par le projet Expertes.fr et y ont représenté l'ANEF.
- En novembre, Annik Houel est intervenue à une soirée organisée par La Baffe, une association féministe d'étudiant.e.s de la Sorbonne sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur. Une centaine d'étudiant.e.s était présente.
- L'ANEF a proposé (ou a été sollicitée pour) plusieurs interventions au congrès du CIRFF.

Pétitions

Le CA de l'ANEF s'est mobilisé à plusieurs reprises, en signant plusieurs pétitions ou tribunes collectives qu'on retrouvera sur le site : <https://www.anef.org/category/activites/anef-mobilise/>.

Citons notamment : « Sauvons le réseau de recherche Mage pour l'égalité des femmes et des hommes au travail », 23 octobre 2017 ; « Un.e enfant ne peut pas consentir! », 2 octobre 2017 ; « Retrait des affiches violentes et sexistes à Béziers », 28 septembre 2017 ; Sauvons la bibliothèque Marguerite Durand, septembre 2017 ; Pour la pérennisation d'un ministère des Droits des femmes, 12 mai 2017, etc.

AXE 3 : La lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) dans les établissements d'ESR

L'ANEF a fixé la lutte contre les violences comme une priorité, suite à la publication de son *Livre blanc*. Suite aux ateliers organisés par l'ANEF et la CPED qui avaient accueilli les 8 et 9 décembre 2016 une cinquantaine de participant.e.s, une deuxième version du *Vade-mecum* a été publiée en mars 2017. Le document a été révisé et s'est enrichi d'un nouveau chapitre sur la formation. Il est téléchargeable sur le site de l'ANEF et 1 000 exemplaires papier ont été diffusés.

Outre cette publication, la commission VSS, composée de Sylvie Cromer, Erika Flahault, Hélène Marquié et Catherine Marry, a préparé et animé en collaboration avec la CPED et l'association femmes et mathématiques le colloque international Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, qui se déroulera le 4 décembre 2017 à l'Université Paris-Diderot. Le colloque international, qui est aussi une journée de formation pour les référent-e-s égalité, est organisé en partenariat avec la conférence permanente des chargé.e.s de mission égalité/diversité dans l'enseignement supérieur et la recherche (CPED), l'université Paris Diderot (Projet européen TRIGGER), et le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche (MESRI). Il se compose d'une matinée de plénières avec des

chercheuses étrangères, de quatre ateliers en parallèle l'après-midi, d'une session de théâtre forum, ainsi que d'interventions politiques.

Plus de 250 personnes sont attendues, notamment les chargées de mission égalité mais aussi des chercheur.e.s, des étudiant.e.s et des responsables administratif.ves.

AXE 4 : *Bulletin* de l'ANEF - ISSN: 1163-1422

Le *Bulletin* n° 67, hiver 2017 sera publié, comprenant notamment les CR des CA de 2017, *In memoriam*, comptes rendus de lecture.

AXE 5 : Animation du site quadrilingue créé en 2014 et diffusion d'une infolettre « L'Actu du site »

Le site a vocation à regrouper et archiver le maximum d'informations et documents (officiels, militants ou de recherche), sur les sujets au cœur de nos missions. Il met ainsi à disposition des internautes :

- rapports, textes réglementaires, décrets français et européens (de 2000 à aujourd'hui),
- données statistiques et analyses scientifiques sur ces questions,
- communiqués de presse, lettres ouvertes et textes de pétitions,
- appels à communications et programmes de colloques et journées d'étude,
- liens et informations avec les associations et institutions intéressées,
- enregistrements audio et vidéo.

On trouve également l'ensemble des publications de l'ANEF disponibles en ligne :

- le *Bulletin* (à l'exception des deux derniers),
- les Actes des journées,
- le plaidoyer,
- les rapports sur les enseignements sur le genre (RG1 et RG2)
- les dossiers documentaires sur le harcèlement sexuel et le vademecum.
- la nouvelle lettre *Actu du site*

Le site s'est développé avec la volonté de donner plus de place aux adhérentes de l'ANEF – on peut donc consulter les CV des adhérentes – et développer les échanges.

Le site est actualisé toutes les semaines et s'organise en rubriques. La recherche de documents peut s'y faire par mots clés dans le moteur de recherche intégré ou dans le nuage de mots.

Depuis septembre 2016, l'ANEF publie une lettre *L'actu du site*, pour informer des derniers articles déposés ou actualisés sur son site. L'ensemble des numéros de cette lettre sont classés par ordre ante-chronologique sur le site.

Depuis janvier 2017, la Liste Études Féministes EFL est rattachée à l'ANEF. Elle devient la Liste Études Féministes EFL-ANEF. Cette liste a été créée lors du Congrès international de recherches féministes francophones (CIRFF) de Toulouse en 2002 par Judith Ezekiel. Elle est hébergée par l'équipe Simone-SAGESSE de l'université de Toulouse-Jean-Jaurès (anciennement Le Mirail). Elle est gérée depuis 2007 par Isabelle Collet de l'Université de Genève.

Projets et perspectives 2018

L'ANEF poursuit quatre projets ambitieux : lancer le réseau des réseaux francophones féministes ; accompagner la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche avec ses partenaires ; continuer le développement et la visibilité de son site ; participer au 8^e Congrès CIRFF.

Concrètement en 2018, les activités suivantes seront menées.

1. Réseau des réseaux féministes et francophones

Ce réseau des réseaux sera officiellement lancé au 8^e congrès du CIRFF, en août 2018, après l'organisation d'une table ronde.

2. Violences sexistes et sexuelles

Suite au Colloque international du 4 décembre 2017 et aux quatre ateliers dont des objectifs opérationnels ont été définis, des « livrables » seront élaborés, dont la forme reste à définir. Par ailleurs, l'ANEF et ses partenaires souhaitent engager la réflexion sur la réforme de la procédure disciplinaire en organisant un séminaire juridique. Enfin étant donné les demandes, l'ANEF souhaite réfléchir à des formations.

3. Diffusion, site et lettre

Afin que le site soit un outil utile aux adhérent.e.s, une rubrique spécifique va être créée : « Nos adhérentes publient » .

4. Participation au 8^e Congrès du CIRFF

Plusieurs membres de l'ANEF sont engagées dans des interventions.

Retour sur l'engagement de l'ANEF contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche

Devant l'étonnement politique et médiatique face aux « révélations » des violences sexistes et sexuelles qui déferlent à l'échelle mondiale depuis l'affaire Weinstein, il est nécessaire de rappeler que, depuis des lustres, les femmes parlent, ici et ailleurs, et que depuis quarante ans en France se sont organisées des associations féministes qui ont développé des modes d'action et de soutien, analysé les violences, les ont fait figurer dans l'agenda politique et jusqu'à l'inscription dans la loi. Devant aussi l'encouragement politique et médiatique, adressé aux victimes, à ne pas en rester là et à porter plainte, là encore il est nécessaire de rappeler que les femmes et les féministes n'ont pas attendu ce conseil (ou cette autorisation ?). La nouveauté est que la déflagration de récits est répercutée par les réseaux sociaux, et que les médias les ont transmis, retransmis, sans censure ni stigmatisation.

Des confidences sur des violences, des procès, des dénonciations publiques, des revendications, l'ANEF a pris sa part dans ce combat, en le portant au sein de l'enseignement supérieur et la recherche. À l'occasion du colloque international du 4 décembre 2017 sur les violences sexistes et sexuelles, nous voudrions rappeler ici quelques étapes de l'engagement de l'ANEF.

Dès 1998, plusieurs membres de l'ANEF sont sollicitées par des étudiantes et recueillent des confidences détaillées sur des violences commises par un enseignant de sociologie en poste à l'Université Toulouse-le-Mirail depuis 1995 : harcèlement sexuel, harcèlement moral, abus d'autorité et atteinte à la dignité des personnes. Ces étudiant.e.s n'avaient pu ou voulu déposer plainte au pénal, notamment en raison du délai de prescription. L'ANEF entreprend des démarches auprès du président de l'Université qui n'aboutissent pas. Néanmoins, en juillet 2003, le rattachement de l'enseignant à l'équipe Simone-SAGESSE est suspendu. Fin novembre 2004, avec des dizaines d'autres centres et réseaux d'études féministes en France et à l'étranger, l'ANEF dénonce l'attribution du poste de professeur de sociologie fléché « Rapports sociaux de sexe – Travail, genre et sociétés » à ce maître de conférences. Pour ne pas laisser dans l'oubli les agissements commis, l'ANEF, conjointement avec les victimes décide de diffuser un texte : « Chantage et abus de pouvoir dans les universités » (*Bulletin de l'ANEF* n° 46, avril 2005).

Suite à cette publication, en 2007, l'enseignant-chercheur intente à l'encontre de six responsables de l'ANEF¹ et de deux responsables de l'AVFT² un procès en diffamation. La plainte contre l'ANEF fut déclarée irrecevable en raison d'un vice de forme, tandis qu'une exception de bonne foi fut reconnue à l'égard de l'AVFT. Les éléments présentés par les deux associations montrent, en effet, l'absence de volonté de nuire : de nombreux témoignages de victimes et de témoins avaient été rassemblés. Malgré le verdict du tribunal pénal sur la non-diffamation, l'Université ne s'est pas saisie de ce dossier et l'enseignant ne fit l'objet d'aucune procédure disciplinaire, continua sa carrière et décrocha même l'éméritat, malgré une nouvelle mobilisation collective en 2017 initiée par le Clasches (Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement dans l'enseignement supérieur, créé en 2001) et soutenue par l'ANEF avec une lettre au président de l'Université Toulouse-Jean Jaurès.

Cette lutte collective, mais aussi et surtout l'expertise de plusieurs membres de l'ANEF, chercheuses spécialistes des violences³ contribuèrent à faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles une des missions majeures de l'ANEF, ce qui aujourd'hui mobilise plusieurs membres du Conseil d'administration.

C'est ainsi qu'après avoir relayé les revendications du Clasches elle élabore un « Plaidoyer pour l'institutionnalisation des études sur le genre dans les orientations stratégiques de la recherche et de l'enseignement supérieur », comprenant un volet sur le harcèlement sexuel, les violences sexistes et sexuelles⁴, qu'elle présente dans le cadre des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche organisées à l'automne 2012.

La question a été approfondie avec l'AVFT et le Clasches lors du chantier ouvert par l'ANEF pour aboutir au Livre blanc, *Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche* publié en 2014 aux éditions La Dispute. Celui-ci comporte un chapitre étayé de témoignages.

Depuis trois ans maintenant, c'est une action collective soutenue qui est engagée. Une troisième association a rejoint la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur : la Conférence permanente des chargé.e.s de mission égalité, diversité ou mission assimilée (CPED) créée en 2011 qui regroupe

1-Nicole Décuré, Michèle Ferrand, Dominique Fougeyrollas, Annik Houel, Nicky Le Feuvre, Françoise Picq.

2-Marie-Victoire Louis et Catherine Le Magueresse. L'Association européenne contre les violences au travail avait également publié un texte de dénonciation.

3-Sylvie Cromer, Michèle Ferrand, Dominique Fougeyrollas, Christelle Hamel, Annik Houel, Patricia Mercader, etc.

4-Voir sur le site de l'ANEF : <https://www.anef.org/plaidoyer-pour-linstitutionnalisation-des-etudes-sur-le-genre-dans-les-orientations-strategiques-de-la-recherche-et-de-lenseignement-superieur-octobre-2012/>.

des chargé.e.s de mission et des vice-président.e.s en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur établissement universitaire⁵.

Dès 2014, les trois associations (ANEF, Clasches, CPED) choisirent d'unir leurs forces, en organisant un atelier de travail collectif rassemblant une vingtaine d'établissements français avec l'objectif d'être forces de réflexion et de proposition. L'issue de ces travaux fut la publication en 2015, en format papier et en version numérique, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), d'un *vade-mecum* à l'attention des établissements. Complémentaire du guide édité par Clasches en 2014 à destination des victimes, ce guide a été conçu à la fois comme un argumentaire pour combattre l'inertie et inciter à l'action, et comme une vitrine des dispositifs existants pour encourager la prise en charge institutionnelle des situations de violences.

Le *vade-mecum* rencontra un grand succès : amplement diffusé et téléchargé sur les sites des trois associations et du ministère, il fit aussi l'objet de plusieurs présentations en France et à l'étranger. C'est ainsi que l'atelier programmé l'année suivante sur le même principe collaboratif entre les trois associations et avec des établissements afin d'actualiser le guide (voir édition 2017) dut être dédoublé. Suite aux demandes, il a été augmenté d'un nouveau chapitre sur les types de sensibilisation et formation possibles.

Afin de faire connaître plus largement les avancées en France et de partager les initiatives prises dans d'autres pays, tant en matière d'enquêtes que de prévention et de prise en charge, l'ANEF, la CPED et l'association femmes et mathématiques, avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et les Universités Aix-Marseille, Le Mans, Paris Diderot et Paris 8, organisent un colloque international, le 4 décembre 2017 à l'Université de Paris Diderot, avec le soutien de plusieurs associations et de nombreux partenaires. Avec l'intervention de plusieurs chercheuses étrangères le matin, quatre ateliers de réflexion dans l'après-midi et la mise en lumière d'une action de formation en fin d'après-midi, il s'agit de la première manifestation de cette ampleur en France. Le succès est au rendez-vous : plus de 300 personnes se sont inscrites à l'événement, confirmant les attentes et les besoins.⁶

Les interventions des Conférences (CDEFI, CGE, CPU) et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation, autre fait novateur, sont très attendues. En effet, les violences sexistes et sexuelles, s'adossant et s'enracinant dans plusieurs types de rapports de pouvoir, la mobilisation collective et les politiques publiques apparaissent comme deux leviers efficaces et indissociables.

5 - La CPED est une association d'établissements loi 1901. Voir le site : <http://cped-egalite.fr/>.

6 - Voir compte rendu de la journée *infra*. Programme : voir site de l'ANEF.

Il s'agit d'une étape dans notre action commune. L'ANEF se fixe trois objectifs pour 2018 et les années à venir : continuer à produire des outils opérationnels à destination des actrices et acteurs de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche ; mener une réflexion sur la procédure disciplinaire ; développer les formations.

Notre souhait est que la lutte contre les violences de genre dans le monde universitaire et la recherche devienne un enjeu partagé⁷ et un objet de recherche légitime au même titre que d'autres violences aux personnes : il en va tant de l'avancée des droits des femmes, et donc des droits humains, que du rayonnement des universités et de la recherche françaises.

Dans l'après-coup du colloque, « Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche : de la prise de conscience à la prise en charge »⁸

En plénière, 250 présent.e.s, et ce tout au long de la journée, ont participé aussi aux quatre ateliers de l'après-midi.

Hélène Marquié et Erika Flahault, pour l'ANEF, ont ouvert le colloque avec Rachida Lemmaghti, chargée de mission égalité femmes-hommes à l'université Paris-Diderot, qui a magnifiquement assuré la gestion de la journée. Erika Flahault a présenté l'historique de nos actions en ce domaine des harcèlements sexiste et sexuel, pour finir sur cette idée force que face aux constats actuels, on doit beaucoup compter sur la mobilisation collective. Au vu de la part importante de jeunes dans l'assemblée, tous les espoirs sont permis. Des panneaux exposés dans la partie conviviale pause café montraient aussi que maintenant les agresseurs pouvaient être sanctionnés de façon substantielle : notons par exemple cette interdiction d'exercer pendant cinq ans, avec retenue du salaire, ou encore une rétrogradation d'échelon pour un autre, ce qui veut dire une baisse de salaire, l'argent étant sans doute encore et toujours considéré comme le nerf de la guerre le plus efficace.

Après des tables rondes fort intéressantes d'expériences étrangères (Suède, Grande-Bretagne, Québec), nous avons pu apprécier la relativité des engagements du gouvernement actuel, présentés par sa ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Madame Frédérique Vidal.

7 - Voir à ce sujet la carte interactive établie par le MESRI sur les initiatives pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid113915/initiatives-pour-lutte-contre-les-violences-sexistes-sexuelles-dans-les-etablissements-enseignement-superieur-les-organismes-recherche.html>.

8 - <https://violencesseesr.sciencesconf.org/resource/page/id/8>.

En matière d'innovation, la ministre a d'abord rendu un vibrant hommage aux chercheuses féministes engagées depuis longtemps dans la lutte, « qui ont objectivé les discriminations » pour resituer le propos du colloque dans la grande cause nationale du quinquennat énoncée par notre Président, E. Macron, le 25 novembre dernier, lors de la dernière journée nationale contre les violences envers les femmes – celle de l'égalité femmes-hommes. S'en est suivi un hommage tout aussi vibrant à Françoise Héritier, permettant de rappeler quelques bases, dont celle de « dénaturiser » les inégalités entre les femmes et les hommes, et d'avancer que nous, c'est-à-dire l'État, ne fermerons plus les yeux. À preuve, les actions coordonnées par Marlène Schiappa, qu'il faut mener jusqu'au bout, le monde académique ne devant pas se situer dans une position de surplomb face à ces problèmes, mais « être aux avant-postes ». Concrètement, en s'appuyant fortement sur les missions déjà existantes, il s'agit d'œuvrer à :

- recenser les inégalités et en particulier les violences sexuelles et sexistes au sein de l'ESR, pour en avoir une vision exhaustive ;
- mettre en place des dispositifs d'écoute et d'alerte ;
- sensibiliser la communauté.

Pour ce faire, tous les établissements d'enseignement supérieur devront, dès la rentrée 2018 (!), se doter d'un dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, avec une cellule d'écoute et d'accueil ouverte à l'ensemble de la communauté universitaire (c'est-à-dire aussi aux personnels), afin d'avoir le même niveau d'accompagnement des victimes sur tout le territoire.

Une circulaire, publiée en 2015, enjoignait déjà l'ensemble des universités à se doter de dispositifs de prévention et de prise en charge du harcèlement sexuel (ici, petit hommage à Najat Vallaud-Belkacem). Une vingtaine seulement existe actuellement. Il faut ouvrir des espaces de parole et d'intervention non liés directement aux institutions, pour pouvoir faire remonter ensuite aux institutions en question. Le CROUS va expérimenter le signalement de faits de violences sexistes et sexuelles, le juridique devant être saisi s'il s'agit d'une infraction pénale. 13 000 agent.e.s seront formé.e.s d'ici 2020.

Autre disposition que le ministère compte mettre en œuvre : une campagne de prévention et de sensibilisation sur les campus va être lancée en mars 2018. Elle sera organisée avec les organisations étudiantes.

Et enfin, encore plus rapide : 30 ateliers vont être labellisés dans le cadre du fameux Tour de France de Marlène Schiappa, d'ici fin janvier 2018. 15 projets le sont déjà (dont notre colloque).

Nous ne sommes plus en marche mais au galop.

Une question a bien évidemment été posée sur les moyens et les leviers : aucun budget n'étant prévu, il faut voir avec les universités (dont tout le monde sait qu'elles sont autonomes !) et c'est par la force de conviction que cette « politique d'exemplarité » sera mise en place.

Une autre remarque polémique a été faite par Alban Jacquemart (Clashes) – celle d'un doute sur la mise en place rapide des dispositifs de lutte contre les violences par un gouvernement qui adhère sans réserve au principe « néo-libéral sacro-saint » de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. La ministre lui a répondu qu'elle pensait que la contrainte n'était pas un gage d'efficacité et que les établissements doivent être convaincus du bien-fondé des politiques de lutte contre les violences pour les mettre en œuvre.

Autre question : et en amont ? Oui, bien sûr, il faut travailler dès le plus jeune âge sur les stéréotypes. Rien de plus précis.

Dernière question : sur l'écriture inclusive. Madame la Ministre considère que ce n'est pas un sujet, cela dessert même notre juste cause.



© EF, 2017

IN MEMORIAM

Colette Guillaumin



© ND, 1997

Colette Guillaumin est morte le 10 mai 2017.

Née à Thiers dans le Puy de Dôme, elle a passé son enfance à l'ombre des volcans. De ce fait – ou peut-être pas – elle aimait Vialatte et les couteaux. C'était un temps déraisonnable où une division SS occupait Thiers, ville qui accueillait de nombreux réfugiés, juifs et autres indésirables, venus d'Alsace et d'ailleurs. Elle en a été durablement marquée.

Elle fait des études de psychologie et d'ethnographie à la Sorbonne, puis intègre le CNRS comme vacataire en 1956, technicienne (1959-63) puis chercheure.

Elle passe sa thèse de sociologie, *Un aspect de l'altérité sociale : le racisme en 1969* sous la direction de R. Bastide, avec R. Barthes, P.H. Chombart de Lauwe et L.V. Thomas dans le jury. Cette thèse est publiée en 1972 sous le titre *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel* aux éditions Mouton puis rééditée en Folio Gallimard en 2002.

Elle donne des enseignements dans les années 1970 à l'Université d'Amiens et, plus tard, à l'université d'Ottawa et de Montréal.

Elle est aussi experte auprès de l'UNESCO sur la question du racisme.

Elle participe à la création de plusieurs revues, *Questions Féministes* en 1977, *Le genre humain* en 1981.

Le travail théorique de Guillaumin, sur le racisme et les rapports de sexe, est présenté dans les deux textes qui suivent et la bibliographie finale montre l'ampleur de ce travail et de sa diffusion internationale. Une collection de certains de ses articles, *Racism, Sexism, Power and Ideology*, a été publié chez Routledge en 1995.

En mémoire aussi de Colette Capitan, Nicole-Claude Mathieu, Monique Wittig avec qui Guillaumin a travaillé, écrit, ri, bu et bien d'autres choses encore.

« Il serait bien temps que nous nous connaissions pour ce que nous sommes : idéologiquement morcelées parce que utilisées à des usages concrets dispersés. Mais uniques et homogènes en tant que classe appropriée.

En tant que femmes conscientes d'être morcelées par une relation de pouvoir, une relation de classe qui les disperse, les éloigne, les différencie, mais qui luttent pour leur propre classe, leur propre vie, elle non divisible » (*Questions de différence, Questions Féministes*, n° 6, 1979, p.106).

Brigitte Lhomond
Sociologue CNRS



Colette Guillaumin. Une sociologue qui repense le social de fond en comble

Quand je suis venue séjourner quelques mois en France en 1979, c'était pour approfondir et transcender les débats opposant les féministes radicales aux féministes marxistes et socialistes. Non seulement y ai-je trouvé réponse, mais j'ai rencontré celle qui avait formulé et théorisé avec, entre autres, Wittig, Mathieu, Tabet et Delphy, le courant féministe matérialiste. Après la publication de deux articles phares sur l'appropriation des

femmes et l'idée de Nature en 1978¹ Colette Guillaumin rejoint, en 1979, l'équipe de rédaction de *Questions féministes*, une revue qui présente et articule ce courant. Par son œuvre pionnière, elle a interrogé des catégories qui semblaient naturelles, la race et le sexe, questionné les évidences, inversé le raisonnement scientifique et de sens commun, traçant ainsi la voie à leur appréhension.

1 - « Pratique du pouvoir et idée de nature (1) : L'appropriation des femmes », *Questions féministes*, n° 2, 5-30 ; Pratique du pouvoir et idée de Nature (2) : Le discours de la Nature, *Questions féministes*, n° 3, 5-28.

Une pensée qui bouleverse

Guillaumin pensait à l'extérieur des schèmes et cadres institutionnels établis. Ce fait rarissime mérite d'être souligné et illustre sa manière de travailler, accordant une place centrale aux échanges et dialogues, elle qui disait modestement que ses écrits traduisaient une réflexion collective. Comment ? En choisissant des objets, la race et le sexe, quasi absents de la réflexion sociologique en France, – et ailleurs en ce qui a trait au sexe ; en travaillant à l'intérieur de cadres non hiérarchisés, même au sein du CNRS, où elle a rejoint en 1963 un groupe informel, le « Laboratoire de sociologie de la dominance » (LSD) ; en privilégiant le dialogue comme outil de travail. Elle a poursuivi, au fil des ans, une conversation souvent ininterrompue, avec des collègues, amiEs, amantes et autres connaissances venues des quatre coins du globe et qui avaient exprimé le souhait d'échanger avec elle, ce qui se passait souvent autour d'un café ou d'un verre de vin dans les grandes salles à l'étage des cafés parisiens où l'on pouvait alors discuter pendant des heures sans se faire déranger. Elle était toujours à l'écoute de ses interlocuteurs, nous aidant à formuler et à préciser notre pensée, demandant très peu en retour, me semble-t-il.

D'entrée de jeu, elle a placé les rapports de domination au cœur de l'analyse, des rapports qu'elle a rendu visibles, qu'elle a explicités et, par le fait même, déstabilisés. Pensée et action sont chez elle indissociables. Dans son analyse de type relationnel, elle montre que majoritaires (dominants) et minoritaires (dominés) sont unis au sein d'un même univers symbolique. Elle s'intéresse moins aux spécificités concrètes des minoritaires qu'à la forme de leur rapport à la majorité : minorité = être moins. Alors que les minoritaires sont confinés à la différence, les majoritaires incarnent la norme, ils SONT. D'où son malaise, voire son rejet, des mouvements axés sur le droit à la « différence ». Car qui est différent de qui ?

Une pensée qui questionne les évidences et inverse les raisonnements habituels

En fait, il n'est pas étonnant que Guillaumin, qui a grandi sous Vichy, se soit d'abord penchée sur la race. Quoiqu'elle ajouterait que c'est aussi parce qu'elle était femme, minoritaire. Elle m'a souvent fait remarquer que les féministes de notre génération ont d'abord travaillé sur d'autres rapports de domination, à une époque où l'oppression des femmes demeurait invisible ou, tout au moins, extérieure à l'univers des sciences sociales.

On a longtemps pensé que la race représentait une catégorie allant de soi, qu'elle précédait le racisme et en constituait le fondement. Le racisme correspondrait à une théorie qui hiérarchise les races et en postule l'inégalité, et les pratiques

racistes seraient entachées de violence et d'agressivité. Or, nous rappelle-t-elle (2002 [1992])², le racisme peut être laudatif : les femmes sont intuitives, les Italiens chantent bien, les Noirs dansent bien, les Juifs ont le sens des affaires. Poursuivant sa réflexion, elle soutient que la théorie raciste se construit à partir de catégories qui semblent posséder un caractère d'évidence.

Ainsi en vient-elle à distinguer la théorie raciste de l'idéologie raciste, qui la précède, et qu'elle définit comme une croyance en des catégories naturelles dotées d'un déterminisme interne, aux frontières infranchissables, une croyance qui correspond à un mode d'appréhension de la réalité par toute une culture. Cette dernière apparaît vers la fin du XVIII^e siècle, marquée par la convergence de plusieurs facteurs dont l'émergence des valeurs égalitaires – il faudra bien justifier les nouvelles inégalités – le développement des sciences et leur focalisation sur la causalité interne, le développement industriel dont la prolétarisation et la colonisation. Le colonialisme se double de l'esclavagisme, un rapport d'appropriation, qui implique l'accaparement sans aucune sorte de mesure de la force de travail et des humains qui l'effectuent. C'est ce rapport spécifique qui secrète l'idée de Nature. Réduits à l'état de chose, les êtres humains sont pensés comme des choses, ce qui secrète l'idée de Nature et engendre leur naturalisation.

Bref, et contrairement à ce que l'on croit encore à la fin des années soixante, ce n'est pas l'existence des races qui engendre le racisme, c'est, au contraire, le racisme qui crée l'idée de race. Une autre inversion, entre marque et rapport social, mérite qu'on s'y attarde. Si les catégories raciales sont constituées dans un rapport d'appropriation, d'où vient l'idée, profondément enracinée, qu'elles se rattachent à la couleur de la peau ? Ce n'est pas parce qu'on est noir qu'on a été réduit en esclavage, mais parce qu'on est esclave qu'on est devenu Noir, répond-elle. En effet, les premières taxinomies fondées sur la couleur de la peau ne sont apparues qu'un siècle après le prélèvement d'esclaves : « La marque suivait l'esclavage et ne précédait nullement le groupe des esclaves³ ». Que les personnes réduites en esclavage à cette époque aient eu la peau noire, a fourni une marque « ready-made » pour reprendre son expression. Nul besoin d'être « marqué » pour être racisé, ça se fabrique, comme dans le cas des Juifs. Enfin, à la différence d'un certain marxisme, elle ne réduit pas la race à une idéologie et en reconnaît la matérialité. En d'autres mots, les groupes racisés sont construits au sein d'un bien réel rapport de domination qui détermine leur statut et leurs conditions d'existence.

2 - *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris/ La Haye, Mouton. Nouvelle édition, Gallimard, 2002.

3 - « Race et nature : systèmes de marques, idées de groupe naturel et rapports sociaux », *Pluriel*, n° 11, 1977.

Une pensée qui dérange : les rapports sociaux de sexe

Les premières analyses féministes identifiaient la famille (travail domestique, mode de production domestique) ou le capitalisme (place spécifique des femmes dans les rapports de production, elles qui sont assignées à la reproduction de la force de travail de leurs maris exploités par les détenteurs de capital – on remarquera que cette définition exclut le travail des épouses de bourgeois), comme facteurs responsables de l’oppression des femmes. Aussi prônait-on leur abolition, ce qui représente une suggestion qui ne manque pas d’intérêt, certes, mais qui demeure nettement insuffisante. Inspirée en cela par ses travaux sur l’esclavage et sur l’appropriation des êtres humains que celle-ci comporte, Guillaumin envisage les femmes comme une classe de sexe constituée dans un rapport spécifique, un rapport d’appropriation, où non seulement la force de travail des êtres humains est appropriée, mais leur corps et leur esprit. Dans ce rapport de sexage – esclavage, servage, sexage, etc. –, les femmes sont gratuitement affectées à l’entretien matériel, corporel, intellectuel et affectif des êtres humains dépendants, enfants, malades, vieillards, mais aussi des hommes bien portants. Cet accaparement implique une disponibilité sans limites de la part des femmes, un travail effectué hors contrat et salariat. L’interdiction du travail salarié d’abord et, dorénavant, leurs salaires inférieurs, leur accès inégal à l’éducation, la violence qui s’exerce contre elles dans toutes les sociétés et sphères sociétales, l’arsenal juridique, l’idée de Nature et la naturalisation des femmes, autant de moyens pour assurer la reproduction de ce système d’appropriation. En résumé, les femmes sont constituées dans un rapport social, et non à partir de leur anatomie ni d’un genre, la féminité, qui s’y grefferait. Si la plupart des féministes rejetaient le déterminisme biologique, beaucoup d’entre elles se contentaient d’une analyse axée sur le genre, sa construction et ses conséquences : « On ne naît pas femme, on le devient ». Or, une analyse qui cherche à comprendre comment le genre se construit à partir du sexe comme catégorie biologique – même quand on refuse tout lien entre le biologique et le social, ou encore même quand on montre, fort justement d’ailleurs, que le genre, masculin ou féminin, peut se greffer sur n’importe quel sexe, mâle ou femelle – demeure insuffisante. Ce que les féministes matérialistes ajoutent, et cela est capital, c’est la théorisation du rapport spécifique constitutif des classes de sexe, qui sont interconnectées. Et ensuite, c’est d’indiquer comment le biologique est utilisé comme idéologie pour justifier la domination des hommes sur les femmes.

Ce qui est unique à Colette Guillaumin, c’est d’avoir distingué deux formes d’appropriation, collective d’abord, puis privée. On croyait que l’oppression des femmes s’enracinait dans la famille et qu’elle engendrait les autres formes d’oppression auxquelles sont assujetties les femmes. Or, elle montre que toutes

les femmes appartiennent à tous les hommes, d'où leur appropriation collective, laquelle précède et rend possible l'appropriation privée, dans le mariage ou l'union libre, qui en est l'expression individualisée et restrictive. Les célibataires, par exemple, n'échappent pas à l'appropriation collective, comme l'illustre bien le cas des religieuses qui effectuaient gratuitement le travail d'entretien des êtres humains à l'extérieur de la famille. Le rapport de sexage traverse la société dans son ensemble. À cette contradiction entre les deux formes de l'appropriation s'en ajoute une deuxième, entre l'appropriation sociale des femmes et leur participation au marché du travail, entre leur travail non salarié et leur travail salarié. Si longtemps l'appropriation sociale a entravé, voire empêché leur travail salarié, les deux formes sont aujourd'hui présentes et s'articulent diversement.

Une œuvre remarquable qui conserve toute sa pertinence

Qu'on pense à la montée du populisme, à la violence raciste et sexiste, aux réfugiés repoussés aux frontières, aux pratiques discriminatoires, aux critiques contre les immigrants, les illégaux, les « voleurs de jobs », au travail gratuit ou mal payé fourni par les minoritaires, à leur accès difficile au marché du travail et à leurs conditions de vie précaires, une chose apparaît clairement : l'idéologie raciste, l'idée de Nature, restent présentes dans le monde contemporain et se traduisent dans la vie de tous les jours. Comme l'observe Colette Guillaumin, les classifications de race et de sexe sont à la fois vérité et mensonge, mensonge, parce que la race et le sexe sont des construits idéologiques, vérité parce que ces catégories sont l'actualisation d'un très social rapport. Ce qu'il faut rejeter c'est le mensonge sur la nature somatique du groupe sans abandonner pour autant les catégories de race et de sexe dont « on peut dire qu'elles sont des formations imaginaires, juridiquement entérinées et matériellement efficaces⁴ ». Enfin, le besoin de comprendre la situation des femmes en fonction du rapport qui les constitue, demeure plus pressant que jamais. Aussi faut-il poursuivre notre travail de transmission de la pensée de Guillaumin.

Danielle Juteau
Sociologue, professeure émérite
Université de Montréal

4 - « Race et nature : systèmes de marques, idées de groupe naturel et rapports sociaux », 1977, *op. cit.* p. 191.



Colette Guillaumin ou de la destruction de la pensée naturaliste

Au moment où nous avons la douleur et la tristesse de perdre Colette Guillaumin, il est vital de rappeler que la lire est un choc et une bénédiction. Dès la parution, en 1972, de *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel* – qu'il serait, d'ailleurs, grand temps de voir rééditée –, Guillaumin a produit un renversement total de l'appréhension de la nature et du statut des groupes sociaux. Nous les femmes, nous les lesbiennes, nous les féministes, nous les minoritaires, nous avons donc une dette considérable vis-à-vis de cette immense intellectuelle. Nous lui devons de contribuer à nous arracher, à travers son œuvre pionnière et magistrale, aux croyances essentialistes les plus solidement enracinées, les plus profondément enfouies dans nos automatismes de pensée, de langage et d'action.

L'impératif de dire que l'on fait exister la race par la racialisation

Tout au long de son travail, Colette Guillaumin a montré comment, contrairement à ce que tout nous amène à croire, les groupes que l'on pense être « naturels », ceux qui nous paraissent appartenir à des « espèces » différentes – les hommes et les femmes, les blanch·e·s et les non blanch·e·s – sont créés par des formes d'oppression et de naturalisation spécifiques, imbriquées et non réductibles aux rapports sociaux capitalistes. Une telle analyse se fonde sur un postulat novateur et bouleversant : la race et le sexe n'ont rien de « naturel », donc rien d'éternel, et pourtant ils sont des réalités brutales, omniprésentes, totalitaires, meurtrières. Sociales d'un bout à l'autre, la race et le sexe sont les fétiches d'un préalable rapport de domination reliant deux groupes antagonistes et, comme tels, ils doivent être nommés et dits. Comme Guillaumin l'affirme dans son essai « Race et Nature. Système des marques, idée de groupe naturel et rapport sociaux », publié en 1977 dans la revue *Pluriel*, la race et le sexe sont des « formations imaginaires matériellement efficaces », c'est-à-dire inscrites dans les structures sociales, juridiques et politiques ainsi que dans les catégories mentales, dans les réflexes corporels et langagiers. Il s'agit « des moyens de rationaliser et d'organiser la violence meurtrière et la domination des groupes sociaux puissants sur d'autres groupes sociaux réduits à l'impuissance », *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, ([1981],

2016 : 211). Des « ficciones poderosas » dira en 2008 la féministe postcoloniale María Lugones dans des termes analogues à ceux employés par Guillaumin. Le sexe et la race existent, donc, parce qu'ils sont faits exister par la racialisation, c'est-à-dire par un processus qui catégorise, infériorise, discrimine et exploite un groupe social en faveur d'un autre et le constitue comme un « groupe naturel » afin d'invisibiliser, de légitimer et de perpétuer une telle oppression. Ce glissement de l'ontologique au sociologique – « de l'être à la situation » dit Guillaumin, de la race à la racialisation, de la nature à l'idée de nature – représente le cœur d'une entreprise révolutionnaire qui, dès le début des années 1970, a été menée par les féministes matérialistes. Une telle appréhension, radicalement anti-essentialiste, du monde social a été conçue de concert par les théoriciennes qui avec Guillaumin ont animé le collectif de rédaction de *Questions féministes*, avant tout Nicole-Claude Mathieu, Christine Delphy et Monique Wittig. Envers elles, auxquelles par proximité théorique il faut ajouter Paola Tabet, Guillaumin dit avoir une dette « inévaluable » au point de penser son travail comme une forme de dialogue ininterrompu avec ses amies politiques. Dans ce cadre, le racisme et le sexisme sont pensés comme les concrétions d'un système idéologico-matériel reliant des groupes qui ne préexistent pas aux rapports sociaux de domination et l'idéologie naturaliste comme le soubassement structurel du sens commun en vigueur. Ce vertigineux retournement de perspective génère, en corollaires, bien d'autres ruptures analytiques dont la radicalité et la pertinence ne cessent de retentir dans les débats actuels sur la supposée indicibilité de la race et à la lumière des farouches oppositions auxquelles la pratique militante de la non-mixité continue de faire face, notamment quand il s'agit de personnes racisé·e·s. Premièrement, le fait que tout peut être matière de racialisation : un signe psychosomatique – la forme d'un sexe, la couleur de la peau – mais aussi une « culture » ou, encore, une religion. Guillaumin montre comment, dans le système raciste en vigueur, la notion de « culture » fonctionne désormais comme l'équivalent d'une « race » qui n'ose plus dire son nom, comme une version euphémisée et aujourd'hui acceptable de celle-là. Pensons au rôle décisif que jouent, dans les processus d'altérisation contemporains, les références à « la culture africaine » ou à l'Islam. Dans plusieurs articles qui n'ont pas été tous republiés dans *Sexe, race et pratique du pouvoir* et dont une réédition serait un salutaire contrepoison aux poisons qui polluent le débat public sur les questions raciales, Guillaumin explique que le racisme culturaliste n'est autre qu'un « bon vieux néo-racisme », se caractérisant par le même essentialisme et le même syncrétisme perceptif que le racisme « biologique ». Deuxièmement, c'est l'oppression qui crée, comme socialement significative, la marque censée représenter, dans le système de perception raciste, la justification de la place à laquelle les minoritaires sont assigné·e·s. Troisièmement, la racialisation n'est pas

qu'une question qui concerne la race ou le sexe, bien que ces deux catégories soient celles qui sont le plus et le mieux naturalisées. Tou·te·s les minoritaires, c'est-à-dire tou·te·s celles et ceux qui appartiennent aux groupes subordonnés, essentialisés et altérés, sont constitué·e·s par des formes d'infériorisation, de discrimination et de naturalisation. Dans *L'idéologie raciste*, Guillaumin dresse ainsi une analyse des processus de catégorisation qui essentialisent, non seulement les classes de race et de sexe mais aussi de sexualité, d'âge, de « santé » mentale ou physique, ainsi que les classes sociales au sens socio-économique du terme. Enfin, Guillaumin insiste à des nombreuses reprises sur le fait que la perception raciste ne s'exprime pas que par l'hostilité ou le mépris, mais comporte des formes de surévaluation compensatrice dans des domaines très soigneusement circonscrits. Elles ne constituent donc que des formes douces de reconduction et d'invisibilisation de l'oppression.

Le féminisme matérialiste comme entreprise de désaveuglement et comme révolution

Dans ces temps politiquement funestes et réactionnaires où l'antiféminisme a appris à s'habiller en « féminisme » – l'auto-consacré « féministe » Emmanuel Macron n'en est qu'un exemple caricatural parmi, hélas, de nombreux autres –, il est nécessaire et urgent de rappeler que Guillaumin pensait et pratiquait le féminisme surtout et avant tout comme une prise de parole politique qui bouleverse l'ordre du monde, comme une lutte révolutionnaire ayant pour but la destruction du système qui crée les hommes et les femmes comme deux groupes naturels et naturellement complémentaires et comme une entreprise théorique de « désaveuglement » menée contre « les évidences, cette forme sacrée de l'idéologie » (*Sexe, race et pratique du pouvoir*, 2016 : 9). En dévoilant l'oppression des femmes et les formes sociales de son invisibilisation et de sa naturalisation, la théorie féministe de Guillaumin conçoit les femmes comme une communauté d'oppression et d'exclusion, comme une classe, indissociablement homogène et hétérogène, qui est créée par un système d'exploitation et de domination profitant aux hommes. Dans « Pratique du pouvoir et idée de nature », publié en 1978 dans les numéros 2 et 3 de *Questions féministes*, Guillaumin élabore la notion de « sexage » pour nommer et, ainsi, désinvisibiliser, le rapport social qui lie la classe des hommes à la classe des femmes. Il se déploie sous la forme d'appropriation – c'est-à-dire de réification et d'usage – du corps, du temps et du travail des femmes, mais aussi par une dépossession de leur autonomie mentale. L'appropriation est un rapport entre classes qui n'est pas perçu comme tel en raison de l'idée de nature qui naturalise l'oppression, en la cachant et en la légitimant. Dit autrement, l'appropriation de la classe des femmes (privée et publique, dans des rapports marchands et extra-marchands) est consubstantielle à leur naturalisation : les femmes appropriées ne sont pas perçues comme

opprimées, mais comme « naturelles ». Plus spécifiquement, l'existence des classes de sexe est masquée par l'idéologie naturaliste qui attribue la constitution de ces groupes à la division anatomo-sexuelle. Dans ce cadre, « la différence sexuelle » est appréhendée par Guillaumin (et par les autres féministes matérialistes) comme le pur produit idéologique secrété par le patriarcat pour légitimer l'oppression des femmes et cacher son origine sociale. En ce sens, Guillaumin fait des termes « théorie » et « idéologie » (ce dernier figure, d'ailleurs, dans deux des titres de ses ouvrages)⁵ un usage découlant étroitement de sa vision féministe : la théorie fait voir (c'est le sens premier de *théorein*) ce que le sens commun, l'idéologie, cache. Bien que ses analyses aient grandement contribué, avec celles de ses collègues et amies Colette Capitan, Rita Thalmann ou Gill Seidel, à ouvrir le chantier des études féministes des idéologies d'extrême droite, la notion d'idéologie que Guillaumin développe ne se superpose pas à l'idéologie des racistes ou aux théories racistes. Avec ce concept, Guillaumin se réfère à la pensée naturaliste, au système perceptif essentialiste. « Plus diffuse que les systèmes explicites de valeurs, plus vaste que la seule conscience claire » (*ibid.* : 9), l'« idéologie » correspond pour elle à ce qui va de soi, à ce conglomerat de prénotions que Monique Wittig a identifié comme le fondement de ce qu'elle a nommé « la pensée *straight* » : « le sexe, la différence sexuelle, l'Homme, la Femme, la race, le Blanc, le Noir », comme le montre le compte rendu que Guillaumin fait de *The straight mind and other essays* en 1996 pour la revue *Mots*. Les langages du politique, son idée d'idéologie recouvre bien la notion wittiguienne de « pensée *straight* ». Dans la préface à *La pensée straight*, Wittig rend, par ailleurs, hommage à Guillaumin en disant qu'elle a transformé « notre approche du matérialisme au point de la rendre méconnaissable ». En effet, dans le travail de Guillaumin, la notion de matérialisme se réfère à une théorie sur la nature et le statut des groupes sociaux, mais aussi à une conception des relations entre ordre économique et ordre symbolique. Tout d'abord, pour Guillaumin (et cela vaut pour toutes les féministes matérialistes), « matérialisme » se réfère à la méthode marxienne qui conçoit les rapports entre groupes comme rapports entre classes antagonistes. Donc, pour Guillaumin (pour les féministes matérialistes) il s'agit d'appliquer une telle méthode à l'ordre sexué et sexuel. Le deuxième emploi de la notion de matérialisme fait par Guillaumin – et par Wittig – concerne la matérialité et la performativité du langage. Dans *Le chantier littéraire*, Wittig écrit : « il faut considérer qu'il y a un autre ordre de matérialité par rapport à l'ordre économique, qui est celui du langage. La transformation des rapports économiques

5 - *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel* (1972 -2002) et *Racism, Sexism, Power and Ideology* (1995), traduction en anglais de plusieurs des articles de *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature* (1992-2016).

ne suffit pas. Il nous faut opérer aussi une transformation politique des mots, des notions, des concepts ». Le langage est ainsi pensé comme une arme à double tranchant : d'un côté, il façonne le réel, les corps et les consciences – le langage « blesse et meurtrit » les minoritaires – ; de l'autre, il peut devenir une source de réinvention, collective et individuelle, de soi. Wittig parle d'une véritable « plasticité du langage sur le réel » et Guillaumin produit l'analyse de ce phénomène. Dans son matérialisme, il n'y a donc pas une prééminence de l'économique sur le symbolique, du structurel sur le superstructurel : les formes matérielles de l'oppression et les formes idéologiques sont les deux faces de la même médaille, produisant chacune des effets bien réels. La croyance dans la naturalité de l'ordre sexué et sexuel est si solide car elle est produite par un enchevêtrement entre ordre économique et ordre symbolique dans un rapport de complicité implicite qui s'auto-entretient. Faire la théorie de cette croyance crédible permet de voir l'inversion entre cause et effet à travers laquelle l'oppression des femmes et, plus généralement, des minoritaires, se déploie. Ce qui est socialement appréhendé comme étant l'origine et la cause de l'oppression – la typologie d'un sexe (mais aussi la couleur de la peau) – est l'effet des rapports de domination. Je cite Guillaumin : « La marque morphologique est *supposée précéder* le classement, alors que les rapports sociaux ont créé le groupe sur lesquelles la marque va – en raison même du rapport social – être « vue ». [...] La marque morphologique ne précède pas davantage le rapport social que ne le font l'inscription au fer rouge ou le tatouage d'un numéro » (*ibid.* : 175).

La prise de parole minoritaire, notre survie et le bouleversement du monde

Placer au cœur de sa réflexion la question de la racialisation amène Guillaumin à étudier comment les subjectivités minoritaires sont fabriquées par des systèmes de contraintes institutionnalisées et incarnées. En mettant à contribution de sa pensée féministe un corpus hétérogène de penseurs de l'incorporation du social – de Pascal à Goffman, de Fanon à Barthes, de Sartre à Baldwin – Guillaumin propose ainsi une phénoménologie matérialiste et antipsychanalytique de la subjectivation. À une conception du corps, de la conscience et de l'inconscient (c'est-à-dire des réflexes et des automatismes) comme des données individualisées et désociologisées, Guillaumin oppose une vision dans laquelle corps, conscience et inconscient sont entièrement sociaux et politiques, des réservoirs où les rapports de domination se gravent, se conservent et s'expriment. Une telle analyse se fonde sur une définition sociologique des minoritaires comme celles et ceux qui ont une « disproportion d'être et de pouvoir » par rapport au groupe majoritaire. Les sujets minoritaires sont socialement appréhendé·e·s comme le simple reflet, la pure actualisation du groupe auquel ils/elles sont assigné·e·s. Le propre des minoritaires est donc

d'apparaître aux yeux majoritaires comme « différents », « autres », comme des incurables particularistes qui exagèrent toujours et qui ne parlent que d'eux-mêmes à la place de parler de ce qui intéresse « tout le monde ». Guillaumin montre bien, à ce propos, que l'une des caractéristiques de la violence exercée sur les minoritaires repose sur la limitation de l'accès aux représentations de la domination. Dit autrement, la conscience claire de la domination, qui pour Guillaumin est une conscience de classe, n'est pas déjà donnée aux opprimé-e-s, mais doit être conquise. Cette conquête est un miracle social rendu possible par les luttes de libération collectivement menées par les minoritaires au nom de la minoration subie. Voir, savoir et dire que nous ne sommes pas les membres d'une « espèce naturelle », mais d'une classe créée par des rapports de domination produit une résistance nouvelle aux constructions imaginaires majoritaires. L'« entrée des minoritaires dans le domaine théorique » bouleverse de pied en cap l'ordre du monde. Par sa position et sa prise de parole, « le questionneur minoritaire » (l'expression est de Guillaumin) révèle que le majoritaire est celui/celle qui crée la « particularité de 'l'autre' », qui a le privilège de se concevoir comme un individu parmi d'autres individus et dont la spécificité sociale est élevée à la dignité de la généralité humaine et de l'universel.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, lire Guillaumin n'est pas pour nous une affaire de contemplation intellectuelle, mais une question de survie. Lire Guillaumin m'a ouvert les yeux et m'a appris une nouvelle langue. Je suis arrivée en France au début des années 2000. J'avais fui ma famille, patriarcale et homophobe comme les « familles naturelles » se doivent de l'être. J'avais fui l'Italie-jardin du Vatican, c'est-à-dire, à l'époque, le jardin du duo Wojtyla-Ratzinger, avec leur célébration du « génie féminin » et du « nouveau féminisme » qui glorifie la « différence ontologique entre l'homme et la femme ». J'avais fui l'Italie-terre d'élection du féminisme différentialiste. L'œuvre de Guillaumin mettait des mots sur ma souffrance de femme et de lesbienne qui avait une horreur physique, préreflexive, de toute posture différentialiste. Mettre des mots change tout, sort de l'isolement et marque le début d'une prise de conscience. Des années après, ma fuite d'Italie s'est transformée en un retour partiel. À partir de 2013, avec deux amies féministes, Vincenza Perilli et Valeria Ribeiro Corossacz, nous avons commencé à traduire et à publier en italien des articles des féministes matérialistes. Notre souhait est celui de contribuer à alimenter un nouvel espace théorique et politique féministe affirmant la nature entièrement sociale des catégories de sexe et de race et la nécessité de détruire le système de pensée naturaliste et les structures sociales qui l'alimentent. L'œuvre de Guillaumin n'est donc pas qu'une œuvre féministe qui produit une analyse matérialiste de l'oppression des femmes et des effets révolutionnaires de l'irruption des minoritaires dans le champ intellectuel. C'est

une bouée de sauvetage et une fabrique à féministes. Dans ce moment historique marqué par la violente résurgence de la pensée d'ordre, avec sa charge meurtrière de sexisme, d'antiféminisme, d'homophobie, de transphobie et de racisme, nous avons cruellement besoin de faire vivre la radicalité d'une théorie qui nous apprend que l'oppression que l'on subit n'a rien de « naturel », c'est-à-dire, malgré sa force et sa brutalité, rien d'irrésistible.

Sara Garbagnoli
Sociologue, doctorante à Paris 3

Bibliographie de Colette Guillaumin

PUBLICATIONS

Ouvrages

- Racism, Sexism, Power and Ideology*, introduction de Robert Miles, préface de Danielle Juteau, London, Routledge, 1995.
- Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes, 1992. Réédition édition IX^e, 2016.
- L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris-La Haye, Mouton, 1972. Réédition Folio Gallimard, 2002.

Articles et chapitres d'ouvrages

- « The specific characteristics of racist ideology », C. Howells ed., *French Women philosophers*, London, Routledge, 2003.
- « La confrontation des féministes en particulier au racisme en général », Supplément au *Bulletin de l'Association Nationale des Études féministes*, 1998.
- « Notes sur Monique Wittig, The straight mind and others essays », *Mots*, « Textes et sexes », n° 49, 1996.
- « The practise of power and belief in Nature », D. Leonard, L. Atkins, eds., *Sex in question: French materialist feminism*, London, Taylor and Francis, 1996. (1^{re} publication, *Questions Féministes*, 1978)
- « Le naturalisme, les orientations politiques et les femmes », *Actes du Colloque L'extrême droite et les femmes*, Bruxelles, Université des femmes, octobre 1993.
- « 'Enquanto tivermos mulheres para nos darem filhos'. A respeito da raça e do sexo », n° special, *Estudos Feministas*, 2^e semestre 1994.
- « Un bien vieux néo-racisme », *Vocabulaire historique et critique des relations interethniques*, *Pluriel recherches*, Cahier n° 2, L'Harmattan, 1994.

- Entrées «Race», «Racisme», «Sang», Vocabulaire historique et critique des relations interethniques, *Pluriel recherches*, Cahier n° 2, L'Harmattan, 1994.
- « Aujourd'hui en Europe », M.C. Caloz-Tschopp, A. Clevenot, M.P. Tschopp, eds., *Asile, violence, exclusion en Europe*, GGE/Université de Genève, 1994.
- « Questions de terminologie... », R. Thalman, ed., *Séminaire Sexe et race 1992-1993*. Université Paris 7, 1994.
- « Quelques considérations sur le terme 'culture' », M. Fourier, G. Vermès, eds., *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- « RACE, le mot et la signification », M.C. Caloz-Tschopp, M. Fontoliet, eds., *Europe : Montrer patte blanche*, Genève, CETIM, 1994.
- « The Constructed Body », C.B. Burroughs, J.D. Ehrenreich, eds., *Reading the Social Body*, Iowa City, University of Iowa Press, 1993.
- « La 'différence culturelle' », M. Wiewiorka, ed., *Racisme et modernité*, Paris, La Découverte, 1993.
- « Clôture culturelle et in-assimilation dans la France contemporaine », R. Thalman, ed., *Séminaire Sexe et Race 1991-1992*, CERGIC-Université Paris 7, 1993.
- « Aujourd'hui en Europe », D. Juteau, M. El Yamani, eds., *Le racisme à la fin du XX^e siècle. Une perspective internationale*, Université de Montréal-CETUM, 1993.
- Note sur l'impact international de *Political Economy of Women 's Liberation* de Margaret Benston, *Canadian Woman Studies*, vol. 13, n° 2, Winter 1993.
- « Usages théoriques et usages banals du terme 'race' », S. Bonnafous, B. Herszberg, J.J. Israel, eds., « *Sans distinction derace* », Paris, Université Paris XII et Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992.
- « Zur Bedeutung des Begriffs 'Rasse' », A. Kalpaka, N. Râthzel, eds., *Rassismus und Migration in Europa*, Hamburg-Berlin, Argument, 1992.
- « Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste », *Sociologie et Sociétés*, Presses de l'Université de Montréal, vol. 24, n° 2, 1992.
- « L'ordre et le sexe. Discours de droite, discours de gauche » (avec Colette Capitan), *Futur Antérieur*, n° 9, 1992.
- « 'Race' and Discourse », M. Silverman, ed., *Race, Discourse and Power in France*, Aldershot, Avebury, 1991.
- « RASSE. Das Wort und die Vorstellung », U. Bielefeld, ed., *Das Eigene und das Fremde. Neuer Rassismus in der Alter Welt*, Hamburg, Junius, 1991.
- Compte rendu critique de : Centre Lyonnais d'Études Féministes, *Chronique d'une passion. Le Mouvement de Libération des Femmes à Lyon* (L'Harmattan, 1989), *L'Homme et la Société*, vol. 24, n° 95-96, 1990.
- Compte rendu critique de : Lise Noël, *L'intolérance. Une problématique générale* (Québec, Boréal, 1989). *L'Homme et la Société*, vol. 24, n° 95-96, 1990.

- « Folie et norme sociale. À propos de l'attentat du 6 décembre », *Sociologie et Sociétés*, Presses de l'Université de Montréal, vol. 22, n° 1, 1990.
- « Rapports de race, rapports naturels ou rapports sociaux ? », *Les rapports sociaux et leurs enjeux*, Séminaires du C.S.U. 1986-1988, vol. 1, CSU 1989.
- « Sexism. A Right Wing Constant of any Discourse », G. Seidel, ed., *The Nature of the Right. A Feminist Analysis of Order Patterns*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins, 1988.
- « Quelques questions sur le racisme à bon visage », *Actes du Forum "Immigration, Racisme, Pluralisme"*, Montréal, 1987.
- « Avez-vous vraiment parlé de 'peur'? », *L'interculturel dans l'éducation et en sciences humaines*, Université Toulouse-Le Mirail Publications, 1988.
- « Le naturalisme: idéologie des rapports sociaux de fait », *Cahier n° 44, Séminaire Limites/Frontières*, 1986.
- « Identité discursive entre les formes de naturalisme et de biologisme », Rita Thalmann, ed., *Sexe et race : la différence dans le discours d'exclusion*, CERG, Paris VII, 1986.
- « Sur la notion de minorité », *L'Homme et la Société*, n° 77-78, 1985.
- « Masculin banal/masculin général », *Le Genre Humain, Complexe*, n° 10, 1984. Traduit en anglais, *Feminist Issues*, Berkeley, vol. 5, n° 1, 1985.
- « Les mains rapaces de la destinée... », *Lectures*, n° 15, 1984.
- « Avec ou sans race... », *Le Genre Humain, Complexe*, n° 11, 1984.
- « Immigration sauvage », *Mots*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n° 8, 1984.
- Compte rendu critique de Gill Seidel, *The Holocaust Denial* (The Pale Collective, 1983), *Mots*, n° 8, 1984.
- « Porter aux nues et penser pis que pendre. Remarques sur les stéréotypes dans le racisme », *Recherche, Pédagogie et Culture*, n° 62, 1984.
- « Un débat : espoir et craintes » (avec Albert Jacquard), *Le Genre Humain*, Fayard, n° 6, 1982-83.
- « Cela va sans dire », *Le Genre Humain*, Fayard, n° 3-4, 1982.
- « Femmes et théories de la société. Remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimés », *Sociologie et Sociétés*, Presses de l'Université de Montréal, vol. 13, n° 2, 1981. Traduit en anglais, *Feminist Issues*, Berkeley, vol. 4, n° 1, 1984.
- « Le chou et le moteur à deux temps, de la catégorie à la hiérarchie », *Le Genre Humain*, Fayard, n° 2, 1981.
- « Je sais bien mais quand même, les avatars de la notion 'race' », *Le Genre Humain*, Fayard, n° 1, 1981.
- « Nature et Histoire », M. Olender, ed., *Le racisme, mythes et sciences*, Bruxelles, Complexe, 1981.

- « Remarques sur *L'origine des espèces et sa postérité* », préface à la réédition de Charles Darwin, *L'origine des espèces*, Paris, Maspero, 1980.
- « The Idea of Race and its Elevation to an Autonomous, Scientific and Legal Status », *Sociological Theories. Race and Colonialism*, Paris, Unesco Press, 1980.
- « Les femmes et les valeurs culturelles. Les classes de sexe et la culture dans les sociétés industrielles », *Cultures*, Unesco Press, vol. 6, n° 1, 1979. Traduit en anglais et en espagnol dans les versions de la revue dans ces langues.
- « Note sur les effets psychologiques du racisme chez les racisants et les racisés », *Droit et Liberté*, juin 1979.
- Entrée Racisme, *Encyclopédie Univers de la Psychologie*, Paris, Lidis, 1979.
- « Question de différence », *Questions Féministes*, Tierce, n° 6, 1979. Traduit en grec, Skoupa, Athènes, n° 1, 1979; en anglais, *Feminist Issues*, Berkeley, vol. 2, n° 1, 1982 et republié in C. Duchon, ed., *French Connection*, London, Hutchinson, 1987.
- Compte rendu critique de Marion O'Callaghan, *Southern Rhodesia. The Effects of a Conquest Society on Education, Culture and Information* (Unesco, 1977), *L'Homme et la Société*, 1978.
- Compte rendu critique de Odile Dhavernas, *Droit des femmes, pouvoir des hommes* (Seuil, 1978), *Questions Féministes*, n° 4, 1978.
- « De la transparence des femmes. Nous sommes toutes des filles de vitrières », *Questions Féministes*, n° 4, 1978.
- « Pratique du pouvoir et idée de Nature (II). Le discours de la Nature », *Questions Féministes*, Tierce, n° 3, 1978. Traduit en anglais, *Feminist Issues*, Berkeley, vol. 1, n° 3, 1981. Les deux parties ont été traduites en persan par E. Rougafaran, Entesharat e Zanan, Los Angeles, 1988.
- « Pratique du pouvoir et idée de Nature (I). L'appropriation des femmes », *Questions Féministes*, Tierce, n° 2, 1978. Traduit en anglais, *Feminist Issues*, Berkeley, vol. 1, n° 2, 1981.
- « Les harengs et les tigres. Remarques sur l'éthologie », *Critique*, Minuit, n° 375-376, 1978. Traduit en anglais, *Feminist Issues*, Berkeley, vol. 3, n° 1, 1981.
- « Sciences sociales et définitions du terme 'race' », P. Guiral, E. Temime, eds., *L'idée de race dans la pensée politique contemporaine*, Paris, CNRS, 1977.
- Compte rendu critique de Ashley Montagu, *The Nature of Human Agression*, *L'Homme*, vol. 18, n° 4, 1977.
- Compte rendu critique de *Discours biologique et ordre social* (ouvrage collectif, Seuil, 1976), *L'Homme*, vol. 18, n° 4, 1977.
- « Remarques sur le courrier des téléspectateurs », *Droit et Liberté*, n° 359, 1977.

-
- « Race et Nature. Système des marques, idée de groupe naturel et rapports sociaux », *Pluriel*, n° 11, 1977. Traduit en anglais par Marie Jo Lakeland, *Feminist Issues*, Berkeley, vol. 8, n° 2, 1988.
- Compte rendu critique de *Biology and the Human Science*, (ouvrage collectif, Cambridge University Press, 1974), *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 58, 1975.
- « Les ambiguïtés de la notion taxinomique 'race' », *Hommes et bêtes. Entretiens sur le racisme*, Paris-La Haye, Mouton, 1975.
- « Sciences sociales et biologie », *Cahiers du CERPP*, n° 1, Amiens, janvier 1975.
- « Race et race... La mode 'naturelle' en sciences humaines » (avec Marion Glean O'Callaghan), *L'Homme et la Société*, n° 31-32, 1974. Traduit en italien par Clara Gallini, *Democrazia e Diritto* 6, Roma, Riuniti Riviste, 1989.
- « Max Weber et les théories bio-raciales du XX^e siècle » (avec Léon Poliakov), *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 56, 1974.
- « Changes in interethnic 'attitudes' and the influence of the mass media as shown by research in French Speaking countries », *Race as News*, Paris, Unesco Press, 1974.
- « Quinze jours de mots », *Droit et Liberté*, n° 324, 1973.
- « 'Races', monde 'industriel' et 'tiers-monde' », *Droit et Liberté*, n° 319, 1973.
- « Les sciences sociales et la notion de race », *Cahiers de la RCP 'Histoire du racisme'*, Paris, fascicule 12, 1972.
- « Les caractères spécifiques de l'idéologie raciste », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 53, 1972.
- « Les enquêtes d'opinion et les relations entre groupes », *Droit et Liberté*, n° 305, 1971.
- « Grande presse et multiethnicité », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 4, décembre 1971. Traduit en anglais, *International Social Sciences Journal*, vol. 13, n° 4, 1971.
- Compte rendu critique de Sylvie Korcaz, *Les Juifs de France* (Les Lettres Nouvelles, 1970), *Droit et Liberté*, n° 291, 1970.
- « Grande Presse », C. Duchet, P. de Comarmond, eds., *Racisme et Société*, Paris, Maspero, 1969.
- « La presse et les préjugés », *Droit et Liberté*, février 1969.
- « Les formes involontaires et inconscientes du racisme », *Journalisme*, n° 33, 1969.
- « Quand le racisme s'en mêle... », *Droit et Liberté*, septembre 1967.
- « À propos d'une enquête », *Droit et Liberté*, n° 259, 1967.
- « Aspects latents du racisme chez Gobineau », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 42, 1967.

- « Pas raciste mais... », *Nouveaux Cahiers*, n° 1, 1965.
« En lisant la presse quotidienne », *Droit et Liberté*, juillet 1964.
« Données statistiques sur le travail professionnel et les conditions de vie des femmes » (avec Nicole-Claude Mathieu), Paul Henri et Marie Jo Chombart de Lauwe, eds., *La femme dans la société*, Paris, CNRS, 1963.

La confrontation des féministes en particulier
au racisme en général.
Remarques sur les relations du féminisme
à ses sociétés

Colette GUILLAUMIN

Actes de la 5^e journée de l'ANEF (14 juin 1997)

Les féministes face à l'antisémitisme et au racisme

Pp. 7-14

© ND, 1997



Le féminisme, sous ce nom et comme mouvement contestataire collectif, est né en même temps – dans la première moitié du 19^e siècle –, que le mouvement (contestataire collectif) anti-esclavagiste. Non seulement en même temps mais entretenant avec lui des liens fondateurs, ceci en deux sens: en ce que certains de ses membres l'étaient également du mouvement contre l'esclavage et en ce que l'un des moments fondateurs du féminisme contemporain, la rencontre de Seneca Falls, est en partie issue d'un conflit au sein du mouvement anti-esclavagiste. On peut d'ailleurs voir une photo prise lors d'un meeting de Frederick Douglass, ancien esclave, figure déterminante du mouvement anti-esclavagiste, où l'assistance est composée de plus de femmes que d'hommes.

Le rôle joué par *Le Deuxième Sexe* (1949) dans la renaissance féministe des années soixante de notre siècle est évident, quelle que soit en cette occurrence la nature attribuée à ce texte: celle d'être un mythe de référence ou celle d'initiateur ou de catalyseur du mouvement. L'introduction que Simone de Beauvoir a faite à son livre place d'emblée, dans une perspective sociale et historique, les femmes dans une situation analogue (ce qui n'est pas dire semblable) à celle d'autres groupes

infériorisés: “[...] qu’il s’agisse d’une race, d’une caste, d’une classe, d’un sexe réduits à une condition inférieure, les processus de justification sont les mêmes”.

Les similitudes entre le féminisme et d’autres mouvements d’émancipation sont à la fois pratiques et théoriques. Elles relèvent d’une *expérience* commune, celle d’une situation comparable dans le système social et celle de la protestation contre cette situation ; sur le plan *théorique*, elles impliquent une description parente des systèmes d’oppression. Mais plus, c’est une constante que, parmi les minoritaires, les femmes quelles qu’elles soient, comme les juifs en général, sont plus fréquemment engagées dans les mouvements d’émancipation et de libération d’autres groupes que le leur ou à visée universelle. Et qu’elles/ils le sont également, plus fréquemment, dans l’étude des phénomènes de minorité et de domination touchant des groupes autres que le leur. L’histoire des mouvements antiségrégationnistes aux États-Unis, anti-apartheid et anticolonialistes en Afrique et en Europe, comme le développement, dans les pays industrialisés, des recherches sur les discriminations et le racisme en témoignent. Quelle que soit la façon de le voir, il ne peut pas échapper à l’observation qu’il existe un lien entre les mouvements et préoccupations minoritaires et le féminisme, non seulement, bien sûr, parce qu’il est l’un d’entre eux mais aussi à travers les femmes qui sont leurs actrices, la conscience qu’elles ont de l’état de leur société et les projets qu’elles ont sur ce que devrait être cette société.

Quel caractère spécifique présente le mouvement ou la mouvance féministe si on les compare aux autres mouvements d’émancipation (ce terme est faible ou imprécis, mais je ne vois que lui pour recouvrir des projets aussi divers et parfois porteurs de contradictions que sont la liberté des individus et leur autonomie, les droits civiques, les aspirations nationales, les libérations coloniales, etc.) aux mouvements antiracistes ou aux mouvements de défense des droits humains (dits en France “Droits de l’Homme”), etc. ?

D’abord, bien sûr sa spécificité est d’être concerné par les femmes, mais il n’est pas si évident de dire quelle est la nature de ce concernement. Proche des combats anti-discriminatoires et antiracistes, il est antisexiste par définition. L’antisexisme est le dénominateur commun de toutes ses formes. Mais ce dénominateur commun n’entraîne pas de *facto* un projet de société et surtout il n’implique nullement une analyse identique des formes que prend le sexisme, de leur mécanisme ou de leur cause. Et il est bien vrai que l’émancipation recherchée est toute différente selon qu’il y a ou non critique des formes sociales, selon qu’il y a projet de société ou bien absence de projet de société. Et pour qu’il y ait projet de société, encore faut-il d’abord analyser la société existante et être dans une position critique de cette société-là.

Or, il va sans dire, mais mieux vaut le rappeler, que la structure socio-sexuelle de notre société n'est pas majoritairement mise en cause elle-même, elle semble en quelque sorte normale (améliorable certainement, mais normale), à coup sûr, aux mouvements féminins (qui se proposent de défendre les femmes et les intérêts des femmes "en tant que femmes"), mais également à une partie du féminisme qui peut réserver ses critiques de l'organisation sociale aux autres sociétés, réputées porteuses d'un sexisme organique qui n'existerait pas (ou plus) ici. Et ceci précisément (qui n'est pas caricatural, même s'il se présente peu sous une forme aussi extrême ou explicite) est l'une des formes du racisme réel ou potentiel. C'est en tous cas l'une des raisons de l'irritation de féministes d'autres sociétés envers certaines féministes des sociétés industrielles. Et c'est l'un des effets du refus d'analyser ce que sont les hommes et les femmes comme la relation qui les fait tels dans les sociétés que nous connaissons.

Avec une ironie toute relative, on pourrait sans doute aborder la diversité des mouvements de femmes à travers leur mode d'intervention sociale selon qu'ils seraient dans une optique "corporatiste", "syndicale" ou "politique". Et cela a quelque rapport avec la possibilité de poser la question du racisme dans les pratiques et dans les formations mentales. En fait, c'est la question de la définition elle-même du féminisme qui est sous-jacente, ce qui n'est pas une question académique, ni d'une façon générale, ni en ce qui nous préoccupe. On pourrait penser que le féminisme étant un mouvement antisexiste et non pas un mouvement antiraciste ou anti-impérialiste, la question du racisme et de l'antisémitisme se poserait en fonction d'événements déterminés et qu'elle interviendrait ponctuellement à des moments précis, bref qu'elle tiendrait à des occurrences extérieures.

Ce pourrait parfaitement être le cas dans une perspective qui ne voudrait - qui ne veut - considérer que les intérêts des "femmes en tant que femmes", c'est-à-dire explicitement et intrinsèquement en tant que piliers de leur communauté, définies par les hommes de cette communauté à laquelle et auxquels elles appartiennent. C'est une forme corporatiste en quelque sorte de défense et promotion des intérêts d'un groupe professionnel, celui des épouses et mères, lequel étant recruté parmi les êtres humains femelles en conclut que tous les êtres humains femelles sont obligatoirement épouses et mères et seulement cela. Ce dont les hommes tombent d'accord si on le leur demande. Ce corporatisme serait la défense des vraies femmes, lesquelles sont des défenseuses inconditionnelles (par définition) de leurs hommes dans le champ politique des antagonismes nationaux, communautaires, de classe, etc. Elles n'ont a priori pas de raison particulière, si ce n'est celle de la pitié humaine, de considérer qui que ce soit d'autre comme digne d'intérêt, de droits, de liberté, et parfois de vie. Ce n'est pas une forme rarissime de mouvement

féminin et qui se conçoit bien, en effet, comme un mouvement de défense des intérêts des femmes. Les associations de femmes des systèmes nationalistes et communautaristes comme des systèmes totalitaires ou religieux, répondent en fait à cette conception des femmes comme éléments d'une communauté où elles doivent prendre leur place, toute leur place et seulement leur place. Le système politique de la communauté où elles sont nées est le leur, raciste ou antiraciste, c'est selon (mais le plus souvent raciste).

La configuration est différente si on envisage les intérêts des femmes dans une perspective "syndicale" qui pourrait se voir comme la défense des femmes certes, mais également l'acquisition de droits meilleurs ou plus équitables, bref une conquête et une recomposition de la distribution sociale, celle des rôles et celle des biens, de façon à ce que hommes et femmes atteignent une sorte d'équilibre statutaire de partenaires, sans d'ailleurs que le statut de "femme" et celui d'"homme" soient eux-mêmes interrogés. La perspective diffère encore si on envisage le féminisme comme mouvement "politique", c'est-à-dire comme un mouvement qui a un projet de société ou qui cherche à en produire un, dont la réflexion est orientée par force dans ce sens. Par force, dans la mesure où l'analyse et la critique de la structure socio-sexuelle ne peuvent pas ne pas remettre en cause l'ensemble de l'organisation sociale. Ce qui fait du lesbianisme dans le féminisme (je ne dis pas l'homosexualité, qui est autre chose) une position forcément politique, qui oblige à penser autrement que par le biais du sexe. Le lesbianisme ne peut être ni corporatiste (être lesbienne n'est pas un métier) ni syndical (lesbienne n'est pas un statut de sexe). Ancienne question certes, mais nullement vieille dans le mouvement féministe.

On a aperçu que la "défense du droit des femmes" et l'antisexisme ne sont pas nécessairement liés à une préoccupation d'émancipation, parfois même au contraire et que par conséquent une partie des "mouvements féminins" se place hors le projet d'émancipation. Dans son principe, un mouvement d'émancipation, s'affrontant aux formes de la domination, mais aussi de la contrainte et de l'exploitation, me semble-t-il, ne peut pas ne pas avoir une vision au moins, sinon un projet d'ensemble d'une société possible vers laquelle tendre et ne peut pas éviter ces questions sur le fond. Et s'il ne les pose pas, s'il ne se les pose pas, il pourra, à terme et parfois dans l'immédiat, entreprendre des actions qui travailleront contre les femmes. Et en prônant la différence (par exemple), revenir là même d'où il tentait de sortir. Qu'est-ce, en effet, que "les intérêts des femmes" ? Parfois, on croit répondre en demandant: "les intérêts de quelles femmes ?", mais c'est une mauvaise question. Ce ne sont pas les femmes qui sont différentes (quoique bien évidemment elles le soient dans leur existence quotidienne), ce sont leurs choix politiques qui le sont. Et ensuite, ce sont leurs possibilités matérielles qui le sont et ne permettent pas les

mêmes décisions pratiques. Probablement, il s'agit là de l'un des conflits majeurs au sein des mouvements de femmes, si ce n'est le conflit majeur. C'est également dans ce clivage politique profond que la possibilité de poser – ou non – la question d'une organisation sociale qui ne soit pas raciste réside. Celle où nous vivons l'est. Où vivent les féministes, objets du racisme et/ou productrices de racisme.

Les différentes formes de mouvements féminins et de féminisme sont engagées et partie prenante de l'histoire politique de leurs sociétés. Ce que nous montre d'ailleurs, en ce qui concerne le féminisme ("syndical" et "politique", en résumé le féminisme de l'émancipation justement), les attaques qu'il rencontre. Telle, par exemple, la levée de boucliers des "analystes" sociologiques ou politiques de la situation algérienne, contre les féministes explicites, distinguées des femmes qui seraient, elles, des vraies femmes et dont le courage "modeste" légitimerait une lutte "raisonnable". Ce que montre également la capacité étonnante de déni de l'action des féministes, déni si évident dans la proposition que ce qu'elles obtiennent serait arrivé de toute façon, car conforme à "l'évolution de la société". Les féministes sont des citoyens que la structure sociale, l'organisation et le fonctionnement de leur société concernent qu'elles le veuillent ou non, puisque, en effet, elles interviennent dans cette organisation. Dont aujourd'hui le racisme, dont l'antisémitisme est l'une des formes, est un trait structurel.

En fait, une bonne part des analyses du racisme repose sur, ou implique, le présupposé qu'il serait un phénomène autonome, sorte d'excroissance ou de "corps étranger" dans la société où il se produit. Cependant l'antisémitisme et le racisme nazi, l'apartheid, la ligne de couleur aux États-Unis, en France l'antisémitisme, de l'affaire Dreyfus aux lois antisémites de l'État français (1940-1944) et à sa continuité dans le champ politique avec le Front National, le racisme contre les Maghrébins et les Africains, ne sont pas des phénomènes "extérieurs" à leur société, ils lui sont intrinsèquement liés. Ce ne sont pas d'incompréhensibles accidents. Ils sont inscrits dans les lois ou "institutionnels", ce qu'on nomme systémique dans les sciences sociales, ce qui suppose un processus de mise en œuvre d'une intention politique délibérée. Mais plus, dans certaines formes sociales, à certains moments historiques, le racisme est le fondement du projet social. Comme la soumission des femmes et leur appropriation, qui sont factuellement le socle des sociétés historiquement et actuellement connues, sont explicitement un constituant fondamental des formes nationalistes, communautaires (là encore, ces termes sont imprécis mais acceptons-les provisoirement pour désigner les projets de fermeture sur soi et d'exclusion comme d'exaltation du groupe).

Sans analyse des formes sociales, on traite racisme et sexisme comme des épiphénomènes ou des affaires conjoncturelles, bref des sortes de dysfonctionnement.

On s'empêche ainsi, on s'interdit même, de voir comment les ségrégations, les inégalités matérielles, la dépendance, de situations de fait se transforment en pratiques institutionnelles, en règles et structures sociales, en lois. Et de factuelles deviennent intentionnelles et organiques. Une illusion à laquelle il est tentant de succomber voudrait qu'un mouvement d'émancipation, un mouvement minoritaire né de la persécution, de la connaissance de l'oppression ou de la contrainte, devrait les reconnaître en toutes circonstances et dans tous les groupes qui en sont les cibles. Et surtout ne jamais les pratiquer, ni – c'est le moins – les relayer. Illusion, en effet. Et singulière expérience que de voir, parmi les siennes, au plus proche de soi, le déni parfois, l'ignorance souvent. Et à certains moments, brutalement, le relais et l'adoption du racisme de la société banale.

L'arrogance raciste a une série de conséquences, dont d'aveugler les femmes vis-à-vis les unes des autres. Cette arrogance est l'expression d'un rapport de force où certains groupes sont à la merci d'autres groupes. Et les femmes appartiennent à ces groupes, à tous et à chacun de ces groupes. Et quand on dit ici "appartiennent", c'est aux deux sens du terme qu'il faut l'entendre: au sens propre et matériel d'appartenir aux hommes de ce groupe (qui décident de la forme et des actions du groupe). Et au sens figuré, qui est tout autant fondateur, d'appartenir à cette histoire, à cette culture, à cette langue, à cette classe, à cette religion, etc., bref au sens de manière d'être au monde et au sens de conscience. Or l'arrogance raciste s'exprime précisément dans le déni du rapport de force lui-même et dans le déni des effets du rapport de force. Au plus, elles les prétend imaginaires ou secondaires, attribuant alors une tournure d'esprit "victimiste" à celles qui en sont l'objet. À ce propos, le reproche de "victimisation", si souvent repris, dans une perspective de disqualification, à l'encontre du féminisme et plus souvent encore à l'intérieur du mouvement, est une constante du discours raciste lui-même. Il intervient dans les circonstances politiques où un groupe discriminé dit qu'il l'est, dit comment il l'est et dit que ce n'est pas admissible. On appelle cela "se poser en victimes". Comme s'ils décidaient, eux, d'être victimes, comme s'il s'agissait dans leurs propos de pure incantation, sans fondement réel alors même qu'ils parlent des moyens employés contre eux pour les maintenir dans la sujétion, la dépendance ou la fragilité, des moyens employés contre eux pour les tuer. C'est une opération de disqualification sans doute, mais c'est aussi une opération de déni. C'est dénier d'abord la sujétion et la dépendance mais également les pratiques qui les accompagnent, les bénéfices qui en sont tirés, les conséquences de cet assujettissement. C'est dans le racisme d'abord que j'ai remarqué ce biais particulier du déni qu'est l'accusation de victimisation et sans doute cela m'a-t-il aidé à comprendre ce qui se passait à l'encontre du féminisme (et des femmes) et

dans le mouvement lui-même. Arrogance raciste, dont l'envers est une culpabilité affichée (un sentiment de culpabilité) tout théorique et formel, forme d'hommage du vice à la vertu et qui dispense tout autant de considérer les faits, qui ne fait que revêtir l'aveuglement du manteau de la respectabilité.

À quoi est-on aveugle ici ? Aux rapports de force impliqués. Doubles et toujours à l'œuvre ensemble.

- Ceux qui soumettent certains groupes aux autres ou soumettent les autres à eux (car ce n'est pas une situation symétrique, l'un de ses caractères spécifiques étant, justement, la dissymétrie). Quand on parle de groupe ici, on désigne les ensembles sociaux maintenus par la reproduction, quel que soit par ailleurs leur caractère particulier: classe, religion, nation, culture, "race", etc.
- Ceux qui mettent les femmes à la merci des hommes, de leur groupe précisément, lesquels sont constitutifs des précédents et leur sont organiquement liés au sens strict du terme.

Ce sont à ces derniers rapports que se confrontent les féministes. Explicitement. Et elles sont obligatoirement confrontées aux premiers dans la mesure où les relations des femmes aux hommes sont partie prenante des relations des hommes entre eux. Penser aux femmes, penser les femmes, oblige à prendre en compte les deux termes. Appartenir à certains groupes permet ou bien empêche d'être lesbienne (je ne dis pas homosexuelle). Appartenir à certains groupes confronte directement aux hommes auxquels on appartient, mais pas à tous les hommes. Appartenir à certains groupes signifie être tué pour être né dans ce groupe et tué avec le groupe dans son ensemble. Appartenir à certains groupes signifie être ségrégué ou emprisonné ou chassé ou discriminé pour appartenir à ce groupe, avec le groupe dans son ensemble. Appartenir à certains groupes confronte directement aux hommes auxquels on appartient et confronte, de surcroît et souvent d'abord, aux hommes qui tiennent à merci les hommes auxquels on appartient. Appartenir à certains groupes vous met dans la position d'enjeu, de proie ou de moyen dans la guerre que mènent ces groupes avec d'autres ou dans la guerre qu'ils sont forcés de subir (etc., hélas!). Car, en effet, dans la mesure même où les femmes sont sociologiquement fonction des hommes (dans la dépendance et "à la merci" est la forme que prend cette fonction de type algébrique), les féministes, comme les femmes, sont diverses. Et ce qui les met ensemble est en même temps très simple - leur commune domination par les hommes et très complexe - les hommes des différents groupes ne sont pas dans une relation neutre et symétrique où chaque groupe n'existerait que par des caractéristiques aléatoires, idéalement équivalentes. Et les femmes ne flottent pas au-dessus de la mêlée, mais sont bien de leur histoire, de leur langue, de leur culture et plus, de la place que leur assigne leur groupe de naissance dans l'ensemble des

relations pas du tout neutres et égalitaires qu'entretiennent entre eux ces divers groupes.

La tentative d'en sortir avec cette fameuse "différence" des femmes qui les ferait toutes semblables en face des hommes, toutes semblables par nature, métaphysiquement, revient précisément à éviter de connaître et d'affronter le rapport de force: en affirmant une spécificité d'essence féminine, on voile sûrement les rapports de force avec les hommes, mais on dénie également les rapports de force entre les hommes, dont les femmes sont partie prenante malgré elles (mais aussi parfois très volontairement). Ou bien, en faisant appel à la spécificité des appartenances, nommée diversité culturelle, où toutes les femmes sont différentes les unes des autres selon l'histoire et la place de leur groupe d'appartenance et ainsi résorbées dans leur groupe, déniées. Dans les deux cas, la renonciation à la compréhension de ce qui fait les femmes est complète. De ce qui construit les femmes et les hommes (qui n'existent pas l'un sans l'autre, cela va sans dire, mais tant et si bien qu'on finit par n'y plus penser). De la relation de sexe dans les groupes sociaux de reproduction. De l'usage et de l'instrumentalisation des femmes, de leur assignation et de leur place d'objet et d'outil de la transmission et de la reproduction. Ce contre quoi une part non négligeable d'entre elles se révolte et ce de différentes façons selon les possibilités et les circonstances. (Mais toutes ne s'insurgent pas.) Cette révolte n'est pas dirigée contre ce qui, du groupe, constitue l'individu, ce qui les fait elles-mêmes, nous fait nous-mêmes: langue, histoire, culture, dont nous sommes; mais contre notre instrumentalisation et notre usage par les hommes. Il est tout à fait erroné, il me semble, de dire "en tant que femme ET en tant que x, z ou n". Car ce sont les relations de pouvoir entre groupes qui imposent l'idée d'une telle coupure. Un être humain est un, conscience et sujet pour lui-même. Il peut avoir à faire face à des situations conflictuelles ou complexes, mais c'est autre chose qu'une conscience multiple: lui-même est un sujet unique. L'idée de "la différence", celle d'une spécificité métaphysique du "féminin" ou bien celle de femmes "différentes" par immersion irréductible dans leur seule appartenance de groupe sont l'une et l'autre l'effet d'un affrontement refusé à la structure sexuelle de nos sociétés, du renoncement à la réflexion sur elle. Refus et renoncement dont les effets nous déchirent.

Pour terminer, mais certainement pas pour finir (ou le contraire, je ne sais), quelques remarques de vocabulaire puisque les mots sont nos outils de travail. J'ai les plus grandes réserves, qui ne font que croître, sur les termes "patriarcat" et "genre". Je leur préfère "domination des hommes" et "sexe". En ce sens que "patriarcat" désigne un mode particulier, une variante, historiquement et géographiquement

délimitée, de la domination des hommes et que “genre” finit par masquer plus ou moins le fait que le sexe anatomique qui est le déterminant social du genre (ce que signifie bien le terme) l’est obligatoirement et impérativement. Ce n’est pas central à notre préoccupation ici, encore que la dénomination soit dans l’analyse des rapports de sexe un point crucial. Cette analyse de ce que sont nos sociétés et des liens qu’entretient le racisme avec la division sexuelle, ses effets sur les femmes des différents groupes et leurs relations entre elles, est, elle, indispensable.

POUR

Françoise Héritier

©ND



Les hommages n’ont pas manqué à l’annonce du décès de Françoise Héritier, le 15 novembre 2017, jour de ses 84 ans. Il y a sans doute peu à y ajouter dans le *Bulletin* de l’ANEF. J’ai pourtant envie de saluer cette femme exceptionnelle, par son parcours, par son apport au féminisme et par sa personnalité.

Exceptionnelle par son parcours académique : jeune ethnologue, elle part, malgré les résistances, sur un terrain africain dès 1958 et étudie les systèmes de parenté. Entrée au CNRS en 1967, elle obtient la médaille d’argent en 1978. Deuxième femme élue au Collège de France en 1983, elle inaugure une chaire d’études comparées des sociétés africaines. Elle succède à Claude Lévi-Strauss, son maître. Anthropologue, elle inscrit ses travaux dans l’approche structuraliste de celui-ci, mais elle en tire de toutes autres conclusions. La théorie de l’échange des femmes de Lévi-Strauss sonne comme une malédiction pour les femmes. Gayle Rubin en a fait une lecture féministe radicale : « *The Traffic in Women : Notes on the Political*

Economy of Sex⁶ ». L'article a été traduit en français par Nicole-Claude Mathieu et publié dans les *Cahiers du CEDREF* en 1999 : « L'économie politique du sexe : transactions sur les femmes et système de sexe/genre ».

Françoise Héritier approfondit la théorie de l'alliance et de la prohibition de l'inceste. Elle y ajoute la « valence différentielle des sexes » : la distinction masculin/féminin est la première différence observée dans toutes les sociétés et « partout, en tout temps, en tous lieux le masculin est considéré supérieur au féminin ». Mais cela n'a rien de naturel, ni de définitif. Les différences sexuelles et la place attribuée à chaque sexe sont des constructions sociales. Et Françoise Héritier cherche le fondement de la hiérarchie entre les sexes. Elle pose l'hypothèse que les femmes ont été assujetties et dominées en raison de leur fécondité. En effet elles reproduisent du même en faisant des filles, mais aussi de l'autre puisqu'elles font aussi des fils, et c'est pour contrôler la reproduction et s'approprier ce pouvoir exorbitant des femmes que les hommes les ont soumises.

Françoise Héritier ne se satisfait pas de cette situation. Elle envisage la remise en question de la domination masculine et ses moyens : « Si la fécondité est le lieu central de la domination masculine, il s'en suit que la prise par les femmes du contrôle de leur propre fécondité revient pour elles à sortir du lieu de domination. Là est le levier d'un changement majeur pour l'humanité toute entière ».

Ainsi offre-t-elle aux femmes une perspective de libération, au moment justement où le féminisme conquiert cette nouvelle liberté : disposer de son corps.

Anthropologue dans la cité, Françoise Héritier s'est souvent engagée. Elle a notamment présidé le Conseil national du Sida. Je l'ai connue en 2011, dans l'équipe de campagne de Martine Aubry à la primaire socialiste, et j'ai pu apprécier sa gentillesse et son attention aux autres. On peut entendre sa petite voix et son autorité tranquille dans ses diverses interviews sur YouTube. Je garde aussi le souvenir d'une grande dame qui sait retenir de la vie ce qui en fait le sel et le sens⁷.

Françoise Picq

6 - Gayle Rubin, « The traffic in women : notes on the political economy of sex » , in Raina Reiter, *Toward an Anthropology of Women*, Monthly Review Press, 1975; "L'économie politique du sexe. Transactions sur les femmes et systèmes de sexe/genre », *Cahiers du Cedref* n° 7, 1998. Reprise sous le titre: « Le marché aux femmes. 'Économie politique' du sexe et systèmes de sexe/genre ».

7 - Françoise Héritier, *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996 ; *Masculin/féminin II. Dissoudre la hiérarchie* Paris, Odile Jacob, 2002 ; *Le sel de la vie*, Paris, Odile Jacob, 2012.

HOMMAGE À
Kate Millett

Katharine Murray Millett, 1970 par Alice Neel

Acrylique sur toile, <https://www.flickr.com/photos/nostri-imago/3012230784/in/photostream/>.

Attribution 2.0 Generic (CC BY 2.0)



Kate Millett, critique littéraire, militante, écrivaine, artiste et théoricienne féministe incontournable, est décédée le 6 septembre 2017 à Paris. Kate Millett est surtout connue pour son livre à succès *La politique du mâle* (*Sexual Politics*, 1970), une reprise de sa thèse de doctorat dans laquelle elle décrit l'oppression et l'objectification des femmes opérée dans l'œuvre de D.H. Lawrence, de Henry Miller et de Norman Mailer. Personnage clé de la deuxième vague du féminisme, tout hommage est compliqué par l'étendue de ses travaux et les bouleversements sociétaux ayant eu lieu depuis cinq décennies. Nous proposons donc un petit retour en arrière afin de mieux saisir l'importance de ses travaux

et de son militantisme dans le contexte de l'époque.

Il faut d'abord souligner l'impact qu'a eu outre-Atlantique *Le Deuxième sexe* (1949) de Simone de Beauvoir chez les féministes étatsuniennes. Betty Friedan s'en inspira pour rédiger *The Feminine Mystique* (1963), puis ces deux textes influencèrent *Sexual Politics* (1970). Ces deux derniers livres, plus accessibles pour le public américain, furent essentiels à la création de la deuxième vague du féminisme aux États-Unis (Shteir, 2107). En parallèle, Betty Friedan fut une des fondatrices en 1966 de l'organisation majeure du mouvement de libération des femmes de l'époque, la *National Organisation for Women*, où Kate Millett a aussi milité. Après la sortie triomphale de *Sexual Politics* (1970), les revues *New York Times* et *Time* ont plébiscité Kate Millett comme étant la nouvelle prêtresse de ce mouvement féministe (Mead, 2016), mais cette admiration fut rapidement étouffée par l'homophobie ambiante, même chez les féministes.

Betty Friedan et d'autres craignaient qu'une reconnaissance publique des lesbiennes au sein du mouvement nuise à sa réputation. Elles souhaitaient donc que cette *lavander threat* reste invisible. Pour comprendre cette crainte, il faut se rappeler que les émeutes de Stonewall n'ont eu lieu qu'en 1969 et ce n'est qu'en

1973 que le mouvement LGBT a réussi à pousser l'APA (American Psychiatric Association) à retirer la classification de l'homosexualité parmi les maladies mentales. À sa place, l'APA inventa la maladie « Sexual Orientation Disturbance » dont souffrirait une personne tourmentée par son attirance pour une personne du même sexe et ayant envie de modifier ce désir (Drescher, 2015). Fin 1970, lors d'une présentation publique à Columbia University, Kate Millett subit le choc d'un *outing* et admit qu'elle est lesbienne (Millett, 1974). Les répercussions immédiates et discriminatoires dans les médias et au sein de NOW ont rapidement mis à mort la notoriété prometteuse de Kate Millett (Poirot, 2004). Cette deuxième vague souffrait d'ailleurs aussi bien d'homophobie que du racisme ambiant.

Revenons un instant sur l'influence de Simone de Beauvoir, dont l'analogie entre la situation répressive des femmes et l'esclavage (Simons, 1999) fut reprise par Betty Friedan, puis Kate Millett. Selon cette analogie, les maîtres et les esclaves (que nous devons comprendre être des hommes) partagent certaines activités humaines desquelles les femmes sont exclues. De là, elles en concluent que la relation homme/femme est plus contrastée que celle de maître/esclave. Selon Kate Millett (1970), les femmes, comme les esclaves, placent leur identité de survie dans la prospérité de ceux qui les nourrissent. Pour la majorité de ces personnes, l'espoir de trouver une solution radicale permettant une libération semble trop éloignée, et ce manque d'espoir perdure jusqu'à ce qu'une prise de conscience intervienne⁸. Cette affirmation nie les multiples formes de résistance mises en œuvre par les Africain·e·s Américain·e·s pendant toute la période d'esclavage aux États-Unis. Aussi, comme l'explique la militante féministe bell hooks (1984), la notion d'abolition de la structure familiale, prônée par Kate Millett, a pu être particulièrement « menaçante » pour les femmes de couleur, qui y trouvent souvent moins d'oppression et plus d'« humanisation » que dans les autres institutions.

Selon Kate Millett, la structure familiale hétéronormative, première institution du patriarcat, permet de contrôler et d'imposer une conformité, là où les autorités politiques ou autres instances sont insuffisantes.⁹ Aujourd'hui, cette structure

8 - But it is important to understand that as with any group whose existence is parasitic to its rulers, women are a dependency class who live on surplus And their marginal life frequently renders them conservative, for like all persons in their situation (slaves are a classic example here) they identify their own survival with the prosperity of those who feed them. The hope of seeking liberating radical solutions of their own seems too remote for the majority to dare contemplate and remains so until consciousness on the subject is raised (Millett, 1970: 38).

9 - Patriarchy's chief institution is the family. It is both a mirror of and a connection with the larger society; a patriarchal unit within a patriarchal whole. Mediating between the individual and the social structure, the family effects control and conformity where political and other authorities are insufficient (Millett, 1970: 33).

sociétale reste intacte, bien que le mariage soit désormais ouvert à tous les couples aux États-Unis, sans discrimination concernant l'orientation sexuelle, mais sans grand changement de fond sur la condition des femmes. La condition des femmes est très liée à celle des enfants, condition qui s'est visiblement dégradée depuis 1970 lorsque Kate Millett débutait sa carrière. En 1970, 15 % des enfants vivaient sous le seuil de pauvreté ; depuis ce chiffre a augmenté à plus d'un enfant sur cinq (21 %) en 2014. Cette pauvreté enfantine démontre un problème sociétal essentiel qui touche en particulier les femmes et pour lesquelles un recours à une structure familiale « normative » n'est pas une solution réaliste. En d'autres termes, le manque de services sociaux, déjà réclamés par Kate Millett et d'autres lors de la deuxième vague du féminisme (contraception, crèches, formation continue, etc.) et le salaire minimum très bas mettent en péril la qualité de vie des femmes. Même les privilèges accordés aux personnes mariées (facilité d'accès à l'assurance et donc aux soins médicaux, impôts, facilité d'immigration) ne sont plus suffisantes pour assurer une qualité de vie dans le contexte de la cellule familiale (IMF, 2016). Kate Millett a donc focalisé sur un phénomène sociétal mouvementé et qui reste problématique.

Enfin, lors de sa carrière, Kate Millett fut aussi très critique du pouvoir, parfois violent, exercé par les institutions psychiatriques (Iwata, 1990). Elle a été internée à plusieurs reprises contre son gré et en parle de manière intime, par exemple, de l'épisode où elle est battue, à terre, ligotée et renversée, sans voix, dans une ambulance sous les yeux de son mari, sa sœur et son amante (Millett 1976 : 261). Cette violence, gratuite, insidieuse, institutionnelle, m'a toujours semblé sous-tendre la société américaine. Nous retrouvons aujourd'hui des luttes contre cette violence dans le mouvement contre les violences policières « Black Lives Matter » initié par les féministes Alicia Garza, Patrisse Cullors et Opal Tometi et dans l'actuelle avalanche de dénonciations publiques générées par les agressions perverses du producteur de cinéma Harvey Weinstein et compères. Des dénonciations dont les contenus rappellent étrangement les textes littéraires que Kate Millett (1970) a dénoncés de manière assez spectaculaire.

Lire ou relire Kate Millett permet de retracer les évolutions de la société et aussi ses lacunes. Elle fit bouger des lignes et inventa la notion même de critique littéraire féministe (Shulevitz, 2017). Son œuvre reste aussi un appel fervent aux potentialités relationnelles, sociales et littéraires, souvent délaissées de nos jours dans la masse du courant dominant banalisant.

Références citées

- Black Lives Matter. Sans date. URL : <https://blacklivesmatter.com/>.
- Drescher, Jack. 2015. Out of DSM: Depathologizing homosexuality. *Behavioral Sciences* (Basel) 5(4), 565–575.
- Friedan, Betty. 1963. *The Feminine Mystique*. New York: W. W. Norton & Co.
- Mead, Rebecca. 2016. 'Sexual Politics' and the feminist work that remains undone. *The New Yorker*, 4 février 2016. URL : <https://www.newyorker.com/books/page-turner/sexual-politics-and-the-feminist-work-that-remains-undone>.
- hooks, bell. 1984. *Feminist Theory: From Margin to Center*. Boston: South End Press.
- International Monetary Fund. 2016. Article IV. Consultation with the United States of America: Concluding Statement of the IMF Mission, 22 juin 2016.
- Iwata, Edward. 1990. "In a Mind Field: Books: Kate Millett attacks psychiatry in 'The Loony-Bin Trip,' an account of her fight to stay out of 'nightmarish' mental wards." *The Los Angeles Times*, 13 juin 1990. URL : http://articles.latimes.com/1990-06-13/news/vw-175_1_kate-millett.
- Millett, Kate. 1970. *Sexual Politics*. Garden City, New York: Doubleday.
- Millett, Kate. 1974. *Flying*. New York: Alfred A. Knopf.
- Millett, Kate. 1976. *Sita*. London: Virago.
- Poirot, Kirsten. 2004. Mediating a movement, authorizing discourse: Kate Millett, *Sexual Politics*, and feminism's second wave. *Women's Studies in Communication*, 27(2), 204-235.
- Shulevitz, Judith. 2017. Kate Millett: *Sexual Politics* and family values. *The New York Review of Books*, 29 septembre 2017. URL: <http://www.nybooks.com/daily/2017/09/29/kate-millett-sexual-politics-and-family-values/>.
- Simons, Margaret. 1999. *Beauvoir and The Second Sex: Feminism, Race, and the Origins of Existentialism*. Landam, MD: Rowman & Littlefield.
- Shteir, Rachel. 2017. Page-turner: A last interview with Kate Millett. *The New Yorker*, 13 septembre 2017. URL : <https://www.newyorker.com/books/page-turner/a-last-interview-with-kate-millett>.

Laura Hartwell
Professeure à l'Université Toulouse-Capitole

Enseignement

Carte des enseignements à l'égalité femmes-hommes dans les ESPÉ de France (action labellisée)

Présentation d'Isabelle Collet et Sigolène Couchot-Schiex de l'ARCEF
(Association de recherche sur le genre en éducation et formation)
À l'AG de l'ANEF, le 7 novembre 2017 à Paris

Contexte

La Loi de Refondation de l'école de la République (9 juillet 2013) a imposé cette thématique dans la formation de tous·tes les enseignant·e·s et cadres en éducation dès septembre 2013. Elle inscrit cette préoccupation à la fois dans les valeurs de l'école et dans la formation initiale de tou.te.s les enseignant.e.s et cadres en éducation. Enseigner de manière égalitaire et lutter contre les stéréotypes de sexe fait désormais partie des incontournables de la formation. Sa finalité vise l'acquisition des compétences professionnelles spécifiques pour tou.te.s les acteurs et actrices du système éducatif en précisant les gestes professionnels attendus. Ces formations trouvent leur place parmi les enseignements des masters Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation (MEEF) définis dans un cadre national et mis en œuvre au sein des ESPÉ¹. Ces masters sont structurés en quatre mentions : MEEF 1 professorat du premier degré (écoles primaires), MEEF 2 professorat du second degré (collège et lycée), MEEF 3 encadrement éducatif (CPE), MEEF 4 pratiques et ingénierie de la formation (formateurs-rices).

La loi précise que ces priorités concernent les questions liées à l'égalité des sexes et des sexualités en formation initiale au sein des masters MEEF comme en formation continue où l'ensemble des personnels des équipes éducatives jusqu'aux cadres (Inspection, chef·fe·s d'établissement) est concerné.

Quatre ans après la promulgation de cette loi, quel bilan peut être réalisé ?

Le 30 mars 2017, le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) a publié un rapport² sur le même thème : « Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et

1 - Les ESPÉ sont des écoles internes aux universités créées en 2013 pour la Loi de Refondation de l'école de la République. Elles ont remplacé les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) dans lesquels étaient formés les enseignant·e·s de 1990 à 2012.

2 - Lien vers le rapport du HCE : http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_formation_a_legalite_2017_02_22_vf.pdf

d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience », recueillant des données sur l'ensemble des mentions MEEF. Nous avons soutenu l'élaboration de ce rapport et partageons largement les analyses produites et les recommandations qui en sont issues. Le rapport pointe, entre autres, que « seule la moitié des ESPÉ (12/24) considère avoir formé la totalité de leurs étudiant.e.s avec un volume horaire variant entre deux heures et 57 heures annuelles » (rapport HCE, p. 6). L'amplitude du volume de formation interroge, ainsi que le faible nombre des ESPÉ concernées par les formations. C'est pourquoi l'ARCEF a choisi de poursuivre le travail engagé par le HCE avec une approche différente de collecte des données.

Mission de l'ARCEF

L'ARCEF a été subventionnée par le Département des stratégies des ressources humaines, de la parité et de la lutte contre les discriminations pour réaliser un état des lieux dont le but est de rendre compte de l'état des ressources en personnel participant à la formation à l'égalité des sexes en formation initiale des enseignants dans les masters MEEF.

Afin de réaliser ce recensement, elle s'est alliée à une association partenaire, l'Association nationale des études féministes (ANEF).

L'ANEF et l'ARCEF ont été chargées de recueillir les données.

Cette première version de la carte s'est limitée, dans un premier temps, aux mentions MEEF 1 (professorat des écoles) pour des raisons de faisabilité de la collecte des données. Il est évident que cette restriction n'est pas pleinement satisfaisante et que le travail de collecte et de visibilité des acteurs-rices doit se poursuivre pour les autres mentions MEEF. Le travail a été réalisé par Céline Petrovic et Geneviève Pezeu.

Objectifs

Notre démarche vise à valoriser l'existant dans les formations MEEF mention 1 (professorat des écoles) en rendant visibles les pratiques, ce qui devrait permettre de les rendre accessibles à un plus grand nombre d'étudiant.e.s en formation initiale. Nous estimons que cette visibilité donnera l'opportunité à d'autres acteurs-rices (formateurs-rices ou étudiant.e.s) de proposer ou demander l'accès à une formation à l'égalité des sexes et des sexualités en formation initiale et continue.

L'expérience de nos membres nous a incitées à rendre visibles les synergies locales qui peuvent se développer entre partenaires de différentes institutions au sein d'une même zone géographique, celle des académies.

Par cet état des lieux, notre action souhaite encourager le développement de la formation à l'égalité des sexes et des sexualités dans la formation des enseignant.e.s et permettre la dissémination des ressources existantes.

Présentation de la carte interactive : <http://www.argef.org/carte-de-france-des-espe/>

L'état des lieux des enseignements à l'égalité femmes-hommes dans les ESPÉ de France (outre-mer compris) se présente sous la forme d'une carte interactive découpée en zones géographiques par académies correspondant au territoire d'implantation de chaque ESPÉ incluant les institutions de tutelle (université de rattachement de la composante ESPÉ) et les rectorats d'académie. L'intégration de ces institutions permet d'avoir accès aux informations concernant les ressources suivantes :

- personnes impliquées dans les formations ou les missions égalité femmes-hommes dans les ESPÉ, les universités et les rectorats, et répertoire des liens établis entre eux le cas échéant ;
- répertoire et qualification des formations proposées en déclinant leurs modalités pédagogiques incluant le nom et le contact de personnes ressources pour l'égalité dans l'établissement.

Les formations dans la mention 1 peuvent s'organiser de différentes manières suivant les choix réalisés dans chaque ESPÉ. Elles sont réparties sur différents sites de formation qui correspondent, le plus souvent, à un site départemental, mais peuvent aussi être subdivisées en plusieurs sites par département.

Les données récoltées sont présentées suivant le volume horaire de la formation pour chaque année de master (M1/M2) avec une graduation selon trois catégories qualifiant la « situation des formations » envisagées.

- Information (INF) : les cours ne sont pas spécifiés dans les maquettes de formation ni identifiés par un intitulé. Les enseignements à l'égalité femmes-hommes sont abordés de manière variable selon les disciplines et suivant le volontarisme des formateurs et formatrices et leur compétence à aborder cette question.
- Sensibilisation (SEN) : les cours sont identifiables grâce à des intitulés spécifiques dans la maquette de formation. Ils représentent un volume annuel inférieur ou égal à trois heures.
- Formation (FOR) : les cours sont identifiables grâce à des intitulés spécifiques dans la maquette de formation. Ils peuvent prendre des formes d'enseignement variables (cours magistraux ou travaux dirigés) pour un volume annuel supérieur à trois heures. Ils peuvent aussi relever de différentes modalités dans les plans de formation : cours obligatoire, optionnel, facultatif pour toute ou partie d'entre eux.

FORUM

La science, l'opinion et les valeurs de la République

Isabelle COLLET

Groupe relations interculturelles et formation
des enseignants – genre et éducation (Grife-ge)
Université de Genève



Le propos de ce texte est de mettre en parallèle deux affaires récentes au cours desquelles des groupes, le plus souvent conservateurs, ont propagé des rumeurs dans le grand public qui ont pris la forme d'une panique morale (Goode & Ben-Yehuda, 1994). Dans les deux cas, les recherches en sciences sociales, et plus particulièrement les études genre, en ont été la cible. Dans les deux cas, ni le politique, ni les institutions n'ont eu un discours clair et ferme pour s'opposer à des demandes de censure. La première de ces affaires est la polémique autour de la « théorie-du-genre » et des ABCD de l'égalité. Elle a duré toute l'année scolaire 2013-2014, pour se conclure en juillet 2014, quand le gouvernement a retiré les ABCD de l'égalité du programme de l'Éducation nationale. La seconde s'est déroulée en avril et mai 2017, avec les menaces pesant sur la tenue du colloque « Penser l'intersectionnalité dans les recherches en éducation : enquêtes, terrains, théories » organisé à l'ESPÉ de Créteil.

Au début de ces deux affaires, rien de bien révolutionnaire ou subversif

Les ABCD de l'égalité, qui ont vu le jour en 2013, étaient une application concrète d'une très longue liste de circulaires, conventions et lois traitant de l'égalité femmes-hommes dans l'éducation. On peut remonter en 1966 pour la première circulaire ministérielle signalant « la règle de l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux enseignements techniques et professionnels de tous les niveaux ». La dernière occurrence du thème est la Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République¹ qui insiste également sur ces questions d'égalité à tous les niveaux du système éducatif.

Les ABCD de l'égalité, lancés à l'initiative de Najat Vallaud-Belkacem, n'étaient pas spécifiquement une mesure de gauche. Dans les directives émises par l'UMP lors de

1 - www.education.gouv.fr/cid72693/loi-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-de-la-republique.html

sa convention du printemps 2011, on pouvait lire déjà une volonté « d'introduire dès la maternelle des séances consacrées à la mixité et au respect hommes-femmes »², et le terme « genre », en particulier dans l'expression « stéréotypes de genre », était volontiers employé. Si un début de polémique autour de ce qu'on a appelé la « théorie-du-genre » a émergé dès la rentrée de 2010 (voir à ce sujet l'article d'Annik Houel dans le *Bulletin de l'ANEF* de 2011), la droite se permettait encore d'utiliser ce terme dans ses rapports officiels.

Les ABCD de l'égalité se contentaient d'opérationnaliser prudemment les injonctions en faveur de l'égalité des sexes à l'école, jusque-là restées assez abstraites dans les textes officiels : « Ce programme vise à transmettre dès le plus jeune âge une culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons en agissant sur les pratiques des acteurs de l'éducation et sur les préjugés des élèves. [...] Il offre aux enseignants des outils utiles pour aborder l'égalité entre les filles et les garçons par des séquences pédagogiques et des entrées au sein de programmes officiels existants : sciences, éducation physique et sportive, maîtrise de la langue, histoire, etc. Faire prendre conscience aux enfants des limites qu'ils se fixent eux-mêmes, des phénomènes d'autocensure trop courants, leur donner confiance en eux, leur apprendre à grandir dans le respect des autres, tels sont les objectifs poursuivis par ce programme³. »

En somme, il s'agissait juste d'appliquer les mesures d'égalité présentes dans les textes de loi depuis quinze ans, quelque chose de très banal, et même le strict minimum si, en tant qu'enseignant.e, on voulait simplement appliquer la loi. L'angle choisi était particulièrement consensuel, puisqu'il s'agissait, dans de nombreux cas, d'attirer l'attention des enfants sur les stéréotypes. En effet, l'entrée par les stéréotypes est, en général, la meilleure solution pour ne fâcher personne ou presque, éludant les responsabilités. Puisque tout le monde a des stéréotypes (les dominants comme les dominées), puisque les garçons comme les filles en souffrent et que nous sommes tous et toutes coupables de leur propagation, l'entrée par la lutte contre les stéréotypes présente l'avantage de faire porter une partie de la responsabilité de la discrimination par les discriminées, et d'éviter d'attaquer la source du problème (le système de genre) en ne s'occupant que de ses sous-produits, présentés comme premiers, historiquement datés et désincarnés : les stéréotypes. En somme, la plus grande critique que l'on pouvait faire aux ABCD de l'égalité, c'était réduire les questions d'inégalité filles/garçons à l'école à une éducation à la déconstruction des stéréotypes de sexe.

2 - issuu.com/lemouvementpopulaire/docs/projet2012-femmes?e=1629680/2907782.

3 - www.education.gouv.fr/cid74165/experimentation-des-abcd-de-l-egalite-dans-10-academies-volontaires-pour-transmettre-des-le-plus-jeune-age-la-culture-de-l-egalite-et-du-respect-entre-les-filles-et-les-garcons.html.

Début 2015 : des collègues de l'ESPÉ de Créteil⁴ se lancent dans l'organisation d'un congrès intitulé « Penser l'intersectionnalité dans les recherches en éducation : enquêtes, terrains, théories ». Le montage de ce congrès, prévu pour mai 2017, inclut tous les ingrédients scientifiquement requis pour un tel événement : un comité d'organisation, un conseil scientifique international comportant des chercheurs provenant de quatre pays différents, un appel à communications, l'ensemble soutenu par huit laboratoires et quatre universités.

Le sujet de ce congrès, s'il est d'actualité, n'a rien de révolutionnaire ou de particulièrement subversif : il s'agit d'interroger la manière dont les rapports sociaux de sexe, de classe et de race (compris au sens d'un construit social), s'entrecroisent pour produire des effets plus complexes qu'une simple somme d'avantages ou de discriminations. Les sciences sociales ont depuis longtemps réfléchi au croisement sexe et classe. Y ajouter la question de la race est aujourd'hui une évidence mais suscite des controverses scientifiques : race ? Personnes racisées ? Ethnicité ? Caractéristiques ethnoraciales ? Doit-on parler d'intersectionnalité (Crenshaw, 1989) ou de consubstantialité des rapports sociaux (Kergoat, 2009) ? De genre ou de rapports sociaux de sexe ? Les débats sont nombreux et prouvent la vitalité du champ de recherche. Le fait que les débats existent, le fait que ce congrès existe et que son texte de cadrage fasse débat prouvent, au minimum, que l'univers de la recherche fonctionne comme il doit fonctionner.

Collision entre la recherche et l'agenda politique

En 2013, le mariage entre les personnes de même sexe est légalisé. La Manif pour tous, qui a longuement bataillé contre la loi, se retrouve sans objet mais souhaite continuer à peser sur les débats publics. En janvier 2014, des mouvements réactionnaires (en particulier des groupes catholiques néoconservateurs associés à la Manif pour tous, mais pas uniquement) s'en prennent aux ABCD de l'égalité. Ils accusent ce programme d'être le fer de lance du lobby LGBT et y voient la promotion de la « théorie-du-genre ». Sa finalité serait de détruire la famille en niant la différence des sexes, la complémentarité entre les hommes et les femmes, et surtout la naturalité de cette complémentarité. Occupés à refuser l'existence d'un sexe social, c'est-à-dire « une historicité de la différence de sexe et [une] sécularisation d'une société où l'être humain revendique sa liberté individuelle »

4 - Comité d'organisation : Naïma Anka Idrissi, Louiza Belhamici, Lila Belkacem, Joëlle Magar-Braeuner, Amandine Chapuis, Marwa Charraf, Séverine Chauvel, Sigolène Couchot-Schiex, Céline Delcroix, Samira Drissi, Dieynébou Fofana-Ballester, Fanny Gallot, Marlène Loicq, Benjamin Moignard, Odile Maufrais, Francine Nyambek Mebenga, Gaël Pasquier, Loïc Szerdahelyi et Irène Pereira

(Picq, 2014 : 148), en particulier en matière de sexualité, ils passent sous silence la dimension fondamentalement sociopolitique du concept de genre (Marro, 2012), ce système de normes sexuées consubstantiel aux rapports sociaux de sexe qui définit et hiérarchise le féminin et le masculin.

À la suite de ces groupes catholiques, Farida Belghoul, ancienne militante antiraciste maintenant proche de l'extrême droite et prétendant incarner l'identité musulmane des quartiers, organise une Journée de retrait de l'école (JRE). Elle appelle les parents à la désobéissance civile, invoquant une prétendue clause de conscience : la « théorie-du-genre » irait à l'encontre des valeurs familiales. Il s'agit donc de protéger les enfants contre ce qui est décrit comme un lavage de cerveau, aux accents de théorie du complot (Cedelle, 2014). Des familles supposées musulmanes sont la cible de messages annonçant que des transsexuels viendront dans les écoles maternelles faire des démonstrations de masturbation à l'aide de sexes en bois. Un lien internet vers une vidéo de Farida Belghoul est envoyé à l'appui de la rumeur. Ce luxe de détails et l'absurdité de l'accusation auraient dû faire sourire, mais le 24 janvier 2014, date de la première JRE, des écoles situées dans les quartiers périphériques des grandes villes se dépeuplent. L'affaire alerte la presse, d'autant plus qu'elle est abondamment récupérée dans les discours politiques de la droite⁵ en général. Jean-François Copé, maire de Meaux, en région parisienne, déclare « comprendre l'inquiétude des familles » et, dès le lendemain, le quotidien *Le Parisien* s'en fait l'écho, annonçant 40 % d'absences dans une école, sans qu'on puisse pourtant encore distinguer les absences pour cause de maladie de celles causées par la peur de la « théorie-du-genre ».

Dans le mois qui suit, la presse de tous bords politiques dénonce la manipulation : bien sûr, il n'a jamais été question de masturbation, ni même d'éducation sexuelle dans les ABCD de l'égalité. Les autorités religieuses, catholiques comme musulmanes, quoique largement critiques par rapport à l'enseignement du « genre », se désolidarisent également de ce mouvement. Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, rappelle l'obligation scolaire, des universitaires s'expriment abondamment dans les médias pour dénoncer la manipulation du concept de genre (ARGEF, 2014; Bereni *et al.*, 2013). Pourtant, le 2 juillet 2014, le couperet tombe : les ABCD de l'égalité sont retirés.

Avril 2017, alors que la campagne présidentielle entame sa dernière ligne droite, le congrès « Penser l'intersectionnalité dans les recherches en éducation » rencontre un franc succès. Le comité prévoit d'atteindre sans peine les 200 inscrits et les journées figurent au Plan académique de formation (PAF). Outre l'Éducation nationale ou

5 - www.lemonde.fr/politique/article/2014/02/12/quand-l-ump-voulait-sensibiliser-au-genre-des-la-maternelle4365183823448.html.

l'université, des représentant·e·s de municipalités chargé·e·s de l'éducation, des étudiant·e·s, des animateurs·trices vont constituer le public. Mais lors de la semaine qui précède le premier tour, le congrès fait l'objet d'attaques sur les réseaux sociaux. Le MRC (Mouvement républicain et citoyen) du Val-de-Marne prétend que les « Indigènes de la République ont carte blanche à Créteil ». En fait, le MRC confond Marwan Mohammed, sociologue et chargé de recherche au CNRS qui intervient dans le congrès, et Marwan Muhammad, du Collectif contre l'islamophobie en France, qui n'a aucun lien avec le congrès. À la suite, des sites d'extrême droite tels que fdesouche ou Boulevard Voltaire accusent l'Académie de Créteil de s'associer avec des Indigènes de la République pour former les professeurs, rumeurs reprises dans des endroits hétéroclites, tels que Causeur qui accuse de former les profs au « racialisme » ou des associations de défense de la laïcité qui accusent le congrès d'idéologie anti-laïque⁶. Le 15 avril, le Comité d'organisation s'exprime dans *Le Parisien*⁷, espérant éteindre la polémique par la pédagogie. Mais ce même jour, Marine Le Pen reprend la rumeur dans un discours de campagne.

Juste avant le premier tour, l'annonce de la manifestation « Penser l'intersectionnalité dans les recherches en éducation » disparaît du site de l'ESPÉ de Créteil. Alors que trois jours de formation sont prévus au PAF (deux jours correspondants au congrès de mai plus un jour fin juin pour faire un retour avec les enseignant·e·s), le Rectorat retire du PAF les deux jours du congrès où pourtant une quarantaine d'enseignant·e·s s'étaient inscrit·e·s. La 3^e journée est maintenue, même si on peut se demander avec quel contenu. Le dossier part à la Préfecture du Val-de-Marne au motif que le congrès pourrait poser des problèmes de sécurité et le Comité d'organisation commence, à quelques semaines de l'ouverture, à chercher un autre lieu.

Finalement, la préfecture du Val-de-Marne autorise la tenue de l'événement, et l'Université Paris-Est Créteil l'accueille, comme prévu, à l'ESPÉ. Néanmoins, malgré un communiqué intersyndical porté par Sud-Éducation et une lettre du Comité scientifique, le Rectorat ne revient pas sur sa décision : les enseignant·e·s ne recevront pas la totalité de la formation sur ce sujet qui, pourtant, les préoccupait. La dernière journée a été maintenue, mais avec un contenu beaucoup moins riche puisque le colloque devait tenir une place centrale.

6 - Pour un bilan de ces attaques, lire l'allocution d'Eric Fassin, prononcée en ouverture du congrès : <http://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20170518.OBS9602/comment-un-colloque-sur-l-intersectionnalite-a-failli-etre-censure.html>.

7 - www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/academie-de-creteil-polemique-autour-du-seminaire-sur-les-discriminations-de-race-a-l-ecole-26-04-2017-6893007.php. L'article ne sortira malheureusement que le 26 avril, dans l'entre-deux tours.

Méprise, ignorance ou désinformation assumée ?

En mai 2014, à peine un mois avant le retrait définitif des ABCD de l'égalité, l'Inspection générale de l'Éducation nationale (Bouysse *et al.*, 2014) publie un rapport qui présente une évaluation du projet. Le rapport prend acte des résistances dans la société civile et indique dans son bilan (p. 6) qu'« il aurait été judicieux de mieux outiller les enseignant·e·s [...] avant de les lancer dans des expérimentations » et regrette le manque d'information vers les parents. Les enseignant·e·s sont supposé·e·s depuis longtemps être capables de former à l'égalité mais, dans les faits, ils et elles ne peuvent bénéficier de la formation initiale⁸ ou continue correspondante. Toutefois, malgré les critiques que le rapport peut émettre, il ne désavoue nullement le projet : « Non seulement il n'est pas proposé de renoncer au projet, il s'agit même de l'amplifier ».

Était-ce alors essentiellement un problème d'information ou de formation ? Peut-on se dire qu'il aurait suffi de mieux former les enseignant·e·s, de mieux informer les parents, de mieux communiquer au plan politique pour éviter la polémique ? Ce serait malheureusement naïf. À Strasbourg, par exemple, la communauté turque a été particulièrement visée par des SMS de rumeurs, provoquant un raz-de-marée de questions déroutantes⁹ pour des enseignant·e·s qui n'étaient pas concerné·e·s par les ABCD de l'égalité (l'Académie ne faisait pas partie de l'expérimentation) : « Allez-vous montrer des films pornos à nos enfants ? » « Est-il vrai que des juifs vont venir à l'école pour savoir si nos enfants sont des garçons ou des filles ? » « Des homosexuels vont-ils donner des cours d'éducation sexuelle ? »¹⁰. Certes, le personnel enseignant n'avait pas été informé de l'existence d'une expérimentation mais celle-ci ne les concernait pas. Alors comment désamorcer une rumeur dont on ne connaît pas la cause ?

Certes, la communication du ministère de l'Éducation nationale a été confuse et maladroite. Pour autant, les détracteurs des ABCD de l'égalité ont bien compris le but du dispositif : ces séances d'enseignement à l'égalité entre les sexes remettaient en cause les conditions d'existence de notre ordre social sexué et hiérarchisé. La résistance qui s'est développée est bien une résistance à l'égalité entre les sexes, sous couvert de morale (hétéro)sexuelle. Les rumeurs ont pu alors déclencher

8 - Voir à ce sujet, la carte de France des enseignements genre en ESPÉ : <http://www.argef.org/carte-de-france-des-espe/>

9 - www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/01/28/01016-20140128ARTFIG00405-theorie-du-genre-des-eleves-absents-du-fait-d-une-etrange-rumeur.php.

10 - Une directrice d'école primaire nous a raconté l'anecdote suivante : contactée au téléphone par une mère qui lui demandait si on allait apprendre aux enfants à se masturber, elle a été tellement prise au dépourvu que la première réponse qui lui est venue a été : « Non, ce n'est pas au programme ! ».

une panique morale (Mathieu, 2015), qui se caractérise par « la préoccupation d'un groupe devant un phénomène inquiétant, son hostilité à l'égard de ceux qui l'incarnent, le consensus entre ses membres sur sa réalité et sur la nécessité de "faire quelque chose" pour y mettre un terme, la disproportion entre les faits réels et leur perception au sein du groupe » (*Ibid.* : 6). Pour obtenir un soutien large de l'opinion publique, ce groupe, la Manif pour tous, réinvente la langue : elle prétend qu'égalité veut dire identité, que complémentarité veut dire égalité et que stéréotype veut dire repères.

Obtient-elle vraiment un soutien du public aussi large qu'elle l'affirme ? Au niveau national, l'absentéisme causé par la JRE est finalement assez modeste : d'après le syndicat SNUipp de l'enseignement primaire, 200 écoles ont été touchées par un absentéisme anormal, sur les 30 000 établissements primaires que compte la France. De plus, selon un sondage BVA-itélé du 1/02/2014, sur les deux tiers des Français·e·s qui ont entendu parler des ABCD de l'égalité, 53 % y sont favorables et 33 % les trouvent « dangereux ». Dans le même ordre d'idées, les Gay Pride ont réuni dans les années 2000 jusqu'à 600 000 personnes venant participer, à leurs frais, alors que les plus grosses Manif pour tous n'ont jamais dépassé 340 000 personnes, malgré les trains et les bus affrétés pour l'occasion.

Que peut-on dire des attaques autour du congrès de Créteil ? Outre la méprise initiale du MRC, les attaques issues des mouvements d'extrême droite ciblent l'affiche qui reprend la célèbre image de Rosie la riveteuse, qui relevait ses manches pour montrer sa force et encourager les femmes à participer à l'effort de guerre, en 1943. Rosie la Riveteuse avait bien un fichu noué autour des cheveux mais il n'avait rien de religieux et son geste n'était pas un bras d'honneur, contrairement à ce qu'ont imaginé ceux qui ont vu une insulte aux valeurs de la République dans l'affiche du congrès.

Le congrès est accusé de « racisme » puisqu'il mobilise le concept de race, plus précisément, il est aussi accusé de « racisme anti-blanc » puisqu'il utilise le concept de blanchité (*whiteness*) (Kebabza, 2006) et enfin d'antisémitisme, puisqu'un atelier parle de la construction d'un « problème musulman » entre guillemets.

Le racisme anti-blanc, cher au mouvement d'extrême droite, ressemble beaucoup au sexisme à l'envers, cher aux masculinistes (ou encore au mythe des patrons injustement mal aimés). Le fait que ponctuellement des dominants (hommes, blancs, riches, etc.) puissent être insultés ou détestés à cause de caractéristiques réelles ou supposées propres à leur groupe, ne change pas le fait qu'il existe un rapport social de domination du groupe des hommes, des blanc·he·s, des riches sur le groupe des femmes, des noir·e·s ou des pauvres.



De plus, dans l'argumentaire du colloque, il n'y a aucun doute sur la manière dont le concept de race est mobilisé : « L'usage de la notion de race lors de ces journées s'inscrit dans la perspective constructiviste développée par les sciences sociales. Opposée à l'idée commune de l'existence de "races" humaines, cette conception met l'accent sur le caractère socialement construit des catégories ou groupes "racialisés" ou "racisés" ».

Le concept d'intersectionnalité, avec lequel tout le monde n'est pas familier, était lui aussi explicité dans l'argumentaire : « Ces journées d'études interdisciplinaires visent à examiner les processus de racialisation en tant que rapport de pouvoir à l'œuvre dans les mondes éducatifs français, et la manière dont ils s'articulent avec les rapports sociaux de sexe et de classe. Autrement dit, il s'agit d'interroger comment les rapports sociaux de classe, de race, de sexe s'entremêlent, interagissent les uns avec les autres et structurent ensemble le champ de l'éducation au sens large (école, éducation populaire, formation des adultes, éducation spécialisée, intervention sociale). »

À l'intérieur de ce thème, évidemment, il y a moyen d'ouvrir de nombreux débats et controverses, mais il semble difficile de nier que l'école est le théâtre de rapports sociaux entrecroisés et que le fait d'être riche ou pauvre, blanc·he ou noir·e, garçon

ou fille, valide ou handicapé·e fait vivre aux élèves des expériences différentes. Que les avis divergent sur la nature, l'importance ou les conséquences de ces expériences, c'est également une évidence. Pour autant, rien ne justifie de censurer le débat scientifique qui découle de ces divergences.

En 2011, au moment des attaques contre l'enseignement du genre, l'Institut Émilie du Châtelet avait publié une lettre ouverte dans le journal *Le Monde* rappelant qu'« il n'appartient nullement aux politiques de juger de la scientificité des objets, des méthodes ou des théories. Seule la communauté savante peut évaluer les travaux de ses pairs : le champ scientifique, par ses contrôles, en garantit la rigueur. » En l'occurrence, le congrès avait réuni toutes les garanties requises par une manifestation scientifique. Les concepts maniés sont complexes : comprendre finement ce que recouvre le concept de genre ou d'intersectionnalité des rapports sociaux est tout aussi complexe que de comprendre les principes de thermodynamique ou de l'algèbre linéaire. Ce n'est pas parce que la sociologie emprunte son vocabulaire au lexique commun que tout un chacun peut avoir un avis autorisé et compétent sur le sens des termes employés. La lettre de l'IEC se terminait en ces termes : « Si nous restons silencieux aujourd'hui, nous dira-t-on demain que l'évolution n'est qu'une idéologie ? À quand les pressions pour imposer l'enseignement du créationnisme, au nom de la liberté de conscience ? »

Dans le cas des ABCD de l'égalité, comme dans celui du Congrès sur l'intersectionnalité dans les recherches en éducation, le problème n'est pas que des membres de la société civile s'expriment pour déplorer l'existence de recherche sur ces sujets (ou plus précisément leur diffusion en direction des enseignant·e·s). Ce qui pose vraiment problème avec ces deux affaires, c'est que les institutions politiques, éducatives ou universitaires plient devant la menace de groupes souvent réactionnaires, minoritaires et foncièrement hostiles aux valeurs d'égalité précisément défendues par ces recherches.

RÉFÉRENCES

- ARGEF. (2014). Qui a peur de l'égalité entre les sexes ? *Libération*. URL : www.liberation.fr/societe/2014/01/28/qui-a-peur-de-l-egalite-entre-les-sexes_976143.
- Bereni, L., Revillard, A., Chauvin, S., & Jaunait, A. (2013). La théorie du genre : réponse au ministre Vincent Peillon. *Libération*. URL : www.liberation.fr/societe/2013/06/10/la-theorie-du-genre-reponse-au-ministre-vincent-peillon_909686.
- Bouysse, V., Auverlot, D., Brisset, L., Claus, P., Debuchy, V., Dupuis, M., & Rémy-Granger, D. (2014). Évaluation du dispositif expérimental « ABCD de l'égalité ». *Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale*, Paris : Ministère de l'Éducation nationale.

- Cedelle, L. (2014). Le catéchisme « antipédago », le « gender » et la nouvelle extrême droite soralo-dieudonniste. URL : education.blog.lemonde.fr/2014/01/24/le-catechisme-antipedago-le-gender-et-la-nouvelle-extreme-droite-soralo-dieudonniste/.
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Review* [en ligne], 43(6), 1241-1299. URL : <http://www.jstor.org/stable/1229039>.
- Goode, E., & Ben-Yehuda, N. (1994). Moral panics: culture, politics, and social construction. *Annual Review of Sociology*, 20, 149-171.
- Houel, A. (2011). La théorie du genre. *Bulletin de l'ANEF* (61), 17-29.
- Kebabza H. (2006), « L'universel lave-t-il plus blanc ? » : « Race », racisme et système de privilèges, *Les Cahiers du CEDREF*, (14).
- Kergoat, D. (2009). « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux » In Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination*, Paris : PUF, 111-125.
- Marro, C. (2012). Dépendance-indépendance à l'égard du genre. *Recherche & formation* (69), 65-80.
- Mathieu, L. (2015). L'ambiguïté sociale des paniques morales. *Sans-Dessous*, 1(15), 5-13.
- Picq, F. (2014). Féminisme / anti-féminisme : la ligne de partage. *Travail, genre et sociétés*, 2(32), 145-150.

Lettre de recommandations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche

La Ministre,
Le Secrétaire d'État,
La Conférence des Présidents d'Université,
La Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs,
La Conférence des Grandes Écoles,

Paris, le 20 décembre 2016

Suite à la journée internationale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), la Conférence des grandes

écoles (CGE) ont souhaité s'engager fortement dans la prévention et le traitement des violences sexistes et sexuelles.

Le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas épargné par ce phénomène. Ces violences contreviennent à la dignité et au respect de chacune et chacun, usagers comme personnels, au sein des établissements. Le bien-être et la qualité de vie pour les étudiant.e.s, doctorant.e.s et pour l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche constituent un élément essentiel pour la réussite des études et des parcours professionnels. Cet objectif est fixé, entre autres dans la stratégie nationale de la vie étudiante arrêtée à l'automne 2015 et dans le protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Le ministère et les conférences, conscients des enjeux, ont la volonté conjointe de créer un environnement d'étude et de travail favorable qui participe à l'attractivité nationale et internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

C'est pourquoi, nous vous présentons ces recommandations adoptées par le ministère, la CPU, la CDEFI, la CGE. Elles s'appuient sur le travail engagé dans de nombreux établissements et accompagnent le message que nous portons de refus de toute tolérance à l'égard des violences sexistes et sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ces recommandations insistent sur la nécessité pour tous les établissements de se doter d'un dispositif global de lutte contre le harcèlement sexuel et les violences sexistes et sexuelles, qui peut, le cas échéant, être conçu dans le cadre d'un dispositif général de lutte contre les violences (en particulier homophobes, racistes et/ou antisémites). En tout état de cause, ce dispositif ne saurait se concevoir sans un plan de formation exigeant de la communauté académique et scientifique.

De nombreux établissements ont déjà mis en place un dispositif pertinent. Le ministère salue ces démarches, et entend les valoriser et mutualiser les bonnes pratiques à travers la réalisation d'une cartographie des dispositifs existants au niveau national.

Nous encourageons ces établissements à poursuivre leur travail, et souhaitons vivement que les autres se dotent désormais d'un tel dispositif. Les objectifs de lutte contre le harcèlement sexuel et les violences sexistes et la mise en place du dispositif seront intégrés, dès 2017, dans le dialogue contractuel entre l'établissement et l'Etat. Un travail est conduit avec le HCERES pour définir les critères d'évaluation.

Au vu de notre attachement commun à la valeur d'égalité, aux principes de non-discrimination portés par l'enseignement supérieur et la recherche, et des enjeux de rayonnement international qui s'y attachent, nous vous remercions de votre engagement à nos côtés dans la mise en œuvre de cette politique.

Signatures de la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat VALLAUD-BELKACEM ; le Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Thierry MANDON ; le Président de la Conférence des présidents d'université, Gilles ROUSSEL ; la Présidente de la Conférence des grandes écoles, Anne-Lucie WACK ; le Président de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, François CANSSELL.

Recommandations pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche

S'appuyant sur la circulaire de 2012, actualisée en 2015¹¹, et sur les orientations inscrites dans la feuille de route 2016 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'égalité entre les femmes et les hommes, un nombre important d'établissements se sont déjà engagés dans la dynamique de tolérance zéro à l'égard des violences sexistes et sexuelles.

Chaque établissement ou regroupement d'établissements est tenu de se doter d'un dispositif de prévention et de traitement du harcèlement sexuel et plus largement des violences sexistes et sexuelles. Ce dispositif devra être concerté avec les représentant.e.s du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les objectifs et les modalités d'évaluation seront évalués à partir de 2017 par le HCERES qui aura défini préalablement des indicateurs clairs et connus à l'avance par les établissements.

Le contexte et les modalités de prise en charge varient d'un établissement à un autre en fonction du contexte local et de la politique des établissements.

Le *vade-mecum* élaboré par l'Association nationale des études féministes (ANEF), le Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (CLASCHEs) et la Conférence permanente des chargé.e.s de mission égalité diversité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (CPED) est une ressource précieuse pour accompagner les établissements dans leur démarche.

Le ministère et les conférences ont rédigé, à partir des expériences déjà menées, ces recommandations pour les aider à mettre en place ou approfondir ce dispositif.

11 - Circulaire n° 2015-193 sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF

- Les président.e.s d'université, directeur.rice.s d'établissement sont invité.e.s à porter une déclaration claire affirmant la tolérance zéro à l'égard des violences sexistes et sexuelles dans leurs établissements ;
- Les référent.e.s et chargé.e.s de mission égalité ont un rôle d'animation et de coordination au sein des établissements pour lutter contre les situations de violences. Ils travaillent de manière transversale avec les services et personnes impliquées dans la démarche de lutte contre les violences ;
- Un dispositif pérenne de prévention, d'accompagnement et de traitement des violences sera mis en place en s'appuyant par exemple sur un ou des comités qui rassemblent des compétences plurielles (usagers, personnels de l'établissement, membres du CHSCT, représentant.e.s du personnel, expert.e.s externes) et dont la composition sera adaptée au statut de la victime potentielle des violences (personnels ou étudiant.e.s). Il pourra s'appuyer sur l'expertise des enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s spécialistes des questions liées aux violences de genre. Les membres du ou des comités seront préalablement formés aux violences sexistes et sexuelles (sur les plans juridique, psychologique et sociologique) ;
- Enfin, il est rappelé que la procédure à mettre en œuvre en cas de harcèlement sexuel (enquête interne, procédure disciplinaire) est décrite dans la circulaire n° 2015-193 du 25 novembre 2015 sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les établissements mettent en œuvre les mesures et procédures spécifiées dans cette circulaire, dont la solidité juridique et la pertinence face à des situations toujours difficiles ont été éprouvées et constituent un appui précieux.

FORMER

La formation sur le harcèlement sexuel et les violences sexistes et sexuelles doit être renforcée et élargie à l'ensemble des acteur.rice.s de l'établissement appelé.e.s à prévenir et prendre en charge des situations de harcèlement sexuel.

Le ministère invite à mettre en place des formations spécialisées, qui pourraient être mutualisées entre plusieurs établissements, à destination de différents publics :

- des formations à la prévention du harcèlement sexuel. Ces formations sont principalement à destination des membres du ou des comités préalablement cités, des référent.e.s et chargé.e.s de mission égalité, des membres du CHSCT, des services médico-sociaux, des organisations syndicales et des associations étudiantes, mais aussi du service de communication, des DRH, des responsables

- enseignants et administratifs de composantes, des directeur.rice.s de laboratoire et d'écoles doctorales, des chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s ;
- des formations à l'écoute des victimes de harcèlement sexuel à destination des services médico-sociaux (en particulier médecins de prévention, assistant.e.s social.e.s et psychologues) ;
 - des formations sur la procédure et la réglementation applicables en cas de harcèlement sexuel, principalement à destination des président.e.s d'université et directeur.rice.s d'établissement, des services juridiques, des DGS, des DRH et des présidents des commissions de discipline.

Une attention particulière sera portée à la formation, à la prévention et au traitement des violences sexistes et sexuelles dans les formations à destination des candidat.e.s à l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Les écoles doctorales sont incitées à inscrire un module obligatoire de sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la formation doctorale.

Par ailleurs, une journée de rencontre-formation sur ces questions sera organisée en 2017 par le ministère auprès des référent.e.s égalité et de toutes les personnes impliquées dans les dispositifs de lutte contre le harcèlement sexuel.

DIAGNOSTIQUER

- Les établissements sont invités à se doter d'un diagnostic relatif aux violences sexistes et sexuelles en leur sein. Le ministère préconise l'utilisation de la méthodologie et du questionnaire d'enquête VIRAGE Universités, tel que mis en place dans quatre universités et regroupements d'établissements dans le cadre du 4^e Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Ils sont également invités à produire chaque année un bilan des actions menées par l'établissement contre les violences sexistes et sexuelles et à en informer le ministère dans l'optique d'un échange de pratiques. Le ministère produira une synthèse des actions mises en place qu'il communiquera à tous les établissements ;
- En outre, le ministère invite les établissements à développer les recherches et les enseignements sur le genre par la création de postes de chercheur.e.s et d'enseignant.e.s-chercheur.e.s (CR et DR, MCF et PU) fléchés « genre ». Il invite également les établissements à veiller à ce que tou.te.s les étudiant.e.s bénéficient, au cours de leur parcours universitaire, d'un enseignement relatif aux études sur le genre adapté à leur cursus. Ces recherches et enseignements contribuent notamment à la lutte contre les préjugés sexistes et les stéréotypes de sexe, terreaux des violences faites aux femmes.

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

La politique de l'établissement en matière de lutte doit être connue de tou.te.s les étudiant.e.s et personnels de l'établissement.

Le ministère préconise une information large sur la politique mise en œuvre auprès des personnels et des étudiant.e.s et doctorant.e.s qui pourrait se décliner notamment par :

- l'information des personnels et des étudiant.e.s sur la politique de l'établissement en la matière, notamment au moment de l'intégration suite aux recrutements ou aux inscriptions ;
- la diffusion auprès des personnels et des étudiant.e.s d'une adresse mail et/ou d'un numéro de téléphone dédiés afin d'organiser l'écoute des victimes ;
- des actions de lutte contre le sexisme pour favoriser une culture de l'égalité au sein de l'établissement ;
- la création d'une page bien référencée sur le site internet de l'établissement avec un dépliant à télécharger, le guide à destination des victimes réalisé par l'association CLASCHES ainsi que le vade-mecum à l'usage des établissements réalisé par les associations CLASCHES, ANEF et CPED ;
- le lancement d'une campagne d'affichage au moins une fois par an ;
- la tenue de conférences, projections de films, théâtre-forum,... sur le sujet.

Ces actions de communication peuvent être appuyées par le CHSCT et la « mission égalité », qui doit être créée dans chaque établissement conformément à la loi de 22 juillet 2013.

THÈSES et HDR

*Mobiliser le genre dans le système éducation-formation :
de l'objet de recherche dans les pratiques enseignantes
en éducation physique et sportive à l'outil d'analyse
en milieu scolaire*

Sigolène Couchot-Schiex

HDR soutenue le lundi 11 décembre 2017 à 14 h à l'Université Lyon 2

JURY

Chantal Amade-Escot : Professeure émérite en Sciences de l'éducation, Université Toulouse 2

Gilles Combaz : Professeur en Sciences de l'éducation, Université Lyon 2

Eric Debarbieux : Professeur en Sciences de l'éducation, Université Paris-Est Créteil

Eric Dugas : Professeur en Sciences de l'éducation, Université de Bordeaux

Farinaz Fassa-Recrosio : Professeure de Sociologie, Université de Lausanne

Nicole Mosconi : Professeure émérite en Sciences de l'éducation, Université Nanterre-La Défense

RÉSUMÉ

Cette note de synthèse en sciences de l'éducation retrace l'évolution des usages du concept de genre dans mes travaux scientifiques qui visent à observer les pratiques enseignantes en Éducation Physique et Sportive (EPS), à décrire et analyser les effets des modalités de formation des enseignant·es à l'égalité et au genre ainsi qu'à étudier des phénomènes participant à la socialisation genrée qui s'immiscent dans l'espace scolaire. L'exercice de la note de synthèse me procure l'occasion de mettre au jour le fil conducteur de mon parcours professionnel et scientifique. Le concept de genre y est central et traverse les périodes, les espaces et les objets que j'ai étudiés. Il faut toutefois noter que ma façon d'élaborer mes objets d'étude et de les observer avec le genre prend appui sur différentes orientations théoriques partagées au sein des différentes équipes de recherche que j'ai fréquentées durant mon parcours professionnel. Ainsi, ce concept y est mobilisé selon différentes acceptions et les travaux conduits suivant différents angles d'approche. Le genre est d'abord présenté comme objet d'étude à partir de la catégorisation des enseignant·es et de

la caractérisation de leurs pratiques en EPS comme m'y invitaient les recherches conduites en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives au début des années 2000 au sein de l'ERTé GEC. Mon insertion dans un groupe de recherches pluridisciplinaires m'a ensuite incitée à dépasser cette orientation et à user du genre comme d'un outil d'analyse transversal des pratiques et des représentations sociales enseignantes toujours en EPS. Celles-ci s'appuient sur une vision du monde qui positionne les individus et leurs relations sociales à partir du primat du critère du sexe biologique contribuant à l'activation des mécanismes de la domination sociale sexuée et genrée. La portée heuristique du genre a pour ambition de déconstruire ce qui paraît « naturel », « neutre », « allant de soi » dans l'espace social organisé à partir de la triade sexe-genre-sexualité. Ces mécanismes ne se limitent pas aux relations sociales, ils sont également à l'œuvre dans le système éducation-formation (SEF). L'approche scientifique féministe a pour objectif de montrer comment les mécanismes qui conduisent à la reproduction des phénomènes de domination sexuée et genrée, d'inégalités et de discriminations sont à l'œuvre dans l'espace social intégrant le SEF. C'est au sein de la jeune équipe de l'Observatoire Universitaire International d'Éducation et Prévention, axe du laboratoire LIRTES de l'Université Paris-Est Créteil que j'ai mené récemment des études sur l'homophobie et le sexisme en milieu scolaire en me positionnant du côté des études scientifiques féministes.

Cette note de synthèse est structurée en trois parties.

PREMIÈRE PARTIE - Le genre dans les pratiques enseignantes

Je rassemble, dans une première partie, une description de mon parcours professionnel et de mes travaux sur l'observation des pratiques enseignantes en Éducation Physique et Sportive. Ces objets d'étude s'inscrivent dans un cadre d'analyse que je qualifierais d'« au prisme du genre », entendu de manière liminaire comme outil appliqué aux individus et à leurs pratiques et cherchant à les caractériser. Cette partie, essentiellement descriptive, vise à inscrire mes travaux en sciences de l'éducation dans le champ de l'observation des pratiques enseignantes envisagées selon un cadre théorique qui emprunte à la sociologie du curriculum, à la didactique de l'EPS et aux études « sur le genre ».

SECONDE PARTIE - Genre et formation des enseignant·es

La seconde partie glisse des pratiques enseignantes en EPS à la formation des enseignant·es en investissant les pratiques et les représentations des enseignant·es novices en formation et les effets de celle-ci sur leurs pratiques. J'y interroge les pratiques elles-mêmes et les enjeux de la formation à l'égalité des sexes et des

sexualités et au genre. Je questionne également les conditions d'acquisition de compétences professionnelles dans ce domaine éducatif.

TROISIÈME PARTIE - Le genre : du BSRI au système de genre

Il a ensuite été indispensable, dans une troisième partie, de m'attarder à clarifier spécifiquement mon évolution conceptuelle et épistémologique du genre, passant d'un objet d'étude cherchant à caractériser les pratiques enseignantes en EPS à un concept permettant de penser les rapports de pouvoir dans lesquels sont situés les individus. Ce sont alors les cadres des études de genre qui sont convoqués pour une analyse sociologique appliquée à l'éducation et au milieu scolaire. Je conçois cette approche comme une alternative scientifique s'efforçant de rompre avec les épistémologies antérieures qualifiées d'androcentrisme. Ce faisant, elle implique que j'explicité ma posture de chercheuse que je dissocie d'une appartenance politique et sociale militante personnelle. Ce n'est qu'à l'issue de cette explicitation qu'il m'est possible d'en venir à la construction d'objets scientifiques reconfigurés par le renouvellement des choix épistémologiques et théoriques qui les supportent. Cette reconfiguration de mes objets d'étude selon l'orientation des études de genre m'a permis d'ouvrir un dernier axe de recherche s'emparant de différents objets sur les terrains scolaires et de formation, en mobilisant le cadre d'analyse des études de genre. Je tente, pour terminer, de tracer quelques perspectives de mises en relation du genre en articulant différents niveaux d'analyse du SEF : l'espace didactique, l'espace scolaire et l'espace social.

Ces trois parties sont organisées autour de huit chapitres dans lesquels je m'efforce à chaque fois de situer les enjeux du champ auquel je me réfère, ses principaux courants, acteurs, actrices et concepts qui le structurent avant d'y situer mes propres travaux.

CHAPITRE 1 - Description de mon parcours professionnel et scientifique

Ce chapitre sert d'ouverture et prend le temps d'un retour réflexif au cours duquel je présente les liens qui se sont tissés entre mon parcours professionnel et mon parcours scientifique. J'ai tout d'abord exercé comme professeure agrégée d'EPS dans différents établissements du secondaire durant dix-huit ans puis dans l'enseignement supérieur au sein de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Lyon et enfin comme enseignante-chercheuse. Ces différentes étapes ont nourri mon intérêt envers les pratiques enseignantes et les pratiques de la formation des enseignant·e·s. Elles ont forgé les bases de mon questionnement de recherche qui se structure selon trois étapes qui caractérisent mon parcours scientifique :

l'initiation, la consolidation et la production. Mes travaux se sont progressivement élaborés en intégrant le champ des études de genre qui s'est lui-même consolidé dans le panorama scientifique français des sciences humaines.

CHAPITRE 2 - *Conception d'un cadre multi-référencé intégrant le genre pour l'observation des pratiques enseignantes en EPS*

Dans ce chapitre, j'expose les différents ancrages théoriques qui étayent ma réflexion sur les pratiques enseignantes en EPS. Cette réflexion inscrit mes travaux en sciences de l'éducation à partir de multiples références, au carrefour de la sociologie du curriculum et de la didactique de l'EPS. Elle emprunte aussi à la clinique de l'éducation pour ce qui relève du rapport au savoir, à l'anthropologie dans laquelle s'ancre mon intérêt pour le corps et le langage, à la psychologie sociale qui m'a permis d'aborder les mécanismes de discrimination. Ce chapitre, essentiellement descriptif, de mes référents scientifiques, permet de situer mes propres travaux au regard des avancées de la prise en compte des variables sexe et genre dans les recherches en sciences de l'éducation conduisant, dans mes propres travaux à une inversion des variables : d'une variable indépendante à une variable dépendante. Dans mon travail de thèse, qui emprunte aux conceptions en vigueur en STAPS, j'identifie les variables indépendantes sexe et genre pour en observer les effets sur les pratiques enseignantes en EPS. Dans mes derniers travaux d'observation d'une leçon d'EPS en volley-ball, je sou mets différents indicateurs du milieu didactique – par exemple celui des interactions enseignant-e/élèves – à la variable dépendante du genre pour en étudier les effets.

CHAPITRE 3 - *De l'observation du genre dans les pratiques enseignantes en EPS aux questions de genre en formation des enseignant-e-s*

Ce chapitre, qui ouvre la seconde partie, montre l'articulation opérée dans mes objets d'étude entre l'observation des pratiques enseignantes en EPS et la formation des enseignant-e-s. J'y aborde notamment comment les enseignant-e-s-novices se confrontent dans leurs pratiques à la gestion de la mixité qui n'est pas toujours prise en considération ou demande, d'après les enseignant-e-s, une énergie importante dont le déploiement dans la classe n'est pas toujours fructueux. D'ailleurs, en formation, l'éveil à la vigilance sur les questions d'égalité filles-garçons en classe mixte est-il suffisant ? Les résultats des études menées m'amènent à interroger la formation à ces questions qui se confronte à la fois à la vision du monde des enseignant-e-s où les rapports entre les sexes sont souvent envisagés comme complémentaires, reposant sur des comportements binaires, différenciés et naturels mais aussi à leur propre parcours individuel et sportif qui marque leurs représentations.

CHAPITRE 4 - *Genre et formation des enseignant·e·s : enjeux et mises en œuvre*

C'est par un rappel de l'évolution institutionnelle et scientifique relative à la prise en compte de l'égalité des sexes et des sexualités en formation et en éducation que s'ouvre ce chapitre 4. Il se poursuit en développant quelques perspectives théoriques intégrant les questions de genre en formation et en éducation. Comment former les enseignant·e·s à ces questions et pour quels enjeux ? Après dix années d'expérimentation dans des dispositifs pilotes comme celui proposé à l'IUFM de Lyon, les textes institutionnels sur la formation des enseignant·e·s ont pleinement légitimé que ces questions y soient abordées. Pour autant, comment rendre ces temps de formation efficaces et propices à la transformation des pratiques professionnelles ? Si les résistances frontales des premiers temps de la formation sont aujourd'hui assez rares, des micro-résistances, des mésusages conceptuels sont identifiés. Un premier niveau de discussion présente les différents objets dont les formations se saisissent de manière variable. Un second niveau passe en revue et interroge les enjeux visés et les différentes orientations à partir desquelles sont menées les formations existantes. À la fin de ce chapitre, je présente l'intérêt d'un développement de compétences professionnelles à enseigner avec le genre.

CHAPITRE 5 - *Le genre comme objet, concept, catégorie d'analyse scientifique*

La troisième partie commence avec ce chapitre dans lequel je reviens sur mon parcours conceptuel à propos du genre qui se démarque de mon parcours professionnel et scientifique. Lors de mon travail de thèse j'ai emprunté la notion de genre à la psychologie en considérant les traits identitaires individuels et les rôles de sexe. J'ai progressivement pris en considération la question de la conformité (ou non-conformité) des comportements aux attendus sociaux de la catégorie de sexe ou, au contraire, le poids que les normes sociales font peser sur les comportements individuels à partir des lectures de Butler sur le langage performatif et l'assignation individuelle en tant qu'indicateurs du système de genre comme matrice des positions sociales hétérosexistes. Dans un second temps, je m'efforce de rendre compte de mon propre questionnement provenant d'une assignation réitérée de chercheuse militante féministe qui m'a été adressée dès les premières présentations publiques de mon travail de thèse.

CHAPITRE 6 - *Études de genre, repères pour une introduction aux études féministes et à leurs fondements épistémologiques*

Afin de trouver des arguments scientifiques permettant d'explorer les effets de cette assignation et de trouver une voie de résolution satisfaisante, le chapitre 6 s'écarte momentanément de mon parcours personnel pour explorer le questionnement

épistémologique proposé par les études féministes. Je présente certaines notions essentielles de l'analyse féministe macro-sociale en les articulant aux questions d'éducation à partir du rôle des institutions sportive et scolaire et du rapport au savoir. Il est ensuite indispensable d'explorer les conditions de la production des connaissances scientifiques de l'approche féministe, en considérant les objets de la production de connaissances, le débat sur la construction d'un appareillage scientifique garantissant les conditions de l'objectivité et une brève synthèse des débats qui animent les épistémologies féministes et structurent les conditions de la production des connaissances suivant les présupposés qui les fondent.

CHAPITRE 7 - *Mobiliser le genre pour étudier des objets en didactique, éducation et formation*

J'en viens à la présentation de la manière dont je mobilise le genre pour l'observation d'objets en didactique (de l'EPS), en éducation et en formation. En premier lieu je présente les fondements de mon analyse du genre comme saturateur du milieu didactique puis une controverse qui prend place en EPS à partir de deux manières de penser le genre cependant issues d'une même origine du genre envisagé comme sexe psychosocial en référence aux travaux initiés en STAPS. J'aborde ensuite le genre dans l'analyse des formations des enseignant·e·s. Comment supporter l'acquisition de compétences aux questions de genre en formation quand les phénomènes dont on tente de rendre compte se caractérisent par leur invisibilité et semblent portés par la nature des sexes ? La didactique professionnelle pourrait aider la déconstruction des mécanismes par une analyse qui croise compétences et genre. Pour finir, je présente l'élaboration théorique et méthodologique de deux études récentes menées en milieu scolaire. La présentation des résultats donne à voir les mécanismes du sexisme et de ses variantes, l'homophobie et le cybersexisme, appréhendées dans le processus de socialisation dont je limite l'observation aux espaces scolaires.

CHAPITRE 8 - *Synthèse de l'orientation et structuration des objets d'étude en éducation et formation*

Enfin, pour clore cette note de synthèse, je tente d'établir quelques repères pour intégrer le genre dans l'observation des pratiques et des représentations concernant des objets en éducation et formation. J'y propose de consolider un changement de paradigme déjà en cours pour une analyse d'approche scientifique issue des courants théoriques des études sur les femmes (approche féministe) pour observer des objets dans le SEF incluant la didactique disciplinaire et professionnelle. Je passe en revue, très rapidement, les trois axes de développement de mes recherches

qui y participent : l'intervention en EPS, la formation des enseignant·e·s et l'étude en milieu scolaire des violences genrées et leurs potentialités de développement. Enfin pour terminer, je me risque, sous forme d'ouverture, à jeter les bases d'une structuration des différents objets et de leur architecture dans le système SEF selon différentes échelles d'observation qui peuvent être utilisées pour rendre compte de cette architecture pragmatique et ascendante.

Le genre est le fil conducteur de l'ensemble de mes recherches depuis plus de dix années, pendant lesquelles mes étayages théoriques sont passés d'un objet à étudier dans les pratiques enseignantes à une catégorie d'analyse transversale au service de l'étude d'objets sociaux en éducation et en formation. J'investis une compréhension du social à partir d'une approche des études de genre selon trois directions qui participent du système éducation-formation. Pour l'axe du milieu didactique et de l'intervention enseignante en éducation physique et sportive, le potentiel pour des perspectives de recherche se développe, d'une part autour de l'observation des effets produits par la manipulation de certains paramètres didactiques identifiés comme contribuant aux inégalités de sexe en EPS et, d'autre part, sur les mécanismes genrés qui polluent les possibilités d'apprentissage et de réussite de tous les élèves. Pour l'axe de l'insertion du genre en formation des enseignant·e·s, les perspectives de recherche peuvent concerner à la fois l'acquisition des compétences professionnelles des enseignant·e·s novices et l'efficacité des formations menées. Enfin, c'est un terrain de recherche original et innovant qui s'ouvre dans le troisième axe avec l'étude des violences et cyberviolences genrées exercées en milieu scolaire mais se prolongeant dans les réseaux de communication en ligne. De futures recherches pourront, en particulier, investir les mécanismes du contrôle social genré qui passe par le sexisme et ses variantes : l'homophobie et le cybersexisme qui peuvent s'aggraver de violences perpétrées dans l'espace scolaire augmenté du cyberspace.

*Le féminin dans les séries animées françaises pour enfants.
Le genre joué et déjoué par les personnages d'animation*

Mélanie Lallet

Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication
Présentée et soutenue publiquement le 28 novembre 2017
à l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

MEMBRES DU JURY

Marlène COULOMB-GULLY, professeure en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université Toulouse 2 – Jean-Jaurès (rapporteuse)

Béatrice FLEURY, professeure en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Lorraine (rapporteuse)

Éric MAIGRET, professeur de Sociologie des médias à l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (directeur de thèse)

Franck REBILLARD, professeur en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Régine SIROTA, professeure de Sociologie de l'enfance à l'Université Paris Descartes

Résumé de la thèse (773 pages)

Cette thèse explore les dessins animés français diffusés à la télévision depuis les années 1950, au prisme d'une perspective sociohistorique nourrie par les apports des *Cultural Studies* et des *Childhood Studies*, attentive à la déconstruction des rapports de pouvoir et soucieuse de ne pas prendre ces objets de haut¹. Plaçant la focale sur les représentations de genre, elle interroge la façon dont les programmes d'animation français ont mis en scène le féminin (et le masculin) depuis l'animation des débuts jusqu'à aujourd'hui, en articulation avec les autres rapports de pouvoir étudiés dans le féminisme intersectionnel contemporain². Le corpus principal comprend 50 programmes phares, qui ont tous fait l'objet d'au

1 - Dans le sillage des sociologues comme Éric Maigret et Éric Macé. Voir Maigret, Éric. « Après le choc cultural studies », 2005, in Maigret, Éric et Macé, Éric (dir.). *Penser les médiacultures. Nouvelles pratiques et nouvelles approches de la représentation du monde*, Paris, Armand Colin et INA, 2005, 17-40.

2 - Voir notamment Dorlin, Elsa, *Sexe, genre et sexualités*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008. Et Dorlin, Elsa. *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

moins deux versions et d'une longévité de diffusion supérieure à dix ans (en comptant les différentes versions). S'ajoute un corpus secondaire composé de six séries incarnant une résonance particulière au regard d'une perspective centrée sur l'analyse des rapports de genre. Au total, nous avons analysé 462 épisodes. Un terrain ethnographique a également été conduit en 2015-2016 auprès de l'association Les Femmes s'Animent, qui s'est donné pour objectif de défendre la place des femmes dans l'animation et dans les contenus, ainsi que onze entretiens approfondis avec des professionnel·le·s.

Certains résultats vont à l'encontre de l'hypothèse de sens commun, partagée dans le milieu, selon laquelle les programmes obéiraient à un principe de progression linéaire vers l'égalité, calqué sur les évolutions de la société. Les trajectoires des triplés de Nicole Lambert (*Les Triplés*, 1985-1986, Canal + et *Les Triplés*, 2014, France 5), du petit ours brun de Danièle Bour (*Petit Ours Brun*, 1988, FR3 et *Les Aventures de Petit Ours Brun*, 2003, France 5) ou encore du nounours de Claude Laydu (*Bonne nuit*, 1962-1963, 1^{re} chaîne de la RTF ; *Bonne nuit les petits*, 1963-1973, 1^{re} chaîne de la RTF/ORTF et *Bonne nuit les petits*, 1995-1997, France 2) ont ainsi toutes un fonctionnement à rebours, qui accentue les différences de genre dans leurs versions les plus récentes. Il est vrai que la première période du corpus est globalement caractérisée par une très forte pénurie de personnages féminins, avec une moyenne de 17,9 % seulement pour la période 1957-1974³. Néanmoins, certaines représentations vieilles de plus de 50 ans montrent des personnages endossant des rôles contre-stéréotypiques que les féministes de l'animation audiovisuelle française peinent à défendre aujourd'hui. En 1963, Mirabelle et Petit Louis s'échangeaient, sous le regard bienveillant de Gros Ours, le fer à repasser et leurs costumes d'indien et de gitane⁴. En 2015, le choix opéré par une jeune scénariste d'offrir un éventail à un garçon est jugé inapproprié par le directeur d'écriture de la série pour les tout-petits sur laquelle elle travaille. Dans l'ensemble du corpus, on constate néanmoins de lentes mutations et une reconfiguration progressive des normes de genre⁵.

3 - Ce chiffre correspond au pourcentage moyen de personnages féminins parlants dans le premier épisode des séries du corpus principal produites durant cette période. Contrairement à l'analyse qualitative élargie, l'analyse quantitative n'a été réalisée que sur les premiers épisodes de chaque série, afin d'offrir un rapide coup d'œil statistique sur la population des séries.

4 - Voir *Bonne nuit* (1962-1973, 1^{re} chaîne de la RTF), épisode 20, « En attendant le carnaval » et épisode 21, « Le Carnaval ».

5 - Voir aussi Macé, Éric. « Le conformisme provisoire de la programmation », *Hermès*, vol. 3, n° 37, 2003, 127-135. Sur le caractère toujours très progressif du changement social à la télévision, voir aussi Fiske, John, *Television Culture*, Londres et New York, Routledge, 1987.

D'un point de vue strictement quantitatif, la période 1975-1989 laisse toujours peu de place aux femmes, avec en moyenne 19,6 % de personnages féminins. Marquées par le syndrome de la Schtroumpfette, les productions de cette période se contentent souvent d'un unique personnage féminin qui sert de faire-valoir au héros masculin blanc. C'est le sort qui est réservé à la jeune Sophie dans *Inspecteur Gadget* (1983-1986, FR3), qui n'est jamais récompensée pour ses exploits. C'est également le cas de la jeune Inca Zia, toujours victime de quelque enlèvement venant l'arracher au jeune héros espagnol Estéban dans *Les Mystérieuses Cités d'or* (1982-1983, Antenne 2).

La fin des années 1980 est marquée par la multiplication des séries destinées aux tout-petits, qui laissent davantage de place au féminin. Pour autant, ces programmes se concentrent sur un univers de la petite enfance reléguant les mères dans l'espace domestique – par exemple dans *Les Triplés* (1985-1986, Canal+) et *Petit Ours Brun* (1988, FR3). La proportion de personnages féminins augmente tout doucement pour atteindre une moyenne de 25,3 % entre 1990 et 2004. Les années 1990 voient également arriver de nouvelles thématiques, comme la recomposition familiale ou la sexualité⁶. À ce stade toutefois, ces innovations sociales apparaissent dans un cadre très conservateur. Ainsi, dans les séries « Bonjour⁷ » de Dominique Dimey, les parents divorcés sont nécessairement « loufoques », incapables d'assumer seuls les tâches traditionnellement dévolues à l'autre genre. Même la très audacieuse série d'éducation à la sexualité *Le Bonheur de la vie* (1991, FR3), intégrée au corpus secondaire parce qu'elle avait déchaîné les foudres des associations catholiques radicales, traite d'une sexualité androcentrée et principalement reproductive. Pour proposer des alternatives au modèle du couple d'amour hétérosexuel, il faudra le soutien de l'humour, qui permettra à des productions ultérieures comme *Les Zinzins de l'espace* (1997-1998 saison 1 ; 2005-2006 saison 2, France 3) d'imposer à l'écran des identités de genre non binaires et la mise en scène d'un désir homosexuel. D'une manière générale, les reprises des années 1990 sont placées sous le signe d'un *backlash*⁸ : qu'il s'agisse des séries « Il était une fois⁹... » signées Albert Barillé ou des nouvelles aventures des héros de la bande dessinée comme *Lucky Luke* (1991-

6 - Peu à peu, les séries intègrent donc les évolutions de la seconde modernité observées par les sociologues de la famille comme François de Singly. Voir De Singly, François, *Sociologie de la famille contemporaine*, 5^e édition, Paris, Armand Colin, 2014.

7 - *Bonjour les bébés* (1991, FR3) ; *Bonjour les mamans* (1992, France 3) ; *Bonjour les grands-parents* (1995, France 3) ; *Bonjour les papas* (1997, France 3).

8 - Voir Faludi, Susan, *Backlash. La guerre froide contre les femmes*, traduit de l'anglais par Pomier, Lise Éliane, Chatelain, Évelyne et Reveillé, Thérèse, Paris, Des femmes, 1993.

9 - *Il était une fois... les Amériques* (1991, Canal+) ; *Il était une fois... les Découvreurs* (1994, Canal+) et *Il était une fois... les Explorateurs* (Canal+, 1996).

1992, FR3) et *Les Aventures de Tintin* (1992, France 3), on retrouve l'idéalisation d'une masculinité impériale dans des univers où le féminin n'a pas sa place.

Les changements les plus nets en faveur d'un traitement plus équitable des genres interviennent dans les années 2000, avec l'arrivée de séries qui mettent en scène des héroïnes aux attributs contre-stéréotypiques et des reprises offrant enfin une revalorisation des anciens personnages féminins. D'un point de vue quantitatif, la proportion de personnages féminins vient se hisser à 31,3 % entre 2005 et 2014 – ce qui reste très faible, mais légèrement plus élevé que ce que l'on observe dans les autres médias¹⁰. Certaines reprises innovent : on notera ainsi la revalorisation du personnage de Margote dans *Le Manège enchanté* (2007-2008, Playhouse Disney France et M6) et celle de Zia dans *Les Mystérieuses Cités d'or* (2012-2013 saison 1, TF1). Comme on pouvait s'y attendre, les évolutions les plus nettes en faveur d'une vision plus équitable des genres arrivent par des créations originales qui mettent en avant des héroïnes combatives, comme *Totally Spies !* (2002-2007 saisons 1 à 5, 2013 saison 6, TF1) ou *Code Lyoko* (2003-2007, France 3). Dans l'ensemble, les séries du corpus secondaire diffusées dans la tranche « Girl Power » de la chaîne Gulli à partir de 2011 tiennent leurs promesses d'émancipation, même si on peut s'interroger sur la pertinence de ce choix de programmation.

Dans l'ensemble, le recours à la reprise freine les progrès en matière d'égalité des genres, comme le montre bien l'effet 0 % obtenu sur le plan quantitatif, qui correspond au pourcentage de « progression » moyen des personnages féminins entre une version et sa reprise dans le corpus principal (+0,0235... % exactement). Certains programmes font clairement les frais des changements d'équipe et de la l-methodology déployée par les professionnel·le·s de l'animation¹¹. Cette approche, qui a émergé de façon saillante dans le cadre du terrain ethnographique et des entretiens, conduit les professionnel·le·s à se référer à leur expérience personnelle de parents ou d'anciens enfants pour créer des contenus, plutôt qu'à développer des réflexions concernant les représentations des différents groupes sociaux. Dans les séries « T'Choupi »¹², les changements d'équipe ont ainsi induit le retour

10 - Les résultats de la dernière enquête GMMP font état d'une régression en la matière, avec 24,1 % de femmes qui sont l'objet de nouvelles ou en sont la source dans les médias d'information français en 2015. Voir l'article en ligne de Courtioux, Marie-Christiane. « Femmes et médias : on régresse ! Selon GMMP 2015 », *Médiactuelles.fr*, du 24 novembre 2015, consulté le 5 septembre 2017 : <https://mediactuelles.com/2015/11/24/femmes-et-medias-on-regresse-selon-gmmp-2015/> - D'après le concept développé par Madeleine Akrich, au sujet de la conception d'objets techniques. Voir Akrich, Madeleine, « User representations: practices, methods and sociology », in RIP, Arie, Misa, Thomas J. et Schot, Johan W. (dir.). *Managing Technology in Society. The Approach of Constructive Technology Assessment*, Londres, Pinter, 1995.

12 - Voir *T'Choupi et ses amis* (2008, Tiji) et *T'Choupi à l'école* (2013 saison 1, France 5).



© BUZZ2000

de représentations de genre stéréotypées absentes de la première version et le blanchiment du personnage de Lalou, dont le réalisateur Jean-Luc François avait pourtant fait un personnage fort et clairement métisse à l'image de sa toute jeune fille dans *T'Choupi et Doudou* (1999, Canal J).

Malgré tout, le terrain auprès de l'association Les Femmes s'Animent montre que nous nous trouvons à un moment particulièrement dynamique, qui donne lieu à l'émergence controversée des questions féministes dans le secteur. Portant des discours de ferme condamnation envers les nombreuses contraintes normatives qui continuent de structurer la production, et souhaitant s'affranchir d'une vision condescendante des publics enfants, les féministes de l'animation déploient aujourd'hui de multiples stratégies pour lutter contre les stéréotypes à tous les niveaux de la chaîne de fabrication des séries.

Sociologie des féministes des années 1970. Analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale d'un engagement pour la cause des femmes en France

Camille Masclet

Thèse de science politique et de sociologie
soutenue le 20 juin 2017 à l'Université de Lausanne
et réalisée en cotutelle entre l'Université Paris 8 et l'Université de Lausanne.

JURY

Nicky Le Feuvre, Professeure, vice-doyenne de la Faculté, présidente du jury
Olivier Fillieule, Professeur à l'Université de Lausanne, co-directeur de thèse
Michèle Ferrand, Directrice de recherche émérite au CNRS, Université Paris 8, co-directrice de thèse
Catherine Achin, Professeure à l'Université Paris Dauphine
Felix Bühlmann, Professeur à l'Université de Lausanne
Muriel Darmon, Directrice de recherche au CNRS, EHESS
Michelle Zancarini-Fournel, Professeure émérite à l'Université Claude Bernard Lyon 1

Résumé

Portant une contestation radicale du patriarcat et visant une « libération des femmes », les mouvements féministes qui se développent dans les années 1970 ont contribué à remettre en question les rapports de genre dans de nombreux domaines. À partir d'une recherche combinant travail sur archives, enquête par questionnaire et entretiens, la thèse prend pour objet l'engagement de femmes dans ces mobilisations en France. Elle vise à comprendre comment la participation à ce mouvement social – caractérisé par la politisation de la sphère privée – a transformé les trajectoires de militantes « ordinaires » et celles de leurs enfants. Au moyen d'une approche localisée et comparée, la thèse analyse d'abord les contextes militants dans lesquels les féministes ont circulé et ont été socialisées. Retraçant les mobilisations féministes qui se déploient à Lyon et à Grenoble entre 1970 et 1984, elle revisite l'histoire des féminismes français de la « deuxième vague ». Étudiant ensuite les carrières militantes des féministes, la thèse montre les effets socialisateurs durables de ces engagements et leur empreinte sur les différentes sphères de leur vie. Des analyses séquentielles permettent de mettre au jour leurs principaux devenir jusqu'à aujourd'hui, sur le plan politique comme sur le plan personnel. Resserrant la focale d'analyse sur les féministes devenues mères,

l'enquête révèle finalement par quelles pratiques et processus une transmission familiale du féminisme s'est opérée et quels héritages politiques en résultent chez les enfants. Elle dégage plusieurs facteurs pour comprendre les appropriations différenciées de ces héritages parmi la deuxième génération.

Mots clés : féminisme, genre, socialisation, carrières militantes, mobilisations collectives, privé/public, socialisation politique, transmissions familiales

*Désubstantialiser la question des jeunesses déviantes.
Genre, violence et reconnaissance en sociologie de l'éducation*

Stéphanie Rubi

HDR soutenue à l'Université Paris 8 le jeudi 23 novembre 2017

MCF en Sciences de l'Éducation

IUT Bordeaux Montaigne - Université Bordeaux Montaigne

Laboratoire Cultures Éducation Sociétés

(Equipe de recherche comparative en éducation, pluralisme, prévention et professions)

LE JURY EST COMPOSÉ DE :

Anne BARRÈRE, Professeure de sciences de l'éducation à Paris Descartes

Muriel DARMON, Directrice de recherche au CNRS-CESSP, rapporteure

Éric DEBARBIEUX, Professeur de sciences de l'éducation à Paris Est Créteil, rapporteur

Christine DETREZ, Professeure à l'ENS de Lyon

Patrick RAYOU, Professeur émérite en sciences de l'éducation, garant de l'HDR

L'objet : Désubstantialiser la question des jeunesses déviantes

Cette note de synthèse revêt l'opportunité de présenter le programme de recherche que je poursuis en sciences de l'éducation et en sociologie de l'éducation et qui interroge le domaine de recherche constitué par la criminalité, la déviance et la délinquance féminines vues par la sociologie (pénale) et le traitement différentiel par l'institution scolaire, par les structures para-scolaires. Je précise dans cette note de synthèse ce dont j'hérite et ce que j'apporte à ce domaine de recherche en y adjoignant ma visée épistémologique propre : celle de la dénaturalisation des normes et des différences afin d'enrayer la mécanique qui érige en inégalités ce qui ne sont que des différences individuelles.

La structure : trois parties et neuf chapitres

J'entame cette note de synthèse en revenant sur les apports fondateurs de la sociologie pénale et de ses pères en montrant leur aveuglement, voire leur mépris, à l'égard de la criminalité féminine. Le contexte social et scientifique de l'époque éclaire et rend un peu plus compréhensible cette cécité et ce sexisme incorporé qui rangent les femmes dans une catégorie d'êtres « infra-sociaux » aux côtés des vieillards et des enfants. Ce postulat, peu contesté à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, proclamé ou simplement mentionné au détour d'un chapitre d'Émile Durkheim ou de Gabriel Gustave Tarde, s'est ainsi profondément et durablement enraciné, plaçant les travaux sur la criminalité et les déviations féminines sous les lumières d'un scepticisme de principe. Les procès en légitimité ont ainsi pu puiser dans une longue tradition de dénigrement de l'objet scientifique, ici affirmant le risque de réification, là déniait sa valeur sociale en le qualifiant d'épiphénomène. Il faut attendre la fin du XX^e siècle pour rompre l'enchantement. Historiennes, philosophes, sociologues, chercheuses en sciences de l'éducation, anthropologues, juristes, psychologues, femmes pour la plupart, contribuèrent dans les années 2000 à collecter un ensemble de travaux, réflexions et modélisations des déviations et crimes féminins. Ces recherches s'attachent aux processus déviants eux-mêmes, à leur genèse et caractéristiques, ou à la réaction sociale, dont celle juridique, suscitée par ces infractions ou déviations. Depuis, les « mauvaises filles » sont sous les feux de la rampe. Présentées au musée d'Orsay pour l'exposition « Crime et châtiment » (16 mars-27 juin 2010), révélées lors de l'exposition « 'Les mauvaises filles' : déviance et délinquance juvéniles féminines (XIX^e-XXI^e siècles) » du centre d'exposition Enfants en Justice de la PJJ, elles ont été magnifiées aux archives nationales pour l'exposition «Présumées coupables» (décembre 2016-mars 2017) et ont figuré aux côtés des femmes de justice dans l'exposition « Les femmes et la justice » au musée du barreau de Paris (octobre 2016-février 2017). C'est le temps de la reconnaissance et de la mise en dialogue des recherches dans diverses disciplines.

La première partie de cette note est dédiée à cette mise en perspective socio-historique du traitement social et scientifique des crimes et délits féminins et comprend trois chapitres. Le premier chapitre brosse le contexte socio-historique en France mais aussi en Italie, pays qui assistent à l'émergence de l'anthropologie criminelle et au succès de son école. Je rappelle l'état de raisonnement de la société française à l'égard des femmes. Le peu de considération portée aux femmes françaises n'est pas une spécificité nationale et dans de nombreux autres pays limitrophes se retrouve cette incapacité à penser la femme comme l'égale de l'homme, ou tout simplement, à la considérer comme sujet social. Le chapitre 2 présente, à partir

de cette contextualisation nécessaire, les travaux des « pères fondateurs » de la sociologie pénale, pointant leur part centrale dans l'analyse du crime et leur cécité simultanée vis-à-vis du crime au féminin. Le chapitre 3 rappelle la part des travaux précurseurs de la sociologue Claude Faugeron (1975, 1979, 1982), puis de ceux d'historiennes dans la légitimation progressive de l'objet et aujourd'hui du champ de recherche, qui réunit et intéresse des travaux provenant de diverses disciplines des sciences sociales (histoire, sciences de l'éducation, anthropologie, sociologie, sciences criminelles, psychologie, philosophie, etc.). Ces travaux ont suscité de vives polémiques provenant tant des milieux académiques que des secteurs militants mais ils ont été annonciateurs de « l'essor de ce champ de recherche » (Cardi et Pruvost, 2011). À la suite de cette contextualisation socio-historique et dans une deuxième partie, j'approfondis le principe épistémologique qui innerve mes travaux et structure le programme de recherche que je poursuis, notamment au travers du traitement scolaire et socio-éducatif des jeunes déviantes. Usant d'une épistémologie du détour, je reviens sur le travail que je mène, de dénaturalisation de différences traitées et transformées en faire-valoir d'inégalités sociales au sein d'une institution scolaire en recomposition (Dubet, 2002) et en transformation (chapitre 4). J'ouvre une réflexion relative à cette stratégie du détour que j'utilise depuis les recherches doctorales et qui est devenue une démarche de recherche : la figure sociale de « la crapuleuse », adolescente des quartiers d'exil, aux comportements oppositionnels, déviantes, violents, délinquants, objet scientifique qualifié par certains d'épiphénomène, me mène, par la petite porte, à interroger les qualifications sociales, à un temps t , circonscrivant le normal du pathologique (Canguilhem, 1966), le féminin du masculin : « Comme souvent, le pathologique éclaire le normal, et ces jeunes femmes bagarreuses renvoyaient à la part d'ombre de notre monde urbain et masculin » (Edgar Morin, « Nous ne sommes pas seulement des juges, mais aussi des accoucheurs », *Le Monde*, 26-03-2010). Par-delà la question des normes et déviances se déployant dans l'enceinte scolaire que j'aborde mais qui a déjà été traitée (Verhoeven, 2012), c'est plutôt la prise en charge différenciée que l'institution fait de ces déviances et les arguments essentialistes mis en avant pour justifier et entériner ces inégalités de traitement que je travaille. La réaction de l'institution scolaire face aux déviances et violences féminines est ma porte d'entrée pour cette réflexion plus générale.

Typiquement, les difficultés posées à l'institution et à ses acteurs par les comportements hors normes, « disruptifs » et violents des adolescentes ou écolières mettent en lumière non seulement les impasses de l'École à l'égard de situations complexes qu'elle peine à comprendre et prendre en charge, mais aussi les errements des logiques personnalisantes du traitement de la difficulté scolaire (chapitre 5). Les

politiques scolaires et éducatives de prise en compte de la diversité risquent alors d'être dévoyées si domine une logique qui, pensant reconnaître des différences individuelles, *in fine* les réifie et les fixe. Les inégalités, scolaires comme sociales, criantes deviennent dès lors, non plus des problèmes sociaux imputables à une structure sociale mais des problèmes individuels pour lesquels les acteurs sont sommés de prendre en charge leur propre déficience et difficulté : c'est l'avènement de l'individu *self-reliant* (Lamont et Duvoux, 2014). J'observe ainsi le travail des institutions sur un individu pluriel et parfois déviant au regard des normes de genre pour les « crapuleuses », ou à celles d'âge pour des jeunes papas, encore scolarisés et déjà pères. Je regarde tout autant les réponses de cet individu consacré sujet des normes (Macherey, 2014) : c'est-à-dire sujet auquel s'appliquent les normes mais aussi sujet qui résulte de l'action qu'exercent sur lui les normes en le déterminant de telle ou telle manière. C'est être un sujet pour des normes, mais aussi sous des normes et, par conséquent, être installé dans la position de sujet d'imputation. Ce travail des normes minutieusement observé par Pierre Macherey conduit à un paradoxe qui se retrouve fréquemment dans l'institution scolaire : le fait que le sujet, ici l'élève, soit assigné aux capacités (ou carences) qui lui sont attribuées avant même d'être exposées aux conditions de leur mise en œuvre (ou de leur mise à nu). Pour travailler empiriquement ce paradoxe, j'adopte ici une sociologie pragmatique me permettant de penser ces relations et dynamiques interactionnelles aux niveaux micro, méso et macrosociologiques. Les travaux que je mène, relatifs aux déviances juvéniles et aux réactions sociales qu'elles suscitent, dont celles de l'École, interrogent *in fine* les théories de la reconnaissance sociale et les modèles de justice scolaire prônés. J'ai, en effet, toujours prêté une grande attention à la perception que les acteurs, quel que soit leur âge, manifestaient à l'égard de leur expérience (scolaire, juvénile ou déviante). La plupart de mes travaux de recherche ont suivi le courant de la socio-anthropologie de l'enfance (Sirota, 1998) afin de restituer la perspective d'acteurs dominés par de multiples rapports sociaux (de classe, de sexe, de race mais aussi d'âge ou de territoire). Leur parole, encore bien trop souvent confisquée, est pourtant nécessaire dans la compréhension des objets de la sociologie de l'éducation et particulièrement dans le champ des inégalités scolaires (Bonnery, 2014).

Je retrouve empiriquement les analyses de Dubet et Martuccelli (1996) sur le ressentiment éprouvé par certain.e.s face à une école ne tenant pas ses promesses d'intégration. Approfondir ce processus d'individuation m'amène à réfléchir aux théories de la reconnaissance sociale développées par Alex Honneth et discutées au regard des modèles de John Rawls, Nancy Fraser ou Charles Taylor, pour mieux apprécier cette quête de reconnaissance sociale que j'ai cernée dès mes premiers

travaux sur les adolescentes déviantes et qui s'actualise notamment dans la mise en avant sur la scène des relations sociales de la notion de « réputation ». Le chapitre 6, inscrit dans cette deuxième partie, est l'occasion de définir mon champ de recherche mais aussi d'éclairer les dispositifs méthodologiques mis en œuvre au cours des travaux que j'ai conduits. Les approches qualitatives et ethnographiques y ont la part belle, mais ne boudent pas leur articulation à des approches quantifiées, usant des questionnaires de délinquance auto-reportée ou de victimation. La spécificité des terrains de recherche et du jeune âge des enquêtés me conduit à réfléchir sur les méthodes et postures de recherche que j'ai développées (Danic, Delalande, Rayou, 2006), sur les formes de mes engagements personnels (Naudier et Simonet, 2011), sur les conditions de passage des « appris et connaissances par corps » aux connaissances scientifiques (Bourdieu, 1997), sur le caractère spécifique du travail de recherche dans les territoires de la géographie prioritaire qui voient depuis des décennies se renforcer des logiques ségrégatives, sur le genre et les approches intersectionnelles ou consubstantielles des faits sociaux (Crenshaw, 1991 ; Kergoat, 2005).

La troisième et dernière partie est séquencée en deux temps ; un premier consacré aux contributions que j'ai pu faire (chapitres 7 et 8) et un second aux perspectives en cours et à venir dans les prochaines années (chapitre 9). Deux temps, deux voies de recherche émergent des contributions : d'une part la dialectique « genre et violence », en regardant plus précisément le diptyque « adolescentes et violence » (chapitre 7) et d'autre part, les institutions scolaires ou socioéducatives dans le(s) rôle(s) qu'elles tiennent à l'égard des désordres et perturbations à l'ordre (scolaire) (chapitre 8). Au sein du diptyque genre/violence (chapitre 7), j'ai examiné comment, pourquoi et selon quelles logiques les filles adhèrent aux comportements violents et parfois délictueux ou criminels. Dans le chapitre 8, j'examine plus avant les désordres scolaires mis en œuvre par les filles comme par les garçons, au regard des institutions scolaires, socioéducatives ou socioculturelles. Les « crapuleuses » investissent les espaces publics et ne passent pas inaperçues, (re)jouant au travers des appropriations territoriales des revendications identitaires. D'une part, j'ai travaillé ce que repèrent ces institutions et ce qu'elles incriminent comme déviant et perturbateur de l'ordre (scolaire), d'autre part j'ai observé les réponses et « prises en charge » qui sont apportées à ces désordres. Le chapitre 9 présente trois voies qui prolongent des travaux, les complètent ou initient des domaines jusque-là peu investis dans mes recherches. Je poursuis les travaux relatifs aux procédures de qualification de l'institution scolaire et des structures para-scolaires vis-à-vis des déviances juvéniles, des désordres scolaires et de leur traitement scientifique en sociologie de l'éducation, mais j'y adjoins les structures socio-éducatives ou socio-culturelles,

dont les ludothèques, qui offrent des espaces modifiant les modalités de lecture et d'assignation sociales du sujet. La recherche que je pilote, « Ce que le jeu fait aux familles. En ludothèques, en famille, le jeu dans la relation père-enfant(s) et dans la fratrie », financée par le département des sciences humaines et sociales de l'université de Bordeaux, est l'occasion d'investir ces tiers lieux que sont les ludothèques mais aussi la famille, instance socialisatrice de premier plan que j'ai jusque-là peu investiguée. Je complète les recherches sur la dialectique « genre et violence » en ayant pour projet, d'une part d'étudier les sorties des carrières délictueuses ou criminelles d'adolescentes ou de jeunes femmes, ce qui constitue un point aveugle à ce jour des connaissances sur la délinquance juvénile et, d'autre part, d'envisager des prolongements en termes de comparaison internationale de ces situations. Enfin, je prolonge mon travail sur les caractérisations sociales de ce qui est/fait « mauvais genre » en adjoignant aux « crapuleuses » la figure des jeunes papas encore scolarisés ou en âge de l'être et leur considération sociale et prise en charge scolaire, ce qui me permet de réfléchir conséquemment aux « mauvais garçons ».

Thèses et HDR soutenues en 2016 et 2017

Thèses

- Fabien Hildwein, *Le travail de mobilisation d'un groupe activiste (La Barbe). Le répertoire tactique, les médias et l'implication de ses membres*. Thèse en gestion sous la direction d'Eve Chiapello, directrice d'études à l'EHESS et de Joëlle Evans, Professeure Assistante, HEC ; Isabelle Huault (Université Paris Dauphine) ; Catherine Marry (DR CNRS), Université de Paris Saclay, HEC ; 11 octobre 2016.
- Clémentine Comer, *En quête d'égalité(s). La « cause des agricultrices » en Bretagne, entre statu quo conjugal et ajustement catégoriel*. Thèse de science politique sous la direction d'Erik Neveu, Université de Rennes 1, 6 décembre 2017.
- Lucile Ruault, *Le spéculum, la canule et le miroir. Les MLAC et mobilisations de santé des femmes, entre appropriation féministe et propriété médicale de l'avortement (France, 1972-1984)*. Thèse de science politique sous la direction de Rémi Lefebvre et Frédérique Matonti, Université de Lille 2, 4 décembre 2017.
- Marie Mathieu, *Derrière l'avortement, les cadres sociaux de l'autonomie des femmes. Refus de maternité, sexualités et vies des femmes sous contrôle. Une comparaison France-Québec*. Thèse de sociologie sous la direction de Michèle Ferrand et Francine Descarries, Université Vincennes-Saint Denis Paris 8 et Université du Québec à Montréal, 4 octobre 2016.

- Sophie Noyé, *Féminisme matérialiste et queer. Politique(s) d'un constructivisme radical*. Thèse de science politique sous la direction de Jean-Marie Donegani, Institut d'Études Politiques de Paris, 23 juin 2016.
- Manon Réguer-Petit, *Bifurcations familiales et socialisations politiques. Une comparaison des femmes en famille nucléaire, monoparentale et recomposée*. Thèse de science politique sous la direction de Florence Haegel, Institut d'Études Politiques de Paris, 4 mai 2016.

Habilitations à diriger des recherches

- Nathalie Lapeyre, *L'envol de la politique du genre. Sociologie d'une dynamique incertaine*, le 28 novembre 2016 à Toulouse. Jury : Régine Bercot, Professeure de sociologie, Université Paris 8 (rapporteuse) ; Nicky Le Feuvre, Professeure de sociologie, Université de Lausanne (Présidente du jury) ; Catherine Marry, Directrice de recherche émérite ; Margaret Maruani, Directrice de recherche CNRS (rapporteuse).
- Clotilde Lemarchant, *Unique en son genre, Garçons et filles minoritaires dans les formations techniques courtes*, soutenue à l'Université de Poitiers, le 9 juin 2016. Jury : Gilles Moreau (garant) ; Margaret Maruani ; Catherine Marry ; Carole Brugeilles (Paris 10) ; Jean-Hugues Dechaux (Lyon 2) ; Regula Leeman (Suisse).
- Emilie Biland-Curinier, *L'encadrement public de la vie privée. Variations nationales et inégalités sociales*. Garant Vincent Dubois . HDR de sociologie, Université de Strasbourg, 28 septembre 2017.
- Cécile Guillaume, *La représentation syndicale des femmes. Enquêtes en France et en Grande-Bretagne*. Garante Margaret Maruani. HDR de sociologie, Université Paris-Descartes, 12 décembre 2016.
- Sophie Pochic, *L'égalité élitiste ou le féminisme de marché. Genre et pouvoir dans une multinationale*. Sciences Po, 2 mai 2017. Jury : Didier Demazière, Directeur de recherche CNRS, CSO, Sciences Po Paris (garant) ; Catherine Achin, Professeure, IRISSO, Université Paris Dauphine (rapporteuse) ; Nicky Lefeuvre, Professeure, Université de Lausanne ; Margaret Maruani, Directrice de recherche CNRS, CERLIS, Université Paris Descartes (rapporteuse) ; Susan Milner, Professeure, University of Bath.

REVUES et LIVRES

Naissance d'une revue : *GEF (Genre Éducation Formation)*

Il y a cinq ans l'ARGEF, l'association de recherche en éducation et formation (www.argef.org), a été créée dans le but de fédérer les dynamismes et les énergies au sein d'un groupe de recherches interdisciplinaires sur *le genre en éducation et formation*. Poursuivant cette finalité, l'ARGEF passe à une nouvelle étape en créant une revue scientifique accessible en ligne.

Objectifs

GEF vise à rassembler des articles scientifiques le plus souvent disséminés dans différentes revues et à soutenir la publication d'articles en sciences de l'éducation adoptant une approche de genre et/ou visant à apporter des connaissances académiques ou professionnelles sur les questions de genre.

La revue *GEF* propose des dossiers thématiques à partir d'appel à articles, des articles de varia, des comptes rendus d'expérience professionnelle.

GEF est :

- Une revue internationale francophone sur le genre en éducation et formation qui ne se limite pas à l'espace scolaire mais s'ouvre à la formation d'adultes, à l'éducation populaire, à la pédagogie féministe, à la petite enfance, à l'éducation non formelle, etc. Elle examine les objectifs que se donnent les institutions et les politiques publiques et leurs effets. Elle s'intéresse également à la manière dont les différents rapports sociaux s'entremêlent ainsi qu'aux effets qu'ils coproduisent.
- Une revue exclusivement en ligne, d'accès gratuit afin de favoriser la diffusion et la lecture par différents publics, au-delà du cercle académique.
- Une revue de recherche qui accepte des articles de retour d'expérience ou sur l'intervention (entretiens, dispositifs, analyse de travaux réalisés par les étudiant·e·s, etc.).
- Une revue ouverte à la jeune recherche.
- Une revue publiée au rythme d'un numéro par an, sur la base de numéros thématiques, intégrant une rubrique varia.

Site web : En construction

Adresse de la revue : Revue *GEF* : Genre Education Formation - Université de Genève - 40 bd du Pont d'Arve - CH-1211 Genève 4

Premier numéro : décembre 2017.

Comité éditorial

Isabelle Collet, Suisse - Sigolène Couchot-Schiex, France - Céline Delcroix, France - Cécile Ottogalli, France - Gaël Pasquier, France - Céline Petrovic, France - Gabrielle Richard, Québec - Nathalie Sayac, France.

Comité scientifique

Chantal Amade-Escot, France - Marlaine Cacouault, France - Gilles Combaz, France - Cécilia Condei, Roumanie - Sylvie Cromer, France - Caroline Dayer, Suisse - Fabrice Dhume, France - Marie Duru-Bellat, France - Farinaz Fassa, Suisse - Fanny Gallot, France - Nassira Hedjerrassi, France - Nicky Lefeuvre, Suisse - Fanny Lignon, France - Cendrine Marro, France - Catherine Marry, France - Benjamin Moignard, France - Gilles Moreau, France - Christine Morin-Messabel, France - Nicole Mosconi, France - Geneviève Pagé, Québec - Nadine Plateau, Belgique - Héri Rakoto, France - Stéphanie Rubi, France - Claudie Solar, Québec - Ingrid Verscheure, France - Françoise Vouillot, France.

Sextant 2017 – 34 : Les femmes aiment-elles la guerre ?

Annalisa CASINI et Anne MORELLI (dir.)

On peut lire en quatrième de couverture : « 'Les femmes aiment-elles la guerre ? '. Au vu des nombreuses mobilisations de femmes en faveur de la paix, nous serions tentées de répondre à cette question par la négative. À y bien regarder cependant, les femmes ont de tout temps pris part à la guerre, d'une manière ou d'une autre. Pour quelles raisons certaines œuvrent-elles avec acharnement pour la paix alors que d'autres s'engagent comme résistantes, combattantes ou « terroristes » ? Quels sont les vécus des femmes dans les luttes guerrières ou pacifistes ? Malgré leur motivation, les femmes rencontrent-elles des obstacles dans les institutions liées à l'univers de la guerre ? À partir de regards psychosociaux, sociologiques, historiens et politologiques, les textes qui composent ce volume apportent des réponses à ces questions. En mettant en lumière les multiples manières de penser le lien entre femmes, guerre et paix, ils permettent d'interroger davantage le rôle des femmes et les rapports de genre à l'œuvre dans nos sociétés. »

Anne Morelli commence son introduction à ce n° de *Sextant* par une citation de Mussolini qui résume bien la pensée commune sur le sujet de la guerre et des femmes : « La guerre est pour l'homme comme la maternité pour la femme » (9). Elle rappelle, d'un côté, le mythe romain des Sabines pacificatrices intervenant entre Sabins et Romains pour assurer la paix à Rome et, de l'autre, celui des Amazones grecques. Elle rappelle aussi les (tentatives d') assassinats politiques commis par des femmes sur des personnages tels que Marat, le tsar Alexandre II, Lénine ou

encore Rajiv Gandhi, violences individuelles. Il faut attendre la deuxième guerre mondiale pour voir des femmes en guerre, dans l'Armée rouge en URSS. Elles ont été également nombreuses dans les résistances européennes mais leur participation réelle reste mal connue. Dans l'histoire récente, elles réapparaissent sous forme de « terroristes », d'Ulrike Meinhof aux femmes djihadistes, en passant par le bataillon 106 de soldates kurdes ou les femmes de l'armée suisse.

Nicola Van der Linden, Djouaria Ghilani et Annalisa Casini examinent l'hypothèse « femmes et paix » selon laquelle les femmes sont plus favorables à la paix que les hommes et, inversement, que les hommes sont plus portés sur la guerre. Cette hypothèse, qui s'appuie sur le différencialisme ou sur le naturalisme n'est pas validée par des études probantes. Manquent également des études qui montreraient que lorsque les femmes ont accès à des positions de pouvoir, notamment politiques, cela aurait des conséquences sur les décisions en matière de guerre et de paix, d'autant plus que les femmes occupent très rarement des postes de ministres de la défense ou des affaires étrangères où de telles décisions se prennent. Le problème principal est celui des normes en jeu et de la valeur qui leur est attribuée.

Stéphanie Monay aborde le sujet de la conscription des femmes en Suisse : elle est obligatoire pour les hommes et volontaire pour les femmes qui représentaient 0,6 % de l'effectif total en 2015. Mais bien que l'armée affiche une volonté d'égalité entre les hommes et les femmes concernant leurs fonctions, dans la réalité 90 % des femmes occupent des fonctions non combattantes. Bien que les capacités physiques des femmes et des hommes soient inégales, tout le monde est jugé selon le même critère de performance lors du test sportif et donc peu de femmes le réussissent, ce qui a des conséquences sur les critères d'affectation : les besoins de l'armée priment sur les désirs des candidates, qui sont rarement exaucés quand il s'agit de fonctions combattantes. L'égalité reste donc du domaine du discours, de l'affichage. Ce qui est curieux puisque la Suisse ne fait pas vraiment la guerre.

Achille Sommo Pende examine les « itinéraires des femmes combattantes en RDC » (Congo), leurs raisons pour s'engager dans la lutte armée (vocation, circonstances ou contraintes), leurs motivations (justice, guérison, bien-être, survie), leur attachement à la violence et à la guerre (carrière, émancipation, continuum conflictuel).

Danaé List s'intéresse au conflit israélo-palestinien en retraçant les mouvements des femmes pour la paix qui ont accompagné l'histoire de ce conflit, non sans difficultés. En Palestine, les femmes sont engagées dans la résistance. Les kamikazes femmes, phénomène récent, jouent sur l'effet de surprise car on ne les attend pas en bombes humaines. En Israël, le service militaire est obligatoire pour les femmes mais elles sont dans des positions subalternes et font fréquemment l'objet de violences sexuelles. Tshal reste sous domination masculine.



France Huart retrace l'histoire du Mouvement des femmes pour la paix qui naît dans les années d'Occupation en Belgique et dont la cause originelle est le manque de ravitaillement. Petit à petit, et sous influence communiste, les objectifs s'élargissent à l'égalité des sexes tout en restant centrés sur la maternité et les émotions. L'appel à la paix est fortement lié à la protection des enfants.

En Syrie, nous dit Gülay Kymongür interviewée par Anne Morelli, bien que les femmes représentent 10 % des combattants étrangers de Daech, elle ne participent pas aux combats : elles font fonction d'épouses, de reproductrices, sous domination masculine. Les soldates kurdes, elles, ont vraiment pris les armes, et les utilisent. Elles seraient entre 35 et 65 000 dans des unités mixtes ou uniquement

composées de femmes. Elles luttent pour la libération du Kurdistan mais aussi pour l'égalité femmes/hommes, inscrite dans la constitution depuis 2014 mais guère appliquée. L'armée arabe syrienne comprend beaucoup moins de femmes ; 800 ont été formées comme snipers ou tankistes. La constitution proclame l'égalité femmes/hommes et le régime a besoin de femmes pour remplacer les nombreux soldats tués depuis le début du conflit. On compte aussi cent femmes dans les rangs de la Garde nationale arabe composée de plusieurs nationalités. Il y a enfin les femmes des Forces de défense nationale, comités populaires locaux (au niveau du village ou du quartier) de défense, alliés du régime syrien. Les femmes y participent de 8 heures à 12 heures ou de midi à 16 heures pour pouvoir travailler en même temps. La guerre à mi-temps aux heures de bureau ! Au sein de ces forces, une brigade multiconfessionnelle de 500 femmes a été formée.

Dans sa synthèse de ce numéro de Sextant, Annalise Casini constate « l'hétérogénéité des expériences et des motivations des femmes dans leurs rapports à la guerre mais aussi à la paix » (92), leur présence dans les mouvements pacifistes et leur participation à la guerre, directe (armée, milice, résistance) ou indirecte (effort de guerre). La conclusion qui s'impose est le besoin de davantage de travaux de recherche sur le sujet.

Qui l'eut cru ?

Nicole Décuré

La tyrannie du genre

Marie Duru-Bellat, 2017, Les presses de SciencesPo.

Dans le domaine des sciences de l'éducation, on ne présente plus Marie Duru-Bellat. *L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux* est un ouvrage classique de sociologie sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans le système éducatif français. En 2017, elle publie *La tyrannie du genre*, qui arrive dans un contexte de polémiques sur le genre et l'égalité des sexes : après les ABCD de l'égalité, mais pendant que la parole des femmes se libère autour des questions de harcèlement sexuel et en plein débat sur l'écriture inclusive. Si ce livre n'a pas été écrit en réponse ou en réaction à ces différentes questions débattues dans les médias grand public, il en lance d'autres qui sont des questions récurrentes au sein de la recherche sur les questions de genre, de féminisme, d'études *queer* ou des rapports sociaux de sexe.

Le premier point faisant débat surgit dans l'introduction et reviendra tout au long du livre : Marie Duru-Bellat reconnaît le potentiel libérateur du terme « genre », se substituant à « sexe », trop empreint de déterminisme biologique. Mais elle soulève le problème de l'ambiguïté du terme qui a « une double face : « le système et les personnes » (p. 19) faisant ainsi écho au titre de son chapitre IV : « Le genre, entre identité et système de domination ». En effet, si on entre par l'angle sociologique, le genre est un système de domination. Mais si on se place plutôt du côté de la psychologie, on peut parler d'identités de genre, qui seraient de multiples variations de féminins, de masculins, ou d'identités intermédiaires. Il s'agirait ensuite de les exalter et de les revendiquer, ce qui constituerait, selon Marie Duru-Bellat « le principal vecteur de la recomposition de la domination masculine » car ces stratégies « entretiennent ses formes symboliques et la présentent sous un jour acceptable » (p. 19). Le deuxième point de débat surgit p. 21, dans une page d'avertissement : elle signale ne pas « spécifier systématiquement dans l'écriture le sexe des personnes » car elle estime que « le risque d'essentialisation inhérent à cette mise en exergue obsessionnelle de la différence est [...] trop fort ». En substance, elle revendique ne pas avoir écrit ce livre en « écriture inclusive » pour reprendre la formule telle qu'elle a été popularisée dans les médias. Pour autant, elle recourra de temps à autre à la double flexion (les étudiants et les étudiantes) quand elle estime que « par rapport à tel ou tel comportement, les hommes et les femmes sont, ici et maintenant, deux groupes qu'on ne peut considérer comme similaires ». Et de fait, dans son texte, quelques collectifs mixtes sont précisés avec la double flexion, plus souvent les deux groupes de sexe sont qualifiés séparément, ce qui rend finalement le texte relativement épïcène, en faisant l'économie des points-milieux qui ont tant énervé l'Académie et le monde politique.

Les deux premiers chapitres : « Apprendre son genre » et « Exécuter son genre » sont des synthèses extrêmement bien faites, limpides et actualisées de ce qu'on connaît de l'influence du genre dans l'éducation et au travail. Elle explique en détail l'usage essentialiste que l'on fait des stéréotypes de sexe : « expliquer ce que les gens¹ font [...] par ce qu'ils sont » (ou disons : ce qu'ils sont supposés être). Si ces stéréotypes tendent à être moins prononcés aujourd'hui, en particulier pour des raisons de désirabilité sociale, ils continuent à renvoyer les femmes à une fonction maternelle, avec toutes les qualités supposées aller avec.

Marie Duru-Bellat déroule alors la socialisation des enfants, du berceau à l'adolescence, en passant en revue les différentes instances qui vont y participer : la famille, l'école et les médias. Ainsi les enfants apprennent-il leur genre, employé ici dans un sens psychologique, c'est-à-dire apprennent les traits et comportements correspondant aux attentes sociales de la catégorie de sexe qui leur a été assignée, étant entendu que les deux catégories ne sont pas sur le même plan.

Le chapitre suivant illustre les conséquences de cet apprentissage. Elle explique, par exemple, comment les femmes restreignent leur mobilité par peur de l'agression : loin d'être des peurs irraisonnées, ce sont des stratégies de personnes qui savent très bien jusqu'où elles peuvent aller sans prendre trop de risques. Être obligée, en tant que femme, d'adapter son comportement pour éviter l'agression est peut-être la violence qui serait la plus sexo-spécifique.

Marie Duru-Bellat passe ensuite en revue les injonctions à être séduisante, à maîtriser son corps et à être une mère non seulement parfaite, mais aussi heureuse. Pour elle, l'injonction à la féminité (le fameux *girl power* par exemple) est une manière de « rattraper par les bretelles les femmes qui ont pris leur indépendance sur les autres fronts [...] une façon de rassurer les hommes, voire de s'excuser pour l'emprunt de certaines prérogatives masculines » (p. 143).

Suit un chapitre sur « la nature du genre » où Marie Duru-Bellat reprend les différentes recherches en biologie (le cerveau, les hormones et autres) pour montrer que c'est en vain qu'on cherche à traquer des liens entre la biologie du sexe et les comportements, la biologie elle-même étant loin d'être aussi univoque qu'on ne l'imagine.

Après ces trois chapitres, que l'on peut considérer comme des chapitres de recension de recherches (et, je le répète, des modèles de synthèse pour les étudiant·e·s à qui on peut, sans hésiter, en conseiller la lecture), on arrive au cœur de la thèse

1 - Petite remarque à propos de l'écriture : Marie Duru-Bellat choisit d'utiliser « les gens » qui est un collectif grammaticalement masculin, (elle emploiera aussi à d'autres moments « les personnes » qui est un collectif grammaticalement féminin), la suite de sa phrase est donc au masculin, « les gens [...] ce qu'ils font ». La forme épiciène aurait été : « expliquer ce que les femmes et les hommes font, par ce qu'elles ou ils sont », avec l'apparition des termes par ordre alphabétique.

que veut défendre Marie Duru-Bellat et qui est annoncée par son titre : veut-on imaginer le genre ? Libérer toutes les expressions de genre possibles ? Ou veut-on dissoudre le genre et ainsi dissoudre la hiérarchie qui va avec ? Marie Duru-Bellat estime que nous sommes dans une tyrannie du genre qui s'exprime dans une volonté obsessionnelle de tout genrer avec des motivations hétérogènes : aussi bien revendiquer une féminité de l'ordre de la nature des femmes, revendiquer un genre fluide, non binaire, oscillant entre féminin et masculin ou enfin revendiquer une visibilité et une affirmation des femmes en tant que groupe social minoré par les rapports de pouvoir.

Elle oppose alors deux conceptions du genre, mais aussi deux manières différentes d'envisager l'abolition de la domination. D'un côté, il y a le projet *queer* : la multiplication des identités de genre, des identités sexuelles et la fluidité de ces catégories est une façon de s'affranchir des contraintes produites par la bicatégorisation sexuelle et l'hétérosexualité obligatoire. Si Marie Duru-Bellat reconnaît que ne pas s'inscrire dans la dualité féminin/masculin ou dans l'hétérosexualité est une manière d'échapper à l'oppression, elle estime pour autant que « le noyau dur de la domination masculine n'en est guère bouleversé », rejoignant en cela la critique que fait Christine Delphy du mouvement *queer*. Elle défend plutôt une position matérialiste qui met en avant des groupes sociaux et des rapports de pouvoir. Dissoudre le genre ne signifie évidemment pas nier l'existence des catégories de sexe et des réalités sociales qui vont avec, mais refuser le fait que ces catégories aient une importance psychologique, sociale, politique, bref, que le prétexte de la biologie du sexe serve à forger des destins.

Finalement, Marie Duru-Bellat appelle à se méfier de l'emploi du terme « genre » dans le sens commun, qu'elle juge psychologisant et dépolitisant. Elle appelle à s'émanciper du genre et prend position contre la féminisation de l'écriture, qui, comme elle l'a déjà signalé, réassigne les femmes à un féminin dont elles pourraient vouloir s'émanciper. Elle défend en revanche la règle de proximité qui serait un retour à la normale, après trois siècles de grammaire sexiste.

En somme, Marie Duru-Bellat préfère qu'on s'efforce de démasculiniser le neutre plutôt que valoriser le féminin. Elle souhaite l'apparition d'un vrai neutre plutôt qu'une référence systématique aux deux catégories de sexe qui tendrait à réifier le genre, tant dans son acception psychologique (l'identité) que dans son acception sociologique : réifier les rapports de pouvoir qui vont avec.

Poursuivant un même but d'égalité, reste à savoir laquelle des deux utopies est la plus accessible : celle qui consisterait à revaloriser le féminin à la hauteur du masculin, ou celle qui permettrait de démasculiniser le neutre ?

Isabelle Collet

Inégalités femmes-hommes et utopie(s)

Guyonne Leduc (dir.), 2017, L'Harmattan, Coll. Des idées et des femmes.

Dans son avant-propos, Frank Lessay nous dit que « Le non-lieu de l'utopie est peut-être le lieu idéal d'une représentation des relations hommes-femmes telles qu'elles sont ou telles qu'elles devraient être ». L'utopie, lieu imaginaire, remplirait par là l'une de ses fonctions essentielles : critique, compensatoire ou incitative. Or, en termes de réduction des inégalités femmes-hommes, l'ouvrage s'applique à révéler les limites des utopies qui y sont analysées : souvent conservatrices, rarement progressistes, voire archaïques, elles sont à la mesure, pour partie inconsciente, du genre en œuvre. Le terme d'utopie apparaît dans la langue consécutivement à la parution de l'ouvrage de Thomas More *L'utopie ou le traité de la meilleure forme de gouvernement* (1516) : dans la république d'Utopie, constituée en un Etat autarcique, les individus ont des modes d'existence préfixés et « les relations hommes-femmes ne sont ni égalitaires ni libres ». Une autre piste est évacuée, celle de la méta-utopie esquissée par le philosophe libertaire américain Robert Nozick – monde qui serait nécessairement formé de la somme des utopies individuelles, à défaut de verser dans le totalitarisme – car n'offrant pas de garantie d'égalité entre hommes et femmes.

L'ouvrage s'organise en cinq parties, chacune composée de trois à quatre contributions, qui convoquent : des utopies politiques du XVII^e et XVIII^e siècle (1^{re} partie) et sociales (2^e partie), des utopies et dystopies littéraires (3^e partie) et philosophiques (4^e partie), enfin des hétérotopies au sens foucauldien de « lieu autre », mais lieu bien réel (5^e partie). Une présentation de tous les auteurs/trices (p 247-251) figure avant les résumés des dix-sept articles (253-257), composés chacun d'un paragraphe de six à neuf lignes ; un index nominum achève le livre (259-265).

Les utopies politiques convoquées successivement sont : par Laurent Curelly, l'utopie agraire *The law of freedom* que Gerrard Winstanley écrivit (1651 ?) après la dissolution de sa petite colonie de « Bêcheurs » du Surrey, établie dans un contexte où les sectes radicales étaient stigmatisées par le pouvoir religieux (il conclut au maintien d'un ordre patriarcal, à de rares avancées pour les femmes, telles le droit de choisir leur conjoint et la condamnation du viol); par Myriam-Isabelle Ducrocq, *The Commonwealth of Oceana* qui souligne dans la cité idéale de James Harrington (1656) – une imaginaire île fertile flanquée de deux nations autrefois hostiles, métaphore de la guerre civile anglaise sous Oliver Cromwell – le vœu républicain d'une loi agraire répartissant plus équitablement les biens entre hommes et femmes (la pratique de la dot impliquant cupidité et convoitise des hommes) mais le

maintien des représentations traditionnelles d'épouses, de mères dans la cité virile (le mariage réévalué devenant, grâce à la loi sur l'héritage, une union désintéressée de deux êtres consentants mais non égaux, la fille n'étant pas vouée à recevoir une éducation autre que ménagère et morale) ; enfin par Rémy Duthille – qui interroge les influences de la révolution française – sont convoquées les trois utopies anglaises *A sketch of the Laws and Manners of Makar* (1795) de Thomas Northmore (en retrait par rapport à William Godwin), *The Commonwealth of Reason* (1795) du médecin William Hodgson, auto-proclamé « jacobin » (abolition de la primogéniture, égal partage des biens entre les enfants héritiers « male or female », libre consentement de la femme au mariage mais aucun droit politique) et surtout *The Political Works*, l'œuvre éclairée de Thomas Spence, pionnier de l'allocation universelle – dont on ne sait s'il avait lu Condorcet ou Olympe de Gouges –, sa *République de Spensonia* (1803) où il prône un suffrage universel incluant le vote des femmes et *The Rights of infants* (1797), dans la mesure où il imagine que les femmes participent au processus révolutionnaire.

Dans la seconde partie, la contribution de Paola Ferruta traite des apports évolutifs des Saint-simoniens (1825-1833), avancées en terme spirituel et au plan du pouvoir masculin-féminin. L'autrice aborde la représentation de la dyade messianique, métaphore de « l'unité duale » du pouvoir religieux et politique chez Saint-Simon, en particulier avec Prosper Enfantin. Elle analyse comment la question sociale, abordée en termes de genre, est déplacée chez le socialiste utopique Pierre Leroux et l'askhenaze Gustave d'Eichthal habité par l'image d'une femme-messie juive. Juliette Dor revisite *Herland*, l'utopie sociale de Charlotte Perkins Gilman (1915) : elle décline comment les « nouvelles Amazones » de « Feminisia », terre de sororité, se reproduisant entre elles sur le mode parthénogénétique, y assument aisément les activités des deux sexes. Elle révèle comment les profils psychologiques ciblés des trois aventuriers, Jeff « le poète-botaniste », Terry le machiste « tombeur de femmes » et Van « le narrateur sociologue » servent à l'autrice à dénoncer les préjugés et stéréotypes et, en les laissant développer des points de vue différents selon un schéma de dialogue bakhtinien, à ne pas imposer un discours d'autorité, peu habile à infléchir le lecteur. L'intérêt de cette contribution porte aussi sur la réhabilitation du premier volet de la triologie (*Herland* étant le second) : Juliette Dor met le focus sur les aspects modernes de *Moving the Mountain* (1911), où Gilman imagine une société égalitaire (négociation des tâches domestiques dans le couple, libre accès aux emplois, garde des enfants confiée à des experts). Tandis que Dor qualifie le dernier volet *With her in our Land* (1916) de « retour à la case départ », Van et son épouse, rentrent *in fine* de leurs pérégrinations pour y accueillir la naissance d'un fils, concession narrative de Gilman, lucide en termes de réception de son œuvre.

David Persson démontre que la métaphore politique du *Folkhem* « Foyer du peuple » lancée en 1920 par le social-démocrate Per Albin Hansson pour construire une nouvelle société, découle d'un imaginaire conservateur paternaliste et que ses représentations femmes-hommes, stéréotypées, ne collent pas avec l'image paritaire, égalitaire, que l'on attribue progressivement (1920-80) à la Suède : il faudra attendre Olof Palme pour une utopie égalitaire (le terme de « rôle maternel » est alors remplacé dans le débat par celui de « rôle parental »).

La troisième partie nous plonge dans l'univers poétique de la Berlinoise juive Gertrud Kolmar dont Andrée Lerousseau analyse les dix-sept poèmes du cycle *Mondes* (1937) parmi lesquels « Le jardin d'été », « les îles Mergui », « L'Oural » et « Art » : une échappée belle éloignée des affres de toute domination masculine dans des contre-espaces intimes, atemporels et sensuels. Suzanne Le Men revisite la pièce de Jean Genet *Les nègres* (1958, écrite pendant la guerre d'Algérie). Sur scène, des comédiens noirs jouent à la fois le rôle de comédiens noirs appelés « les nègres », censés interpréter une « clownerie » et celui des spectateurs blancs, appelés « la Cour », ceci en portant des masques blancs. Réfutant l'hypothèse de Carl Lavery, qui trouve à la pièce une dimension positive, transformative et utopique, elle démontre que le « théâtre de la division » de Genet est ici de fait structurellement colonial et raciste, son effort abolitionniste (à l'encontre d'hypothétiques communautés de culture, de langue, de littérature) ayant la radicalité d'un geste anti-utopique, l'utopie, dans ce cas, étant le mythe d'un espace sans frontières et sans rapports de pouvoir. Quant aux amoureux, « Village » le criminel et « Vertu », la prostituée, n'ayant pas de voix intérieures propres, il apparaît que l'écriture décoloniale des *Nègres* échoue à dissoudre le genre et la race à cause d'une supposée universalité, trop idéalisée (« la Reine »), de la relation amoureuse. Est évoquée aussi la réception de la pièce par les Afro-Américains. Taïna Tukhunen met en évidence les enjeux hommes-femmes universels du roman d'anticipation et d'avertissement de la canadienne Margaret Atwood « *The Handmaid's Tale* » (écrit en 1985, inspiré par son séjour afghan de 1978 et le contexte de retour au puritanisme sous Reagan) et les procédés filmiques parfois réducteurs utilisés par Volker Schlöndorff dans son adaptation à l'écran avec *La servante écarlate* (1990, scénario de Harold Pinter). La dystopie littéraire fait basculer la narratrice Kate d'une démocratie moderne marquée par des valeurs féministes vers une dite « république » fondamentaliste nommée Gilead, néo-théocratie hiérarchisée en groupes humains, aussi marqués que chez Aldous Huxley mais par rôles de sexe : les épouses des « Commandants des croyants » portent le bleu, les « tantes » chargées du dressage des « servantes » sont vêtues de marron, Kate devenue la « servante » Offred, fertile utérus sous cape pourpre, a la charge d'enfanter, tandis que les vertes « marthas » assurent les tâches

ménagères. La contributrice éclaire comment la linéarité et le style dépouillé du film peinent à capter l'oscillation atwoodienne entre le réel et le fantasmatique, le révolu et le présent de la narratrice. Elle expose comment la subtile dystopie spéculative de Atwood (ellipses, intertextualités en écho avec plusieurs pays, cultures et religions) évite toute récupération ou utopisation schématique et refuse toute clôture, tandis que le film s'achève sur la promesse salvatrice d'un enfantement, régressant dans l'essentialisme. Toshio Takemoto interroge les aventures des amoureux Tengo (génie des mathématiques) et Aomané (tueuse professionnelle d'hommes violents) que l'écrivain japonais Haruki Murakami (coffret de 3 volumes, 2010) fait évoluer à travers deux mondes, l'un censé être réel, 1984, et l'univers parallèle (uchronique) 1Q84. Le contributeur fait émerger l'œuvre en tant que contre-utopie.

Du côté des utopies et dystopies philosophiques, l'on peut lire quatre contributions. Andre Duarte et Maria Rita de Assis Cesar analysent les effets hétérotopiques – discours, interrelations, comportements – de nouvelles formes de luttes politiques, ne relevant ni des partis, ni des institutions, ceci à partir des notions foucaaldiennes d'esthétique de l'existence et de subjectivation éthico-politique : la personne militante, se situant au-delà du sujet de droit (en agissant directement, et non par la représentation élective) et au-delà de la revendication identitaire d'une minorité donnée, échappe au risque « d'inclusion » ou « d'exclusion » normatives. Ainsi des collectifs contemporains telle « La marche des Salopes » dans ses débuts (Curitiba, 2011), le terme dépréciatif de « salope » étant converti en une proposition politique « autre » de dignité ; ainsi des mouvements LGBT qui réinventent le singulier dans le pluriel. Philippe Sabot s'attelle à une analyse critique des présupposés de la logique de la « domination masculine » de Pierre Bourdieu, fixée à une symbolique binaire (ouvrant sur la seule utopie de la fusion amoureuse) pour lui opposer la logique performative de l'*empowerment*, basée sur la réappropriation et la resignification subversive des normes, non binaire donc, ouverte à l'expression des identités plurielles. Jacqueline Fabre-Serris met en écho la polis des amazones africaines [Bibliothèque historique 3] de Diodore de Sicile (1^{er} siècle av. JC) inspirée de l'utopie de *L'île platonicienne des Atlantes* (dans le *Timée* et le *Critias*) et *L'Atlantide* de Pierre Benoit, écrit en 1919 : Héraclès est le héros civilisateur qui extermine les amazones « scandaleusement » occupées aux affaires de la cité et sauvages guerrières à l'instar du personnage de Morhange, investi dans le roman d'une mission civilisatrice, qui réduit la reine Antinéa, séductrice meurtrière de tous ses amants. Soit une conception antique/archaïque et un regard « conservateur » au début du XX^e siècle mis en vis-à-vis sur les rapports hommes-femmes – ce que confirme dans le roman le portrait contemporain de la réservée Mlle Cécile de... – dans la mesure où c'est en 1920 que Victor Marguerite publie *La garçonne* et Natalie Barney ses *Pensées*

d'une amazone, la guerre et le féminisme. Giulia Sissa problématise une théorie cinétique et érotique du mouvement du désir et des plaisirs, telle que développée dans *A modern Utopia* de Herbert G. Wells (1905), à l'opposé des règles étatiques rigides qu'elle constate dans les utopies de Thomas More (1516, *Utopia*) marqué par les valeurs de l'Angleterre des Tudor et dans *La nouvelle Atlantide* de Francis Bacon (1624), lieux utopiques où il est pénalisé de voyager sans autorisation hors de la cité idéale et de rompre le pacte hétéronormé de la fidélité monogame.

La dernière partie est sous-titrée *Hétérotopies : au-delà du genre ?* ; en questionnant des territoires « autres », les auteurs/trices contestent la réalité sociale hétéronormée. Ainsi Zoé Adam, *Dans le meilleur des cybermondes possible*, s'inscrivant dans la lignée de Deleuze et Guattari (dé/re-territorialisation du corps) ou de Beatriz Preciado (dé/re-sexualisation du corps), donne à voir le corps numérique, le corps humain cyborg comme un lieu identitaire militant (versus Dona Haraway), efficace utopie queer et transgenre : hyperréalité capable de déconstruire la binarité asymétrique des rapports H-F et de reconstruire totalement les sexualités/ rapports humains car avec le cyborg naît un nouveau type de corporalité, la différence entre bio et techno n'étant pas une différence entre organique et inorganique. Sont évoqués le *Manifeste cyberféministe* de VNS Matrix (1991-site web disparu), les artistes catalans de la scène post-pornographique, le *bodyart* et l'artialisation du corps en ligne, les hybridations filmées de l'artiste Orlan, les performances et œuvres de Maria Llopis (2011), de Matthew Barney, les personnages cyborgs créés par David Trullo (Vera Icon) ou par Hector Acuna (Frau Diamanda, Drag Queen dont on peut suivre quinze ans de vie sur Facebook). Corps utopiques et corps réels (prothèses, implants, *bodyart*) se pensent comme ensemble dynamique et non comme forces opposées. B. A Attias et Nela Suka dans *Gynaecocracies : Female Supremacies and Feminist Heterotopia* examinent comment la fiction (*A Manless World* de Agnes Bond Yourell paru en 1891, *Herland* de Charlotte Perkins Gilman paru en 1915 et surtout *SCUM-Society for Cutting Up Men Manifesto* de Valérie Solanas, 1967) mais aussi des expériences alternatives contemporaines réelles (BDSM Female Dominant Heterotopias, communautés de pratiques sado-masochistes féminines, telles qu'étudiées par Elise Sutton, Danielle Lindeman, Margot Weiss), à la fois défient la domination masculine mais s'y articulent paradoxalement. D'autre part, l'on sait grâce à l'enquête de Dafna Lemish, réalisée auprès de 135 producteurs de 65 pays, que l'animation, dans toute son histoire, a révélé sa capacité à dépasser les oppositions classiques, « par exemple à travers un humour transgressif ou un usage créatif de l'anthropomorphisme » souligne Mélanie Mallet qui analyse deux saisons de la série *Les zinzins de l'espace* (l'une en 1997-1998 et l'autre en 2005-2006), en particulier le personnage de Candy, masculin de prime abord, inclassable en fait : son analyse des représentations de genre apparente cette série de France 3

à l'utopie *queer* et écoféministe (les Zinzins, copains extraterrestres, font douter de l'exceptionnalisme humain). Dans cette dernière partie, les contributeurs/trices, explorant des imaginaires pluriels résolument novateurs ouvrent finalement une brèche vers des espaces inconnus mais potentiellement prometteurs de réduction des inégalités femmes-hommes.

Dominique Gauthiez-Rieucou
(*Mnémosyne* ; *Annuaire CNRS sur le genre*)

Non, la danse n'est pas un truc de fille ! Essai sur le genre en danse

Hélène Marquié, 2016. Éditions de l'attribut.

Cet essai d'Hélène Marquié, maîtresse de conférences en études de genre et en arts à l'université Paris 8, offre une approche scientifique du concept de genre en prenant comme terrain d'étude la danse et le discours autour de la danse. La bibliographie généreuse et pertinente assure une vision détaillée, permettant aux personnes spécialistes ou non spécialistes en danse de comprendre les fluctuations de la vision des hommes et des femmes au sein du monde de la danse à travers les âges. Le titre, qui s'approche d'un slogan un peu simpliste, ne fait pas justice à la complexité des questions soulevées lors des trois parties : De l'intérêt du concept du genre en danse, La danse aux prises avec le genre, Le genre dans l'histoire de la danse.

Enseignante d'anglais auprès des étudiant.e.s en APS (Activités Physiques et Sportives), je suis confrontée à la raréfaction inquiétante de jeunes femmes dans les programmes nationaux préparant les futur.e.s professeur.e.s d'APS dans les collèges et les lycées². Il est encore urgent de comprendre l'interrelation entre le genre, le corps et les activités physiques en général, dont la danse en particulier.

Depuis de nombreuses années, le concept de genre est malmené par des groupes hostiles à l'égalité des sexes³. Dans ce contexte, l'auteure rappelle dès l'introduction l'intérêt des études de genre :

« Quelles que soient les théories mobilisées, les études de genre introduisent une dimension critique qui en fait un outil pour la recherche, un outil pour le champ social et un outil pour la création. Les études de genre conduisent, dans différents

2 - « Le groupe Filles et STAPS ». 2016. *Les filles en voie de raréfaction en STAPS : État des lieux, enjeux et actions à promouvoir*. Disponible sur : <http://epsetsociete.fr/Les-filles-en-voie-de-rarefaction>.

3 - Bloche, Patrick (Député de l'Assemblée Nationale). *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles et de l'éducation sur le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine*, n° 3068. Disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r3068-tl.asp>.

domaines et plus particulièrement dans les arts vivants, à une révision d'ordre épistémologique, en imposant de reconsidérer les catégories de pensée habituelles, et avant toute chose les présupposés de la chercheuse ou du chercheur » (p. 11).

Le monde de la danse est une synergie de la recherche, des phénomènes sociaux (et professionnels), de la créativité et de la relation au corps. Appréhender le concept de genre à travers le monde de la danse est donc une approche riche de cette synergie complexe.

L'auteure commence par explorer le concept de genre, dont la notion de la fabrication sociale de catégories binaires hiérarchisées. Bien que la danse soit un domaine fortement féminisé, des inégalités professionnelles persistent. De nombreuses études montrent que « la dissymétrie des parcours [des danseuses et des danseurs] se fait sentir au niveau de l'admission dans les grandes centres de formation, des auditions, de l'évaluation en général » (p. 41). Cette dissymétrie hiérarchisée touche à la fois l'ensemble des possibilités professionnelles et la façon même de pratiquer son art car on accorde aux danseurs de la place pour explorer leur créativité alors que pour les danseuses certains aspects techniques seront exigés. Les épreuves d'aptitude technique du diplôme d'État d'enseignement de la danse imposent des variations selon le sexe. Cette discrimination hypocrite renforce l'idée de la danse comme étant une pratique binaire : ainsi les enseignant.e.s n'auraient pas les mêmes pratiques, bien que leur public d'apprenant.e.s soit mixte.

L'auteure évoque aussi le fait qu'un phénomène idéologique « dissimule les relations de domination et les hiérarchies, les pose comme des phénomènes inéluctables, des évidences, des faits de la nature ». Cet état de fait permet de mieux comprendre les stéréotypes autour du mouvement corporel, mais aussi la perception que la danse soit un art « féminin », voire « féminisant » (p. 58). Marquié décrit la perspective de spécialistes d'horizons divers, dont parfois celles d'une vision genrée de la danse, avant de conclure que « fluidité, projection, verticalité, horizontalité, courbes, musicalité, force, puissance ou grâce sont des qualités du mouvement et des paramètres esthétiques dont la qualification "féminine" ou "masculine" ne se justifie ni par la biologie, ni par la psychanalyse, et encore moins par l'esthétique » (p. 68).

La deuxième partie traite d'abord du genre dans la pratique de la danse avant d'explorer la danse spectaculaire qui est le lieu de la représentation du genre, mais aussi des modalités de subversion. Ce qui distingue la danse serait le déploiement d'un « imaginaire corporel », or « les contraintes de genre sont efficaces parce qu'elles agissent avant tout sur l'imaginaire, restreignant son déploiement. L'imaginable [...] est limité par notre imaginaire, d'autant plus efficacement que le processus est inconscient ; il restreint à son tour notre réalité, y compris biologique » (p. 99).

Cette partie de l'œuvre s'appuie aussi sur une analyse de nombreuses approches modernes de la danse ou de la chorégraphie, dont celle, par exemple, de Pina Bausch, dont elle dissèque la dissymétrie selon le genre.

Le dernier chapitre de cette partie propose un glossaire, transférable, par ailleurs, à d'autres domaines d'étude. Les expressions discours, subversion, transgression, jeux de genres, identité, stéréotypes/parodies/travestissement, homosexualité et camp, déconstruction et construction sont explicitées de manière précise, permettant ainsi de sortir des ambiguïtés. Par exemple, nous trouvons une prolifération actuelle du terme identité, qui renvoie à une sorte d'essence, d'authenticité ou de « vérité de soi qui serait à découvrir », « identité sexuelle » renvoyant donc à une conception naturalisante de la sexualité (p. 135). Le concept de genre étant fréquemment confondu avec la notion de sexualité, « identité sexuelle » se confond par mégarde avec « orientation sexuelle ». En conclusion de cette partie, l'auteure reprend les éléments de ce glossaire, expliquant que dans le milieu de l'art contemporain, nous trouvons aussi des propositions dépassant les cadres conventionnels des représentations binaires et offrant d'autres modèles de corporéité.

La troisième et dernière partie est centrée sur l'histoire de la danse et de son historiographie en France depuis l'Antiquité. Cette démonstration permet à nouveau de dégager les contours de la construction du genre. Par exemple, le ballet de cour, perçu comme un instrument politique du pouvoir royal, aurait joué un rôle dans la construction d'un modèle de civilité masculine lors de la Renaissance (p. 157). En France, la perte de danses traditionnelles et la prise en main de la danse par une élite a eu pour effet un renforcement des rôles sexués. L'incorporation du filtre du genre lors d'une analyse historique « constitue une entrée pour repenser la façon dont la mémoire et les récits ont été édifiés en histoire légitimée. Penser le genre amène à considérer les critères, reflets d'idéologies plus ou moins conscientes, qui ont présidé à la construction historiographique » (p. 218). Marquié réussit le pari de repenser et de réécrire l'histoire de la danse à travers ce filtre critique.

Cet ouvrage a le grand mérite de pouvoir intéresser un public beaucoup plus large que celui des spécialistes de la danse ou de l'activité physique. Des pointes d'humour, une recherche approfondie, une organisation thématique constituent une perspective critique de la danse, mais aussi la conception même du corps, du mouvement corporel et de l'imagination.

Laura M. Hartwell

De la croyance à la différence des sexes

Mosconi Nicole, 2016. Paris : L'Harmattan.

Malgré l'évolution des mœurs et des lois qui ont fait évoluer la place des femmes dans la société, la lutte pour l'égalité n'est pas encore achevée. L'oppression féminine persiste sous l'effet de la domination masculine. Cette prise de conscience ne cesse de s'amplifier et de soulever des tensions qui s'accroissent et se visibilisent toujours plus fortement. Nicole Mosconi défend la thèse selon laquelle c'est la croyance à la différence des sexes



© ND – N. Mosconi, 2009

bi-catégorisés qui est à l'origine des inégalités juridiques, sociales, politiques et culturelles entre les femmes et les hommes. Cet ouvrage offre des outils d'analyse pour comprendre et renverser cette croyance apparue au début du XIX^e siècle.

Une croyance peut désigner aussi bien une opinion qu'une certitude engageant la personne. Croire à la différence des sexes est proche d'un débat passionnel autour de la foi et de la religion qui se prêtent peu au questionnement et à la conscientisation. Cette croyance est à la base d'une constellation qui dessine une image du monde, une vision de la réalité. Cette idéologie alimente le genre, défini par Nicole Mosconi comme un système de division des sexes binaires socialement imposés et hiérarchisés dans le but de maintenir l'ordre sexué fragile et instable qui structure toutes les sphères de nos sociétés (sexualité, famille, école, travail, politique) comme un fait social total.

Pour s'imposer durablement, un système de domination a besoin de faire croire à sa légitimité et à son caractère sacré dans les représentations collectives. Par des stratégies de naturalisation transcendante des sexes et leur essentialisation, la réalité du genre s'installe en légitimant ainsi des différences inégales entre les femmes et les hommes. Les normes et la pression sociale sont si puissantes qu'elles engagent tout individu à correspondre, sans distance critique, aux catégories de sexes considérées comme immuables et rigides sous peine de représailles (exclusion, jugement négatif, indifférence). Les régularités contraintes par l'ordre sexué deviennent des attentes imperceptibles, un idéal à atteindre, un destin. Rares sont les personnes qui osent s'affranchir et transgresser les règles socialement élaborées de cet ordre sexué, d'autant plus que sa source se fonde sur une idéologie scientifique qui tend à le cristalliser. Par crainte de pertes de repères, la remise en question de ce système fait s'élever de puissants boucliers prêts à le défendre ou à combattre. Il est sans doute

plus confortable de participer aveuglément à ce système partagé collectivement plutôt que de prendre conscience de son rôle dominant ou dominé dans la société. C'est dans ce contexte actuel que la croyance à la différence des sexes permet aux normes hétérosexuelles et la domination masculine de s'épanouir.

Croire à la binarité des sexes est un apprentissage qui se fait dès l'enfance, par l'imitation et les jeux de langage dans un processus de socialisation. À la naissance déjà, il y a l'obligation de déclarer l'enfant à l'état civil en faisant référence à son sexe social. Chaque être humain est alors catégorisé comme étant soit l'un (mâle), soit l'autre (femelle). À sept ans, les enfants acquièrent la constance de l'identité sexuelle, ce qui va leur permettre de s'autoréguler pour se développer dans un environnement délimité par leur croyance de l'ordre sexué. Comme le physique entre les individus mâles et femelles est fort semblable et vu que le système de genre dévalorise le féminin au profit du masculin, les codages socialement décidés (présentation de soi, manière de se mouvoir, d'interagir et de gérer ses émotions, etc.) deviennent indispensables pour se distinguer et éviter d'entrer en concurrence. L'école n'est pas neutre dans ce processus de socialisation. La mixité ne suffit pas à atteindre l'égalité entre les sexes. Par son curriculum caché, elle alimente le système de genre si prégnant. Les recherches en Sciences de l'Éducation montrent que dès qu'il y a une orientation, les choix des personnes reflètent ce que Nicole Mosconi appelle une division socio-sexuée des savoirs, des formations et des professions. Parce que le genre hiérarchise les normes et que le masculin vaut plus que le féminin, les garçons esquivent davantage les disciplines « féminines », menaçantes pour leur identité virile et le statut social qui va avec, et les filles évitent les disciplines « masculines » qui leur permettent finalement de s'élever dans l'ordre symbolique.

Pourtant, les avancées scientifiques récentes en biologie remettent en question la dictature du genre et de l'ordre sexé. Des recherches démontrent que la nature ne permet plus de justifier le partage des individus en deux sexes opposés et radicalement différents. Les intersexes, représentant 2 % des naissances, prouvent de manière visible que la réalité est bien plus complexe. Le sexe biologique est pluriel et ne comprend pas uniquement l'organe sexuel reproducteur. Cependant, la société simplifie cette richesse et cette diversité en imposant un modèle binaire. Le prix de cette obligation est cher à payer. Alors que ces normes nous permettent de nous comprendre et de vivre ensemble, elles ont aussi le pouvoir de nous enfermer, toutes et tous, parfois jusqu'à l'étouffement. S'en dégager devient un enjeu au point que des psychologues s'interrogent sur cette vision très normative. Certain.e.s, telles Sandra Bem, pensent que « des identités moins rigidifiées, moins conformes par rapport aux normes de sexe, plus « androgynes » garantissent un meilleur développement » (p. 96).

Afin de partager plus équitablement le pouvoir et acquérir plus de liberté, de justice et d'égalité, Nicole Mosconi, encouragée par les nouvelles connaissances scientifiques, s'oppose à la croyance en la différence des sexes. Certes, il est contradictoire de viser à une égalité totale entre les hommes et les femmes en les considérant comme des êtres naturellement différents. L'égalité dans la différence va conduire à alimenter une rigidification des identités sexuelles binaires et hiérarchisées avec la promotion de l'hétérosexualité obligatoire. Par conséquent, Nicole Mosconi propose de passer d'un modèle différentialiste à un modèle égalitariste. Le premier prend racine dans les croyances collectives de sens commun et reste majoritaire. Il valorise notamment la différence des sexes par essence, une complémentarité dans les activités et dans la manière de se présenter, ainsi qu'une forme unique de sexualité : l'hétéro-normativité. Le modèle égalitariste, plus novateur et utopique, permet de faire évoluer les normes vers un élan d'égalité et de liberté. Dans cette veine, Nicole Mosconi propose de dénaturiser les sexes (mâle et femelle) pour les rendre plus fluides, d'indéfinir le masculin et le féminin et de valoriser les pluralités de liens sentimentaux et sexuels, ce qui va conduire à remettre en question la vision de la famille et à affaiblir le genre.

En définitive, afin de déstabiliser cette croyance en la différence des sexes qui favorise la (re)production du système de domination de l'ordre sexué, une initiative collective est indispensable. Cet ouvrage est susceptible d'intéresser toute personne s'interrogeant sur le genre dans le but de faire évoluer les normes vers une nouvelle réalité plus égalitariste, libératrice et courageuse.

Anthony Coppola

Études de genre : les sciences au service de l'égalité réelle

Rapport d'information n° 4105, fait au nom de la délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale, Rapporteuse Maud Olivier, députée. Octobre 2016

Après la « vaste campagne de désinformation » concernant une pseudo « théorie du genre », la délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale a entrepris de faire le point sur « les études de genre en France » et de formuler des recommandations dans le but de consolider l'essor de ces études et d'envisager leur intégration dans les politiques publiques, les considérant comme « un levier essentiel pour faire progresser l'égalité réelle ».

En effet, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes fait des « actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués » l'une des composantes de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La commission a donc désigné en mai 2016 sa rapporteure : Maud Olivier, députée. Elle a entendu



en audition une vingtaine de personnes (dont pour l'ANEF Geneviève Pezeu et Françoise Picq).

Pour définir le « genre », et souligner qu'il n'existe pas de « théorie du genre », le rapport se réfère à Simone de Beauvoir et à la « construction sociale des rôles sexués », aujourd'hui désignée sous le terme de « genre ». Il cite les définitions des instances européennes, Conseil de l'Europe et Commission européenne, et internationales, OMS et ONU.

L'historique des études de genre en France s'appuie largement sur *le Livre blanc* de l'ANEF et souligne la nécessité du recensement des recherches sur le genre. Il fait le tour des « principaux pôles de recherche sur le genre », depuis le « Centre d'études féminines et d'études de genre » fondé en 1974 à Paris 8 par Hélène Cixous, le CEDREF à Paris 7 en 1985, l'équipe Simone-SAGESSE à Toulouse 2 depuis 1985, l'Unité « Démographie, genre et sociétés » de l'INED, créée en 1999, l'axe « Genre et société » du LARHRA qui regroupe les universités Lyon 2, Lyon 3, Grenoble, ENS et CNRS de Lyon, l'axe de recherche transversal sur le genre de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'équipe « Genre, Travail, Mobilités » du CRESPPA, le programme de recherche et d'enseignement PRESAGE de Sciences-Po, le Laboratoire GenERe de l'ENS de Lyon, le Laboratoire d'études de genre et de sexualité Legs. Puis des réseaux institutionnels et associatifs qui ont permis de « lutter contre l'hostilité du milieu académique face aux premières études de genre », GRD MAGE fondé en 1995, Fédération de recherche sur le genre RING, en 2001, Institut Émilie du Chatelet fondé en 2006 par le Conseil régional d'Île de France, le Réseau thématique pluridisciplinaire (RTP) Études de genre du CNRS, le réseau Arpège de Toulouse, le GIS Institut du Genre fondé en 2012, le réseau Flora Tristan de la Commune Sorbonne-Paris-Cité lancé en 2013, le projet RUSEMEG. Et les réseaux associatifs « qui ont permis l'impulsion de l'institutionnalisation », au premier rang desquels l'ANEF, puis EFiGiES.

Concernant les cursus d'enseignement sur le genre, le rapport cite le « Certificat d'études sur le genre de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, différents diplômes interuniversitaires ou diplômes universitaires à visée professionnalisante, plusieurs masters Études sur le genre (Université de Bordeaux Montaigne, Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis, Université Paris 7 Denis Diderot, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, master professionnel à l'Université Jean Jaurès de Toulouse, quatre masters genre de l'université Lumière Lyon 2, deux masters européens MATILDA et ÉGALES, le master Genre, politique et sexualité de l'EHESS).

Pour conforter l'institutionnalisation des études de genre, le rapport fait de nombreuses recommandations : systématiser l'actualisation annuelle du recensement des

recherches et des enseignements sur le genre en France, encourager la diffusion des études de genre en renforçant les moyens du Haut Conseil à l'Égalité, intégrer davantage la thématique « genre » dans les appels de l'ANR, améliorer le processus d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques par la prise en compte de la dimension genre, développer la formation à l'égalité des enseignant.e.s dans les ESPÉ, mieux intégrer le genre et l'égalité femmes-hommes dans les manuels scolaires, etc.

La seconde partie du rapport concerne l'intégration du genre dans les politiques publiques, dans trois domaines : politiques d'aménagement de la ville, politiques de l'éducation et politiques de santé. Puis elle envisage l'évolution du pilotage de l'action publique afin d'intégrer le genre dans le processus d'élaboration des normes juridiques, avec notamment la budgétisation sensible au genre (*gender budgeting* et *gender mainstreaming*). En annexe, on trouve les comptes rendus des auditions et divers documents fournis par les personnes auditionnées.

Ce travail de qualité montre que les efforts conjugués des chercheur.e.s féministes et sur le genre ont porté leurs fruits. L'Assemblée nationale, par sa Délégation aux droits des femmes soutient, autant qu'il est possible, les études de genre et insiste sur l'utilité de celles-ci dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. La satisfaction qu'on peut en tirer est cependant tempérée par une inquiétude. Qu'en sera-t-il du suivi de cet effort, avec l'élection de la nouvelle Assemblée ? Aucune des responsables de ce travail n'est encore députée. Il y aura certes une nouvelle Délégation aux droits des femmes, mais dont on peut craindre qu'elle ne soit pas d'emblée convaincue et déterminée. Et il nous faudra à nouveau plaider et persuader. L'institutionnalisation des études féministes est un travail de Sisyphe !

Françoise Picq